

Plan régional de l'agriculture durable du Limousin (2014-2020)



Crédits photos « DRAAF Limousin, MAAF »

Sommaire

PREAMBULE	5
ETAT DES LIEUX DE L'AGRICULTURE LIMOUSINE	9
Caractéristiques générales de l'agriculture limousine.....	9
Axe 1 : économie et gestion des exploitations	21
Axe 2 : structuration et organisation des filières.....	31
Axe 3 Liens au territoire	43
COHERENCE DU PRAD AVEC LES AUTRES SCHEMAS REGIONAUX	57
ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU PRAD	63
Orientation stratégique I/ Produire pour capter davantage de valeur ajoutée et améliorer le revenu des agriculteurs, tout en préservant le cadre environnemental.....	67
Orientation stratégique II/ Structurer et organiser les filières, courtes et longues, en fonction des marchés porteurs et des attentes des consommateurs pour orienter et valoriser les productions limousines	71
Orientation stratégique III/ Renforcer l'attractivité des métiers agricoles par une politique volontariste d'installation et une prise en compte de la problématique du foncier	75
Orientation stratégique IV/ Conforter la place de l'agriculture en tant qu'activité indispensable à la vitalité des territoires	79
PLAN D' ACTIONS 2014-2015 DU PRAD	83
INDICATEURS DE SUIVI DU PRAD	103
GLOSSAIRE DES ABREVIATIONS UTILISEES.....	113

Table des illustrations

Liste des figures

Figure 1 : méthodologie d'élaboration du PRAD.....	7
Figure 2 : une relative stabilité du cheptel bovin viande depuis 30 ans (source : recensements agricoles, 1979 à 2010).....	10
Figure 3 : un peu plus d'animaux finis sur place (en nombre de têtes) en Limousin que de brouillards exportés.	11
Figure 4 : évolution du cheptel ovin depuis 1979 (source : recensements agricoles, 1979 à 2010).....	11
Figure 5 : évolution de la production de lait et du nombre de vaches laitières (source : recensements agricoles, 1970 à 2010).....	12
Figure 6 : évolution de la capacité d'engraissement de porcs (source : recensements agricoles de 2000 et 2010).....	12
Figure 7 : évolution des surfaces des vergers (source : recensements agricoles 2000 et 2010)	14
Figure 8 : répartition de la SAU en 2010 (source : Agreste, recensement agricole 2010).....	15
Figure 9 : une légère baisse de la Surface en Herbe (SH) depuis 30 ans (source : recensements agricoles, 1970 à 2010).....	15
Figure 10 : un système herbager stable à l'échelle du Limousin (source : Agreste, recensements agricoles, 1979 à 2010).....	16
Figure 11 : évolution de l'indicateur NODU (nombre de doses unités) entre 2008 et 2009 (source : DRAAF, 2010).....	19
Figure 12 : principaux secteurs émetteurs de GES en Limousin	19
Figure 13 : Poids des sources d'émissions dans le pouvoir de réchauffement global par région (hors puits de carbone, source SOeS, 2009)	20
Figure 14 : évolution du RCAI moyen par UTANS et par otex, (source : Agreste, comptes de l'agriculture 2011-2012).....	21
Figure 15 : Evolution du RCAI moyen par UTANS en milliers d'euros constants, source Agreste, comptes de l'agriculture)	22
Figure 16 : indicateurs de performance économique en système bovins naisseurs (source : étude de groupe CER Haute Vienne – CER France Creuse, 2010).....	22
Figure 17 : évolution des indicateurs de rentabilité (ou efficacité économique : EBE/produits d'exploitation) et de fragilité économique (remboursement dettes LMT/EBE) toutes otex (source RICA)	23
Figure 18 : le décrochage entre l'IPAMPA et l'IPPAP.....	23
Figure 19 : évolution des cours des intrants.....	24
Figure 20 : évolution du compte de résultat des exploitations bovins viande (source RICA).....	25
Figure 21 : part des dettes CT sur total des dettes (toutes otex, source RICA)	25
Figure 22 : évolution du montant des aides directes (1 ^{er} pilier de la PAC, ICHN, PHAE et MAE inclus euros constants, comptes de l'agriculture 2001 à 2010).....	26
Figure 23 : évolution des aides directes du 1 ^{er} pilier/UTANS (France métropolitaine) - source RICA	27
Figure 24 : revenu disponible/UTH (€ constant) en moyenne selon le système considéré (source : études de groupe CER Haute-Vienne et Corrèze pour l'arboriculture).....	27
Figure 25 : résultat courant/UMO selon le système considéré pour l'année 2010 (source : réseau d'élevage Limousin, 2011).....	28
Figure 26 : variabilité du revenu disponible/UTH par quartile (source : étude de groupe CER Haute-Vienne/Corrèze, 2010).....	28
Figure 27 : comparaison des produits d'exploitation, charges opérationnelles et de structure dans le système ovins (source : étude de groupe CER 87, 2010).....	29
Figure 28 : charges d'approvisionnement en système bovins viande (source : RICA, 2009))	30
Figure 29 : évolution de la production et de la consommation de viande bovine en France (source : institut de l'élevage 2012).....	31
Figure 30 : évolution des exportations de bœuf français (source : institut de l'élevage, 2011)	32
Figure 31 : le déficit de production en viande ovine sur le marché français (source : FranceAgrimer, 2011)....	32
Figure 32 : jeunes bovins engraisés (VSLM, JB, génisses) /effectif femelles > 36 mois (source : Interbolim, 2012).....	33
Figure 33 : indice d'indépendance alimentaire du Limousin en fonction des productions agricoles (source : E. Bailly, 2005).....	34
Figure 34 : proportion d'exploitations (moyennes et grandes) commercialisant sous label rouge AOC, IGP ou AB par otex.....	35

Figure 35 : proportion du bœuf commercialisé sous SIQO en GMS (source : institut de l'élevage, 2011).....	36
Figure 36 : évolution des surfaces converties en agriculture biologique (source : agence bio, 2013)	37
Figure 37 : les coopératives bovines affiliées à l'union bovine du Limousin	37
Figure 38 : des bassins de consommation loin d'être saturés (source : Agreste, 2012).....	38
Figure 39 : abattage des bovins en Limousin (source : Interbolim, 2011).....	39
Figure 40 : effectifs salariés dans les industries agroalimentaires régionales (source : INSEE-CLAP, 2010)....	41
Figure 41 : performances économiques des industries des viandes en Limousin (source : INSEE – ESANE, 2010)	41
Figure 42 : une des plus fortes densités d'agriculteurs par habitant de France (source : recensement agricole, 2010).....	43
Figure 43 : évolution de la SAU entre 2000 et 2010 (source : Agreste, 2010).....	44
Figure 44 : évolution des effectifs dans l'enseignement agricole (source : DRAAF-SRFD, 2012).....	46
Figure 45 : évolution du nombre d'exploitations agricoles depuis 1970 (source : Agreste, recensements agricoles, 1970 à 2010).....	47
Figure 46 : pyramide des âges en « toupie » (source : recensement agricole 2010).....	47
Figure 47 : évolution du salariat en région Limousin (source : MSA).....	48
Figure 48 : évolution du nombre d'installations aidées au titre de la DJA (source : observatoire national « installation transmission », 2012)	48
Figure 49 : intensité en capital nécessaire pour produire de la richesse, par type de production	49
Figure 50 : répartition des capitaux engagés par actif non salarié selon le type de production (source : RICA, 2009).....	50
Figure 51 : destinations agricoles des opérations réalisées par la SAFER en Limousin (source : SAFER, 2012)	51
Figure 52 : répartition des projets d'installation par type de production (source : SAFER, 2012).....	52
Figure 53 : les orientations concernant l'agriculture portées par les différents schémas territoriaux	61
Figure 54 : arbre des objectifs du PRAD.....	65
Figure 55 : plan d'actions 2014-2015 du PRAD	85

Liste des cartes

Carte 1 : occupation du sol (source : DRAAF, 2012).....	5
Carte 2 : part de la surface en herbe dans la SAU en 2010.....	9
Carte 3 : l'hégémonie de l'élevage en Limousin (source : Agreste, recensement agricole, 2010).....	13
Carte 4 : une évolution à la hausse de la SAU des exploitations entre 2000 et 2010.....	16
Carte 5 : Répartition des industries agroalimentaires en Limousin	40
Carte 6 : les établissements d'enseignement agricole en Limousin (source : DRAAF, 2011).....	45
Carte 7 : prix moyens des terres agricoles en France (source SSP 2010).....	50
Carte 8 : morcellement et dispersion des parcelles (DRAAF, 2012)	51
Carte 9 : l'accessibilité aux équipements (source : INSEE-DRAAF, 2009)	53
Carte 10 : nombre d'allocataires du RSA pour les NSA en décembre 2010, (source MSA).....	54
Carte 11 : proportion de chefs d'exploitation célibataires par canton (source : recensement agricole , 2010) ..	55

Liste des tableaux

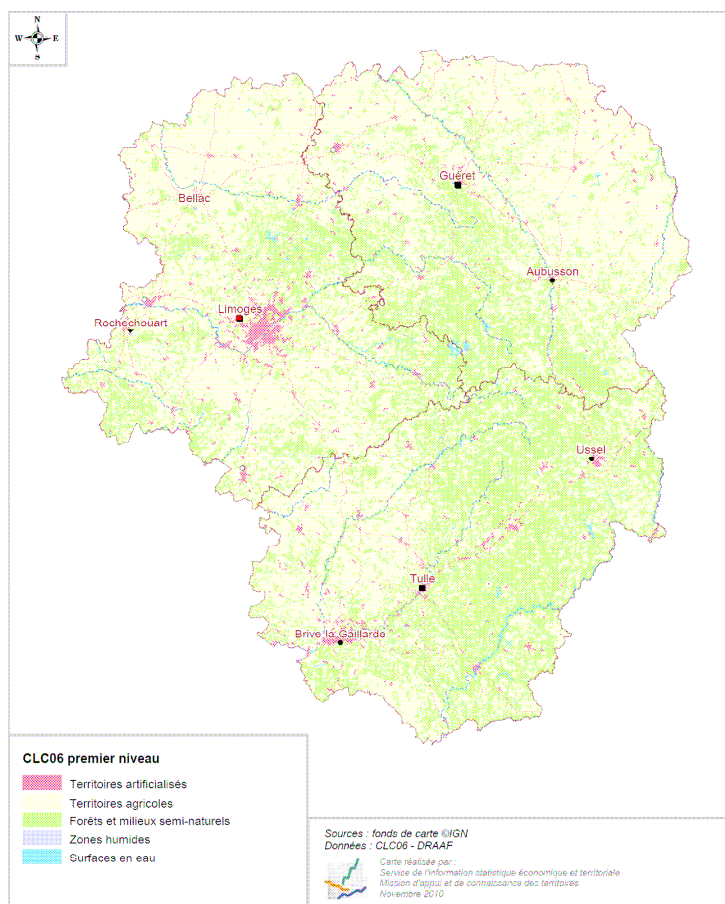
Tableau 1 : des jeunes agriculteurs plus tournés vers les circuits courts, le bio et la diversification	52
Tableau 2 : typologie indicative des différents plans et schémas territoriaux concernant l'agriculture	57

Liste des encarts

Encart 1 : une politique de différenciation de la production grâce à des SIQO.....	35
Encart 2 : orientations concernant l'agriculture retenues dans le SRCAE	62

Préambule

Objectifs du PRAD



Carte 1 : occupation du sol (source : DRAAF, 2012)

L'agriculture doit aujourd'hui répondre à un triple défi : alimentaire (nourrir les hommes), environnemental (adapter les pratiques aux exigences écologiques) et territorial (maintenir la vitalité des zones rurales). En Limousin, sa place est particulièrement prégnante, tant au niveau de l'occupation de l'espace (elle est présente sur plus de la moitié du territoire, cf. carte 1) que pour l'emploi local (la filière agroalimentaire représente la 2^{ème} industrie régionale). Cette activité, actuellement fragile sur le plan économique, bénéficie de soutiens publics indispensables pour se maintenir et se développer. L'État et le Conseil régional, à travers notamment la mise en œuvre du 1^{er} et du 2nd piliers de la politique agricole commune (PAC), contribuent à répondre au triple défi

évoqué précédemment. Aussi, il apparaît indispensable qu'ils se dotent d'une vision stratégique et partagée pour conforter la place de l'agriculture en Limousin. C'est d'autant plus nécessaire que cette activité se situe au carrefour de nombreuses réflexions conduites à la suite du Grenelle, que ce soit à travers le schéma régional climat air énergie (SRCAE), la trame verte et bleue ou encore les démarches de planification urbaine (schémas de cohérence territoriale et plans locaux d'urbanisme notamment). Pour répondre à l'exigence de cohérence entre ces différents schémas d'aménagement et renforcer la durabilité de l'agriculture, le législateur a proposé, à travers la loi de modernisation agricole de 2010, un nouveau dispositif intitulé « plan régional de l'agriculture durable » (PRAD). La « loi d'Avenir pour l'agriculture, l'agro-alimentaire et la forêt » annoncée pour début 2014 devrait conforter cet outil de pilotage stratégique afin qu'il décline et porte régionalement les orientations du projet agro-écologique pour la France.

Le champ d'application du PRAD porte sur l'ensemble des activités agricoles directes et indirectes, c'est à dire à la fois les systèmes d'exploitation (production primaire) et les industries agroalimentaires (IAA) de 1^{ère} et 2nd transformations. Les attentes de la société sont également prises en compte à travers la participation des associations représentatives de consommateurs et de protection de l'environnement aux travaux du PRAD. Elaborées pour une durée de sept ans, les orientations stratégiques de ce schéma devront se montrer suffisamment robustes et pertinentes pour rester valables malgré les évolutions inévitables du contexte législatif et financier (nouvelle PAC et loi d'Avenir pour l'agriculture notamment).

Portée juridique du PRAD

L'outil PRAD défini par la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche (art. 51) a été transcrit dans le Code Rural (art. L. 111-2-1). Un décret en Conseil d'État du 16 mai 2011 précise par ailleurs le contenu et les modalités d'élaboration de ce plan, tandis qu'une circulaire du 23 mai 2011 explicite les enjeux à décliner régionalement. Une instruction du directeur de cabinet du ministre chargé de l'agriculture datée du 22 janvier 2013 précise que le PRAD est placé sous gouvernance conjointe de l'Etat et du Conseil régional et qu'il doit décliner les priorités du projet agro-écologique pour la France.

Si le PRAD a vocation de définir les orientations en matière de politique agricole, agroalimentaire et agro-industrielle dans la région, il peut également, le cas échéant, formuler « *des recommandations (...) aux acteurs des secteurs concernés et aux collectivités territoriales pour contribuer à leur réalisation* ». Les projets agricoles départementaux (PAD, issus de la loi de modernisation de 1995), réalisés sous la responsabilité des préfets, devront par ailleurs tenir compte du PRAD, lors de leur actualisation.

Le PRAD sera « porté à connaissance » au moment de la révision des documents de planification. Bien que non contraignant, il procède néanmoins d'une vision stratégique et politique. Il a ainsi vocation à nourrir la réflexion préparatoire aux orientations des futurs programmes régionaux en matière agricole, notamment le programme régional de développement rural (PRDR, au titre du FEADER) et le programme régional de développement agricole et rural (PRDAR, au titre du CASDAR).

Modalités d'élaboration du PRAD en Limousin

Outil stratégique commun de l'Etat et du Conseil régional, l'élaboration du PRAD a associé le plus largement possible les différents partenaires du monde agricole, afin de co-construire un document qui emporte l'adhésion de tous. C'est ainsi que la DRAAF et le Conseil régional se sont appuyés fortement sur les professionnels (chambres, syndicats représentatifs, coopération), les associations de protection de l'environnement et les acteurs institutionnels

(services de l'Etat et de la Région) pour faire émerger une vision partagée de l'agriculture, conciliant à la fois efficacité économique, responsabilité sociale et performance écologique.

Un comité de pilotage, co-présidé par l'Etat (DRAAF) et le Conseil régional et réunissant les chambres consulaires (agriculture, commerce et industrie), les syndicats représentatifs (fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles, jeunes agriculteurs, confédération paysanne, mouvement de défense des exploitants familiaux, coordination rurale), la mutualité sociale agricole, le secteur coopératif (coop. de France), les associations environnementales (fédérées au sein de Limousin nature environnement) et les services de l'Etat concernés (DREAL, DIRECCTE, DDT), a été créé pour piloter les travaux du PRAD (cf. fig. 1). Il s'est réuni à six reprises entre avril 2012 et juin 2013. Une équipe opérationnelle resserrée, regroupant des techniciens experts de la profession, a par ailleurs été constituée afin d'alimenter les réflexions de ce comité de pilotage.

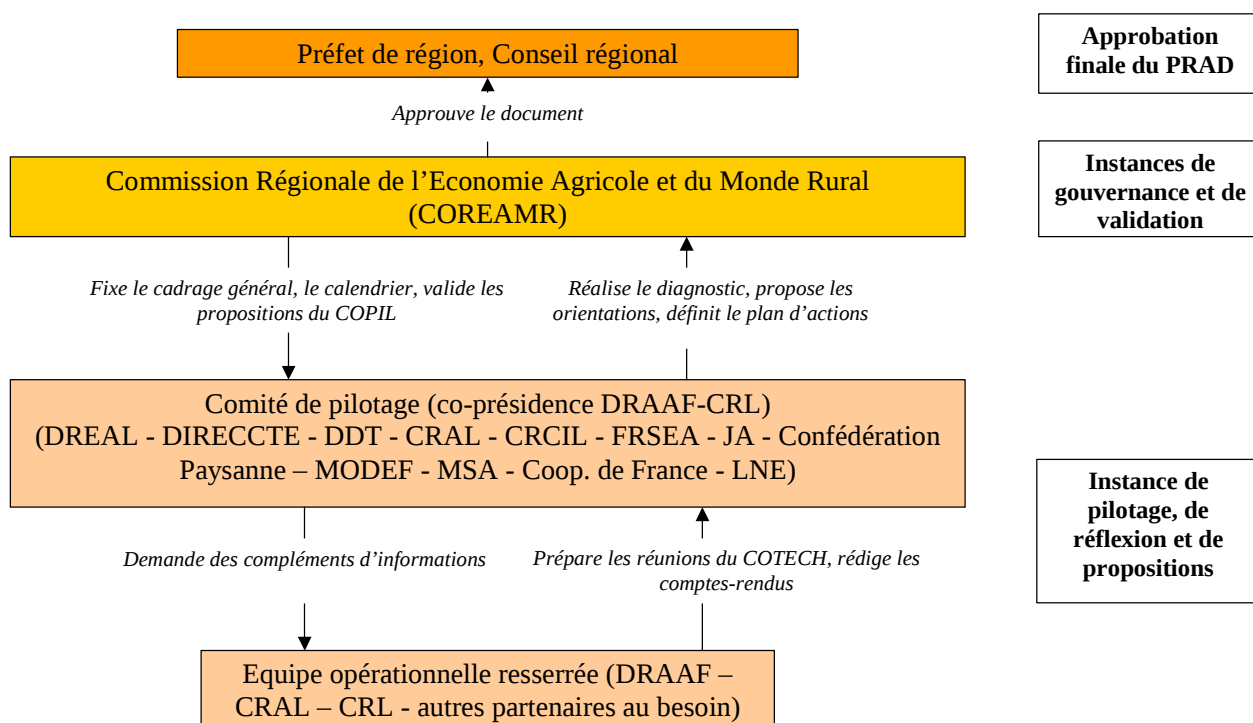


Figure 1 : méthodologie d'élaboration du PRAD

La COREAMR a été consultée à deux reprises : le 12 décembre 2012 sur le diagnostic et les orientations stratégiques, et le 15 octobre 2013 sur le document *in extenso* qu'elle a approuvé. Le PRAD a par ailleurs été validé par la Commission Permanente du Conseil régional le 30 septembre 2013. Conformément au décret du 16 mai 2011, le comité de Massif central a été également saisi et a rendu un avis favorable le 24 octobre 2013. Enfin, le document a été soumis à la consultation du public, sur les sites internet de la DRAAF et de la préfecture de région et mis à disposition dans chacune des préfectures et sous-préfectures des départements de la Haute-Vienne, de la Creuse et de la Corrèze, du 15 novembre au 15 décembre 2013.

Seule une contribution d'un particulier envoyée par courriel à la DRAAF a été reçue, sans pour autant être de nature à modifier le document soumis à la consultation. Elle portait sur la nécessité de développer davantage les circuits courts et de proximité, priorité retenue dans le plan d'actions du PRAD (cf. plan d'actions p. 83).

Contenu du document

Le décret d'application précise les attendus et le contenu du document final : il s'articule en premier lieu sur un diagnostic des enjeux économiques, sociaux et environnementaux de l'agriculture régionale ; de cet état des lieux découlent des orientations stratégiques. En Limousin, il a été décidé de décliner ces priorités en un plan d'actions opérationnelles et ciblées, établi à partir de la lisibilité des outils et dispositifs actuellement mobilisables. Celui-ci sera appelé à être actualisé et révisé après 2015. Les orientations stratégiques et les actions du PRAD sont assorties d'indicateurs qui permettront de suivre leur mise en œuvre.

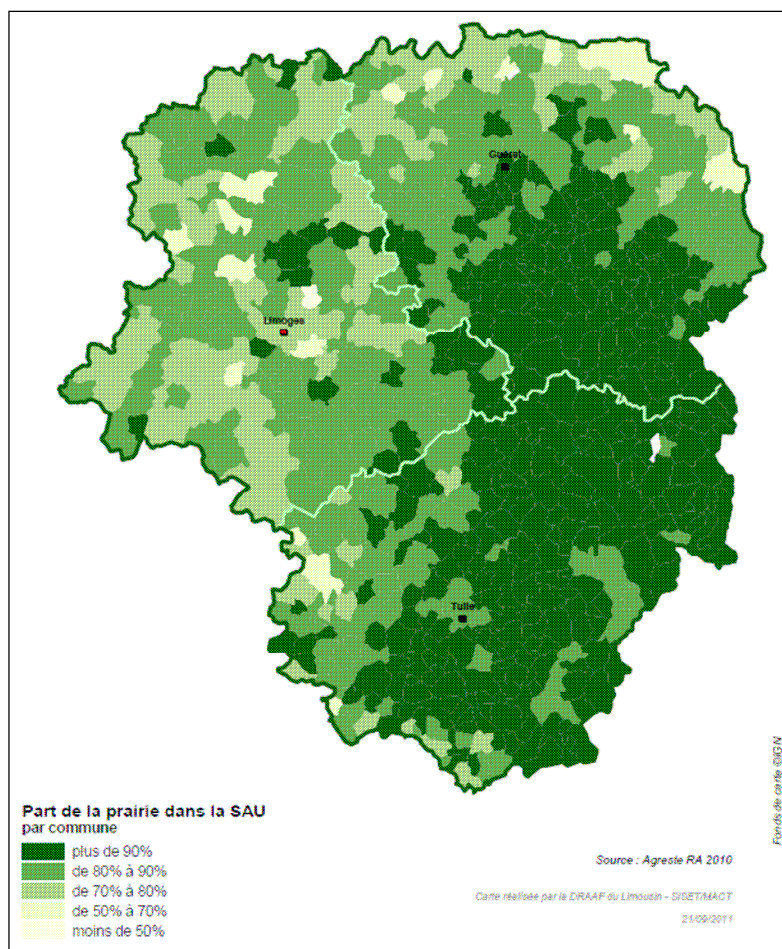
Etat des lieux de l'agriculture limousine

Le diagnostic présenté ici est directement issu des travaux du comité de pilotage. Il a été construit à partir des données disponibles au sein de la DRAAF, en particulier celles issues des différents recensements agricoles, et enrichi grâce aux contributions des différents partenaires. Après avoir brossé à grands traits un portrait assez général de l'agriculture limousine, cet état des lieux s'attachera ensuite à développer plus en détails trois axes considérés comme structurants pour nourrir la réflexion stratégique en Limousin : l'économie et la gestion des exploitations, la structuration et l'organisation des filières, les liens au territoire.

Caractéristiques générales de l'agriculture limousine

Des systèmes d'exploitations fortement dominés par l'élevage bovin viande

La prééminence de l'élevage bovin allaitant



Carte 2 : part de la surface en herbe dans la SAU en 2010

La pédologie du Limousin, avec des sols généralement d'origine granitique et schisteux plutôt pauvres (tendance à l'hydromorphie et à l'acidité), explique pour beaucoup les potentialités agronomiques assez limitées de la région. En dehors des zones de grandes cultures (nord-ouest de la Haute-Vienne et nord de la Creuse), la prairie constitue, de très loin, la principale production, avec 86 % de la SAU concernés (cf. carte 2). L'agriculture limousine est ainsi dominée très largement par l'élevage : 9 exploitations sur 10 le pratiquent, dont 49 % spécialisées en bovins viande et 21 % en ovins.

La race bovine limousine, dont la réputation dépasse largement le cadre des frontières régionales, contribue à la notoriété du territoire à travers des productions emblématiques (ex : veau sous la mère). Avec près de 460 000 vaches nourrices en 2010 (chiffre en légère augmentation depuis 30 ans, cf. fig. 2), le Limousin représente près de 12 % du cheptel national. Le léger tassement observé entre 2000 et 2010 ne consisterait pas en un retournement de tendance, mais plutôt un artefact lié à un mode de comptabilisation différent des génisses entre les deux inventaires.

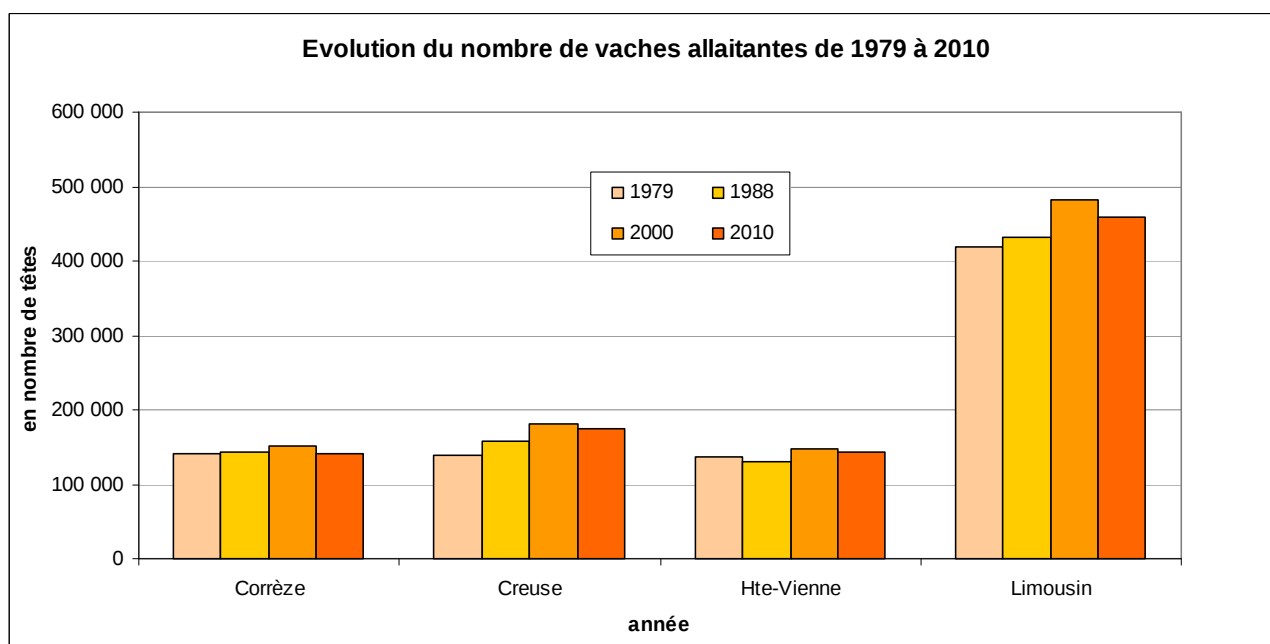


Figure 2 : une relative stabilité du cheptel bovin viande depuis 30 ans (source : recensements agricoles, 1979 à 2010)

Si la production d'animaux finis sur place (hors vaches de réforme) est légèrement supérieure à celle d'animaux maigres, l'exportation de brouards reste largement répandue : en 2011, 1/3 des veaux nés en Limousin sont ainsi expédiés à l'étranger, principalement vers l'Italie (cf. fig. 3).

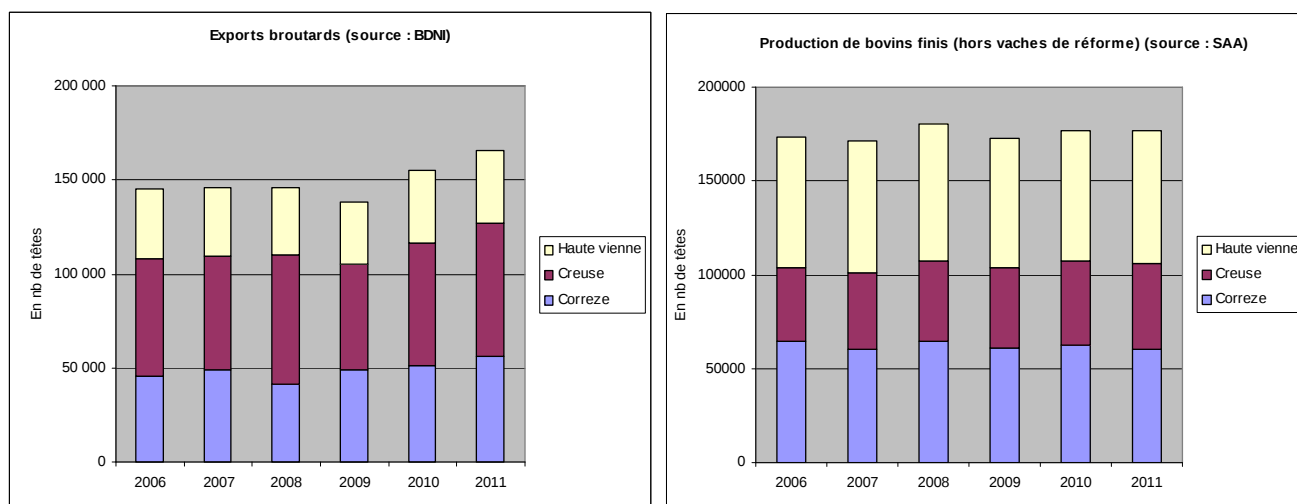


Figure 3 : un peu plus d'animaux finis sur place (en nombre de têtes) en Limousin que de brotards exportés

L'élevage ovin bien représenté, mais en diminution constante

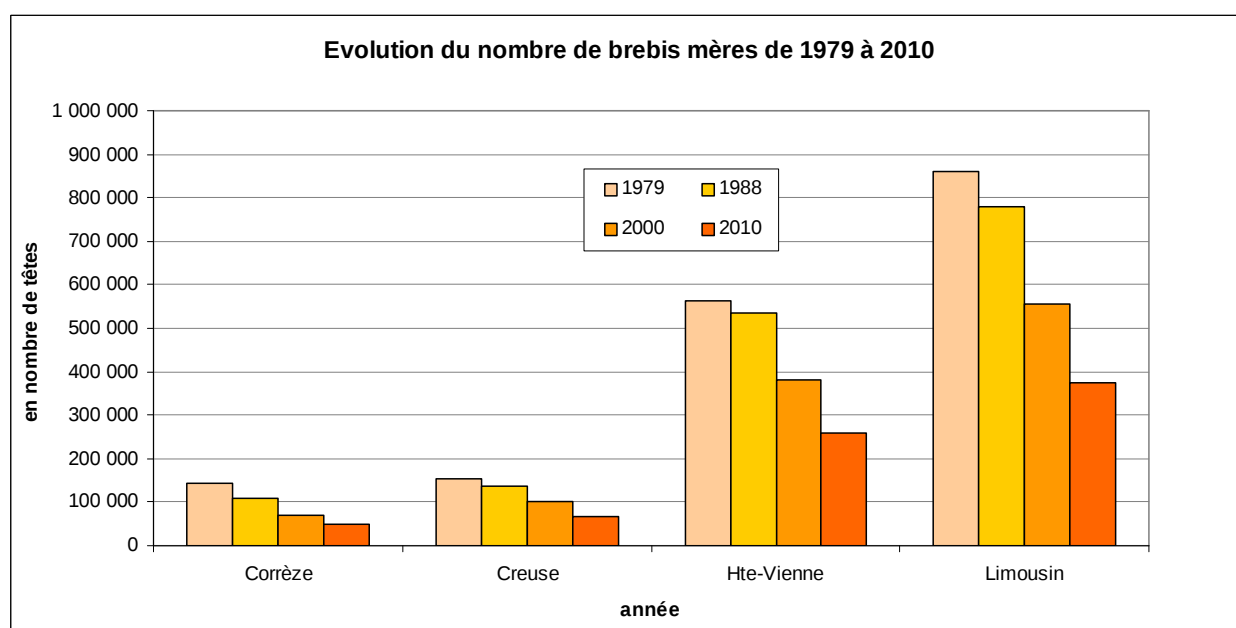


Figure 4 : évolution du cheptel ovin depuis 1979 (source : recensements agricoles, 1979 à 2010)

Avec 370 000 brebis mères, l'élevage ovin représente également une production importante, notamment en Haute Vienne (cf. fig. 4), 1^{er} département français pour le nombre de bêtes allaitantes. Toutefois, la place des ovins dans l'économie régionale s'est considérablement réduite depuis une trentaine d'années. Le cheptel a été divisé par deux, principalement à cause de la conjoncture économique défavorable et d'une image dépréciée de l'élevage ovin (et ce, malgré des conditions plus encourageantes ces dernières années avec la hausse des cours et le bilan de santé de la PAC). Cette chute constante des effectifs s'est opérée principalement au détriment des systèmes mixtes, la part des exploitations spécialisées en brebis allaitantes restant à peu près constante.

Les autres types d'élevage moins présents

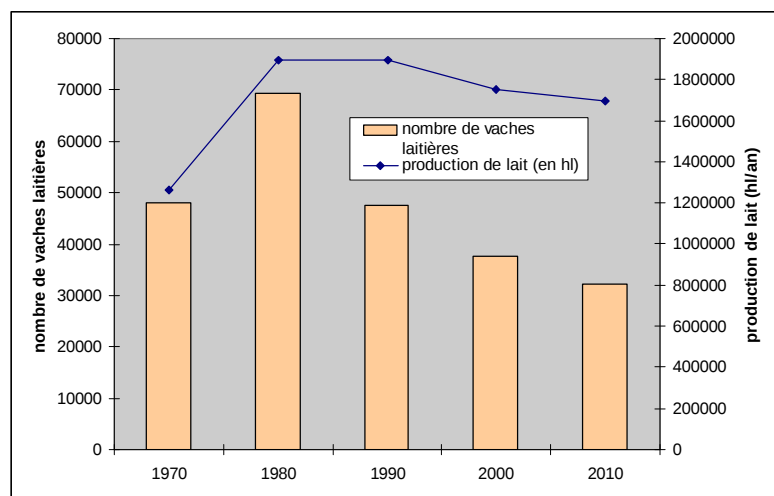


Figure 5 : évolution de la production de lait et du nombre de vaches laitières (source : recensements agricoles, 1970 à 2010)

A côté des bovins et des ovins viande traditionnels, le Limousin accueille d'autres types d'élevage. La production laitière se maintient : si le cheptel a diminué de moitié en trois décennies, l'amélioration génétique des animaux (augmentation de la productivité) a permis globalement de conserver les mêmes niveaux de quantité de lait produit (cf. fig. 5). Des agriculteurs extérieurs à la région, venus en particulier de

Bretagne et de Normandie, ont tenté de redynamiser cette filière, en particulier en Creuse. Toutefois, avec 32 000 vaches laitières, le Limousin ne constitue pas une aire de production à part entière et est attaché aux bassins d'approvisionnement des régions Poitou-Charentes et Auvergne.

Historiquement terre d'élevage porcin, la région accueille aujourd'hui peu d'exploitations spécialisées dans ce type de production. Le nombre de porcs a chuté d'un quart en trois décennies et la capacité d'engraissement a reculé de près de 20 % entre 2000 et 2010 (cf. fig. 6). Toutefois, et même si cette production reste anecdotique en terme de volume, le cul noir, race locale de cochon de type ibérique, quasiment en voie d'extinction dans les années 1980, connaît aujourd'hui un regain d'intérêt inattendu (32 élevages concernés en 2009 et plus de 800 individus produits).

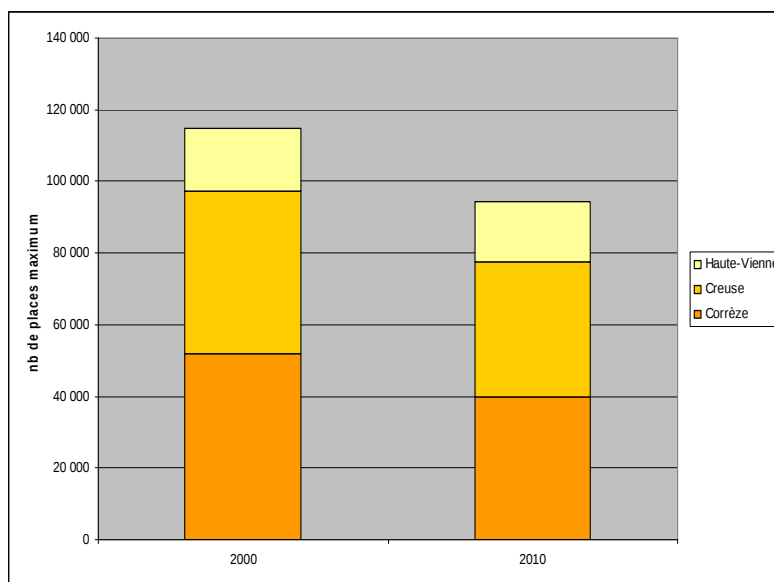


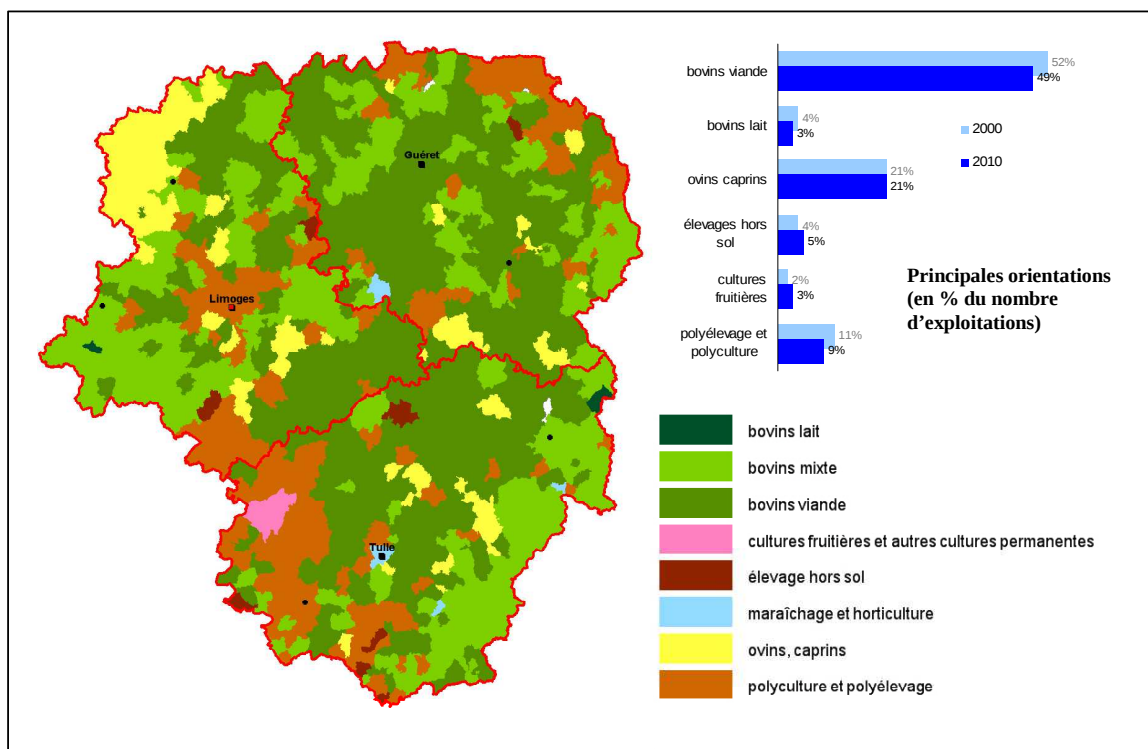
Figure 6 : évolution de la capacité d'engraissement de porcs (source : recensements agricoles de 2000 et 2010)

Les autres types d'élevage occupent des places assez marginales, quoiqu'en progression constante. Les capacités en volaille augmentent (ex : + 33 % pour les poulets en 10 ans), de

même que les caprins (+ 15 %). Le Limousin, berceau de la race anglo-arabe et siège du haras national de Pompadour, est également bien positionné pour la filière équidés de trait (51 % des élevages), de sport, de loisir et de course. Si une minorité (18 %) des 829 structures ayant fait saillir au moins une fois une jument peut être considérée comme professionnelle (c'est-à-dire en tirant un revenu), les activités équestres contribuent positivement à l'économie rurale. En effet, les centres, qui emploient quelques 370 actifs salariés participent au développement du tourisme vert régional.

D'autres productions animales sont présentes en Limousin : on peut citer par exemple les exploitations spécialisées en palmipèdes gras, essentiellement pour le foie gras, principalement localisées dans le sud-est de la Haute-Vienne et en Corrèze. La pisciculture est également implantée, notamment la salmoniculture qui représente quelques 14 entreprises professionnelles. Enfin l'apiculture tend à progresser en volume et à se concentrer : elle concerne, en 2010, plus de 200 exploitations spécialisées à titre principal dans la production de miel.

Des productions végétales plus marginales et principalement orientées sur certains secteurs de niche



Carte 3 : L'hégémonie de l'élevage en Limousin (source : Agreste, recensement agricole, 2010)

Parallèlement à l'élevage, le Limousin accueille un certain nombre de productions végétales (cf. carte 3) :

- la pomiculture, au sud-ouest de la Haute-Vienne et au nord de la Corrèze, est présente sur près de 319 exploitations et 2 500 ha. Les vergers se trouvent, pour leur quasi-totalité dans la zone AOP « pomme du Limousin » et sont constitués essentiellement de la variété Golden. Leur surface tend à se contracter (-11 % en 10 ans, cf. fig. 7), mais résiste mieux que la tendance constatée au niveau national ;
- la production de petits fruits rouges (ex : framboise, fraise principalement sous la variété « *garriguette* » dans la vallée de la Dordogne) permet au Limousin d'occuper une place de choix sur ce secteur de niche ;
- la noix (232 exploitations réparties sur quelques 883 ha, en progression de 34 % depuis 2000) et la châtaigne (présente sur 191 ha de vergers à vocation productive, également en progression) peuvent également constituer localement des revenus d'appoint non négligeables pour certains exploitants.

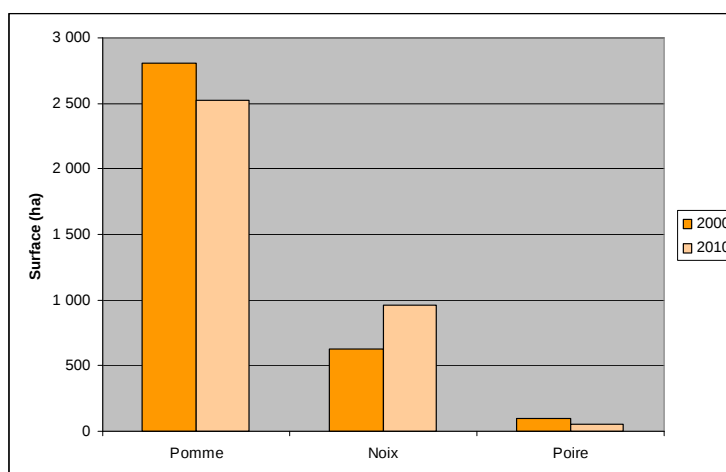


Figure 7 : évolution des surfaces des vergers (source : recensements agricoles 2000 et 2010)

Enfin, on peut citer pour mémoire d'autres productions qui, bien qu'étant aujourd'hui marginales en volume et en surface, pourraient à l'avenir connaître un essor spécifique :

- le maraîchage est pratiqué sur quelques 200 ha en surface (en réduction entre 2000 et 2010) ;
- l'horticulture, la pomme de terre et la viticulture (ex : 23 producteurs de vin « paillé » en Corrèze) sont représentées ;
- les plantes aromatiques, en particulier le safran, sont cultivées sur quelques exploitations ;
- on peut citer enfin le développement, récent et encore confidentiel, de projets orientés vers la production de matériaux bio-sourcés (ex : 12 ha de chanvre pour la construction) ou la chimie verte (notamment la cosmétique).

Sur le plan de l'assolement, une prépondérance des prairies

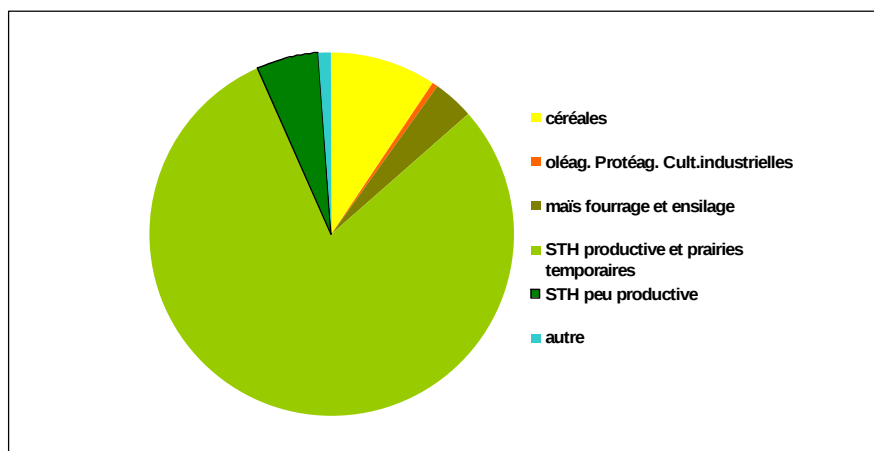


Figure 8 : répartition de la SAU en 2010 (source : Agreste, recensement agricole 2010)

874 000 ha, soit 51 % du territoire, sont consacrés à l'agriculture. La prédominance de l'élevage façonne le paysage régional avec une surface toujours en herbe majoritaire : elle représente 70 % du total des prairies, elles-mêmes contribuant à hauteur de 86 % de la SAU (cf. fig. 8). La part de surface en herbe (SH, constituée de la somme des prairies temporaires et naturelles) a tendance à régresser en surface depuis 30 ans (cf. fig. 9). Toutefois, si l'on pondère cette diminution par l'érosion de la SAU au cours de la même période, on constate une relative stabilité de la proportion des superficies herbagères (+ 2%, cf. fig. 10). La ventilation par types de prairies - permanentes ou temporaires - n'est malheureusement pas disponible sur ce laps de temps

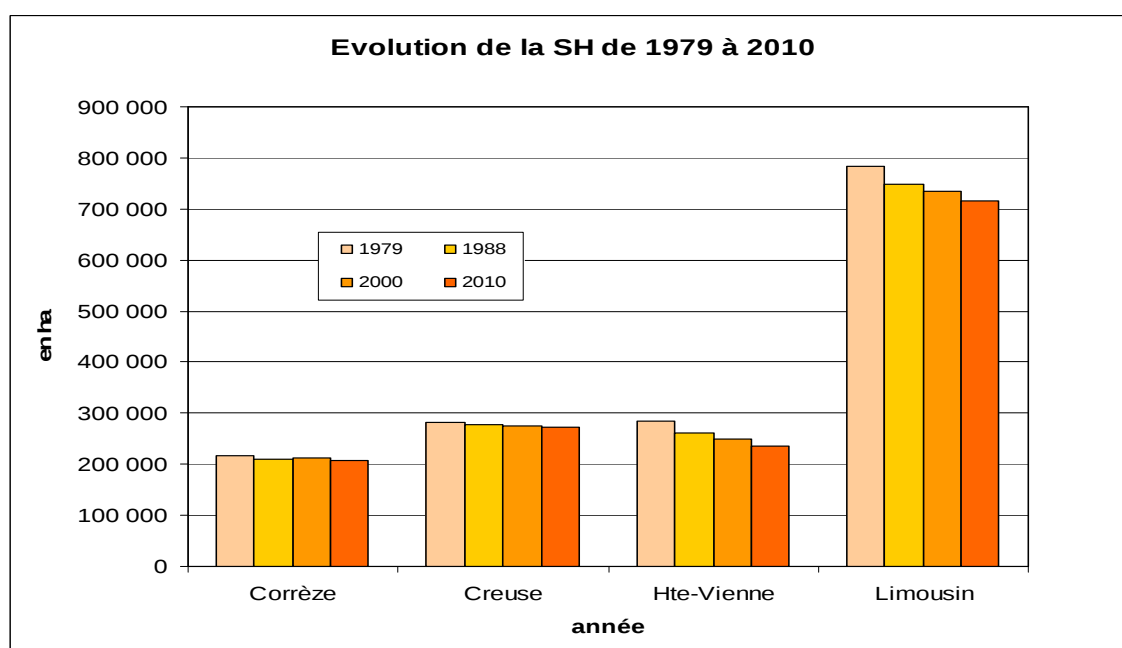


Figure 9 : une légère baisse de la Surface en Herbe (SH) depuis 30 ans (source : recensements agricoles, 1970 à 2010)

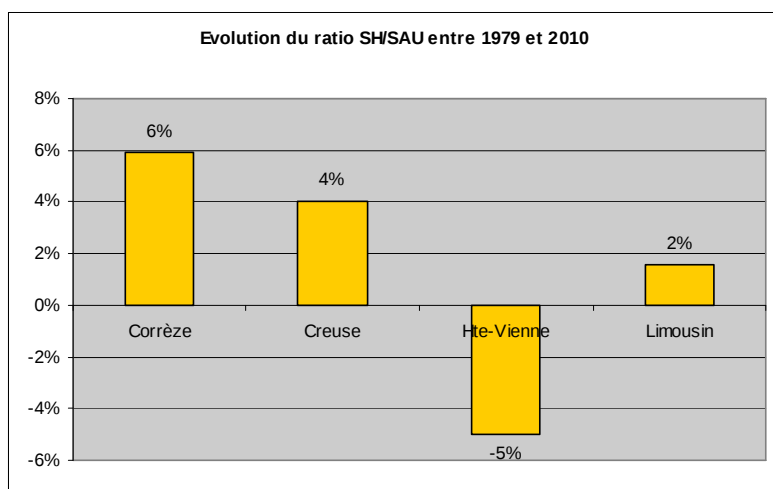
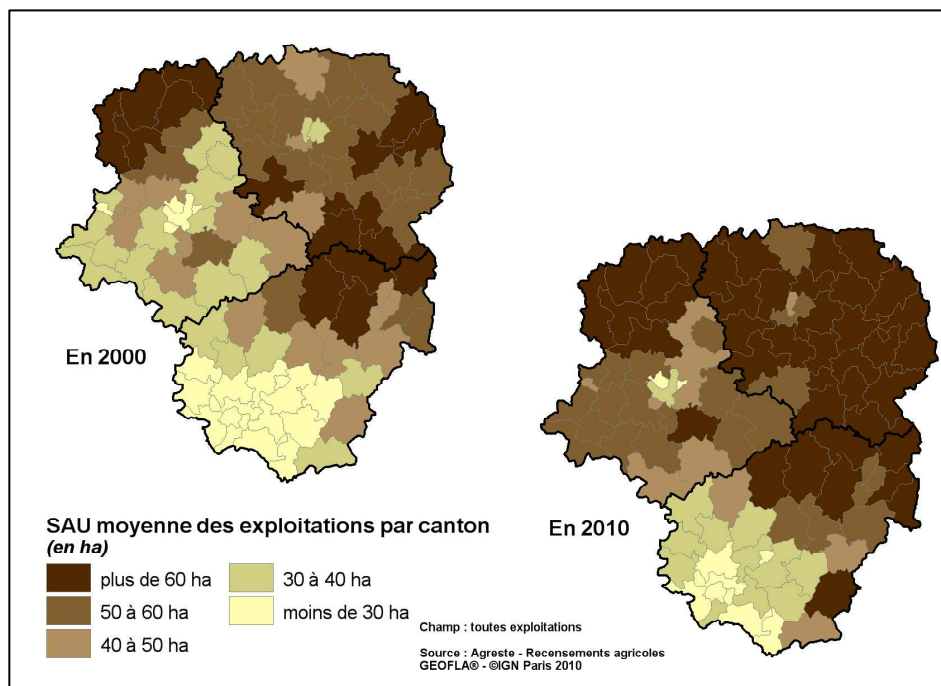


Figure 10 : un système herbager stable à l'échelle du Limousin
(source : Agreste, recensements agricoles, 1979 à 2010)

Si la moitié des exploitations produit des céréales, ces cultures ne représentent que 9 % de la SAU totale. Cette surface a d'ailleurs tendance à régresser puisqu'elle s'est contractée de près de 20 % en 30 ans. Au contraire le maïs destiné à la consommation animale a doublé durant la même période. La production de fourrages est toutefois encore loin de satisfaire aux besoins énergétiques liés à la

finition sur place des animaux. Il en est de même pour les protéagineux, dont les superficies restent marginales, même si en développement constant (notamment la luzerne et le pois). Malgré cet essor et l'encouragement aux prairies multi-espèces (dont la composition comprend des légumineuses, principalement différentes variétés de trèfle), l'élevage reste largement dépendant des importations protéiques d'autres régions (ex : luzerne déshydratée), voire d'autres pays pour les tourteaux de soja.

Au niveau des structures, des exploitations majoritairement de petite taille économique et souvent organisées en forme sociétaire



Carte 4 : une évolution à la hausse de la SAU des exploitations entre 2000 et 2010

Sur le plan structurel, les exploitations agricoles limousines possèdent une SAU moyenne de 57 ha, légèrement au-dessus de la moyenne française (54 ha) et en augmentation constante (+ 36 % en 10 ans, cf. carte 4). Cependant, si l'on s'intéresse à leur taille économique, la proportion de petites exploitations reste supérieure à la tendance nationale (46 %, contre 36 % pour la France). La production agricole liée à ces petites structures constitue souvent un revenu d'appoint, mais pas toujours : un quart d'entre elles sont dirigées par une personne de moins de 60 ans qui se déclare exploitant agricole à titre principal ; 35% des chefs d'exploitation et coexploitants sont retraités, et autant ont une deuxième activité professionnelle. Pour autant, ces petites exploitations ne représentent que 7 % de la production agricole régionale.

L'agrandissement des structures s'accompagne d'un accroissement des moyens de production. Ainsi, le cheptel moyen de vaches nourrices par exploitation est passé de 38 têtes en 2000 à 51 aujourd'hui. Cette tendance a aussi un impact sur la mise à disposition du foncier. Le fermage, comme au niveau national, progresse fortement. Représentant en 2010 61 % des modes de faire-valoir en surface, il a doublé en 30 ans. D'un point de vue statutaire, si les exploitations individuelles restent majoritaires en nombre (78%), elles pèsent moins de la moitié de la production régionale en volume. Les formes sociétaires (GAEC principalement) se développent, de 14 % (en nombre) en 2000, à 22 % aujourd'hui. Ce phénomène est encore plus prégnant pour les exploitations moyennes et grandes : 38 % d'entre elles sont constituées sous forme sociétaire en 2010, contre 25 % en 2000. Le GAEC apparaît comme la structure statutaire la plus représentée, ce qui constitue une spécificité régionale.

Une agriculture plutôt exemplaire sur le plan environnemental malgré son bilan carbone

Un modèle extensif faiblement consommateur d'intrants...

Le Limousin, communément appelée « *pays de l'arbre et de l'eau* », fait souvent figure de territoire préservé en comparaison à d'autres régions. 20 % de sa superficie sont classés en parc naturel régional. Présente sur plus de la moitié du territoire, l'agriculture contribue à la qualité environnementale et paysagère de la région. Fondée sur un modèle extensif d'élevage bovin au pré, elle est peu consommatrice d'intrants : 84 % de la SAU ne reçoivent aucun traitement phytosanitaire, contre 44 % au niveau national ; 50 % ne font l'objet d'aucun amendement d'engrais minéraux (contre 30 % au niveau national).

Avec une surface en herbe constituant 86 % de la SAU (dont une majorité de prairies naturelles) et un système bocager dominant, l'agriculture limousine favorise incontestablement la biodiversité. Le pâturage, grâce par exemple à certaines races rustiques comme les brebis limousines, permet d'entretenir certains milieux ouverts particulièrement riches et fragiles, comme les tourbières acidophiles. L'absence de grandes cultures (sauf marginalement au nord de la Creuse et de la Haute-Vienne), entraîne une très faible

proportion de surfaces en irrigation (seulement 0,3 % de la SAU). Bien qu'autrefois assez répandue, la pratique du drainage s'est considérablement réduite : elle ne représente aujourd'hui que 5 % de la SAU totale (soit 41 000 hectares assainis par un réseau de drains enterrés). Ce bilan globalement positif de l'agriculture limousine se reflète dans les indicateurs environnementaux : le suivi temporel des oiseaux communs (STOC), réalisé sous l'égide du muséum national d'histoire naturelle, montre que l'érosion de la biodiversité ordinaire (espèces généralistes, agricoles ou forestières) en Limousin est inférieure à celle observée au niveau français. Par ailleurs, selon l'INRA 85 % de la surface agricole sont considérées comme étant de « haute valeur naturelle », faisant du Limousin la 2nd région française pour cet indicateur.

La situation géographique du Limousin, en tête de bassin versant, lui impose une responsabilité particulière en matière de maintien des débits d'étiage. A cet effet, les besoins en eau pour l'élevage (de l'ordre de 200 L/kg de viande nette commercialisée selon l'institut de l'élevage) peuvent entrer en concurrence avec les autres usages, même si aujourd'hui les conflits semblent limités. Par ailleurs, l'augmentation des périodes de sécheresse et de canicule risque de fortement se répercuter sur la ressource disponible. En effet, le Limousin est particulièrement vulnérable à ces aléas en raison de sa faible proportion d'eaux souterraines par rapport à celles de surface et des conditions difficiles de mobilisation des réserves souterraines.

Par ailleurs, la qualité morphologique des cours d'eau tend à se dégrader. Les causes sont multiples : ouvrages, abondance d'étangs, travaux hydrauliques... L'abreuvement réalisé directement dans le lit des cours d'eau peut causer une érosion des berges et un accroissement des matières en suspension et organiques. En matière de qualité des eaux, les pollutions diffuses d'origine agricole, notamment celles liées au lessivage des nitrates, sont contenues et limitées à quelques localités bien identifiées (seulement 3 communes de la Haute-Vienne classées en zone vulnérable).

Sur un autre plan, le modèle « tout herbe » sur lequel repose l'élevage bovin pourrait paradoxalement, s'il est poussé à l'extrême, se montrer contre-productif d'un point de vue environnemental. En effet, un minimum de diversité d'assolements, avec en particulier la présence de céréales à paille, est nécessaire au maintien de la biodiversité (notamment pour l'avifaune).

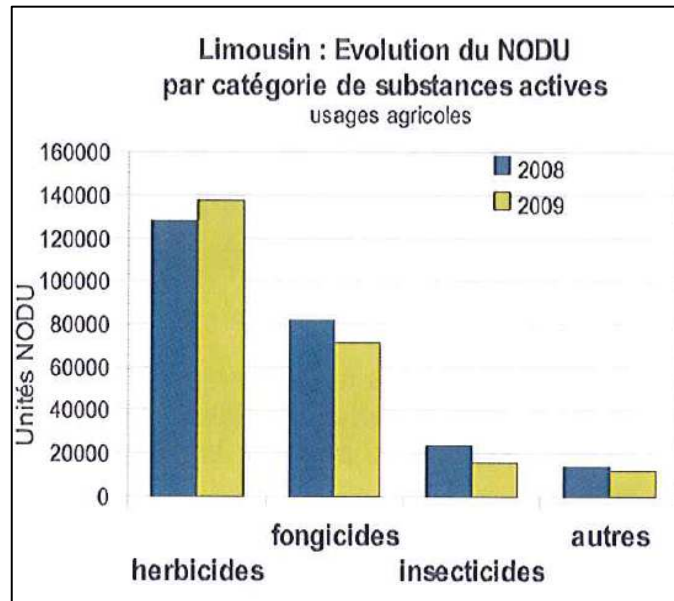


Figure 11 : évolution de l'indicateur NODU (nombre de doses unités) entre 2008 et 2009 (source : DRAAF, 2010)

Le recours aux produits phytosanitaires est par ailleurs bien moindre que dans d'autres régions, même s'il peut s'avérer localement important pour certaines cultures (en particulier en arboriculture). Toutefois, d'importants progrès ont été effectués grâce à la sensibilisation et aux efforts des producteurs (cf. fig. 11). La déclinaison du plan Ecophyto 2018 permettra probablement d'aller encore plus loin et d'affiner par ailleurs les résultats obtenus en Limousin pour les comparer à ceux des autres régions.

...mais un élevage bovin contributeur de gaz à effet de serre

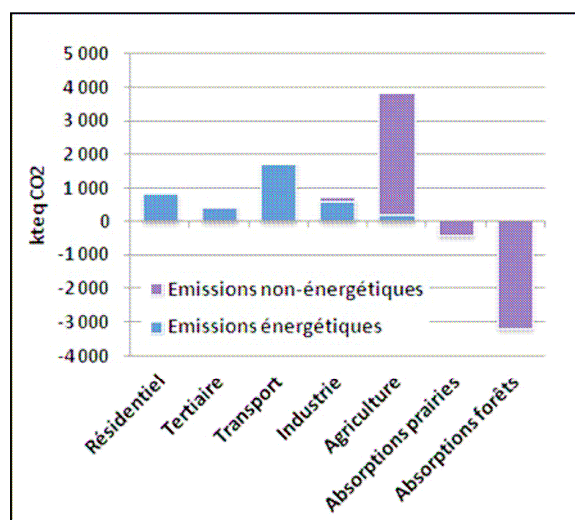


Figure 12 : principaux secteurs émetteurs de GES en Limousin

En dehors des points évoqués précédemment qui, s'ils peuvent s'avérer localement prégnants n'en demeurent pas moins globalement secondaires, le modèle agricole limousin fondé sur l'élevage bovin pose cependant un problème en terme de bilan carbone. Du fait de la fermentation entérique des ruminants (principalement des bovidés, cf. figure 12), l'agriculture est le premier contributeur de gaz à effet de serre (GES), avec 46 % des émissions régionales (cf. fig. 12). Il faut toutefois mettre en perspective ce bilan négatif (cf. figure 13). Le Limousin, région peu peuplée et faiblement industrialisée, ne participe qu'à hauteur de 1,5 % du total national des émissions (et seulement 1,1% des consommations énergétiques). Par ailleurs, la production de viande bovine est destinée principalement à la consommation en dehors de la région : elle permet en effet de satisfaire aux besoins protéiques de quelques 1,8 millions de personnes. De plus, les prairies et les haies, en stockant du carbone compensent une partie des rejets de méthane émis par l'agriculture (à hauteur d'environ 10 %).

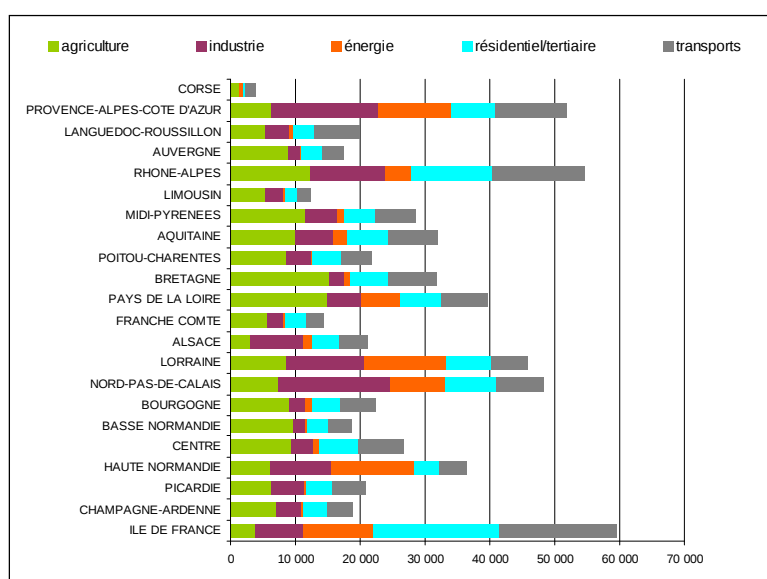


Figure 13 : Poids des sources d'émissions dans le pouvoir de réchauffement global par région (hors puits de carbone, source SOeS, 2009)

Enfin, l'impact du changement climatique risque d'affecter l'ensemble des productions, la région se situant, par son positionnement géographique de contre-fort du Massif central, aux avants-postes des évolutions annoncées. Augmentation des stress hydrique et thermique l'été, perte de productivité des prairies, baisse des rendements, décalages phénologiques des cultures nécessiteront d'adapter et de diversifier les pratiques et les productions agricoles pour les rendre moins vulnérables aux aléas climatiques.

Axe 1 : économie et gestion des exploitations

Des exploitations particulièrement fragilisées sur le plan économique

Une faiblesse structurelle des revenus préoccupante

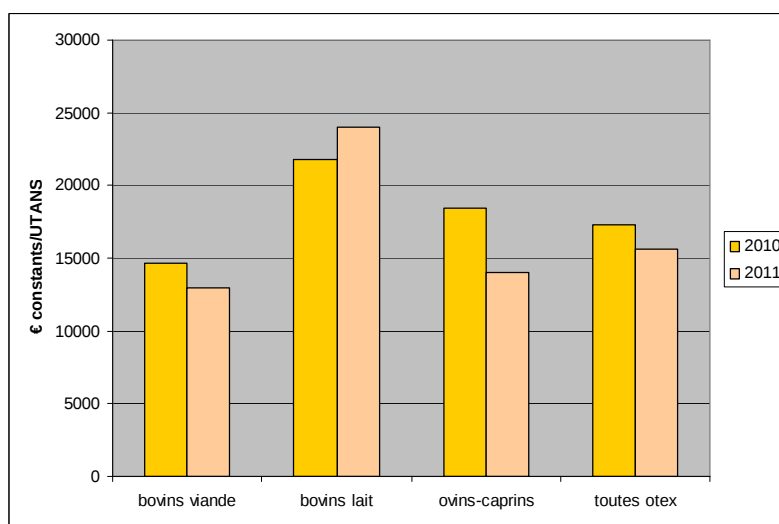


Figure 14 : évolution du RCAI moyen par UTANS et par otex,
(source : Agreste, comptes de l'agriculture 2011-2012)

Les exploitations limousines sont caractérisées par leur faible niveau de revenu : avec un résultat courant avant impôt (RCAI) par unité de travail annuel non salarié (UTANS) de 15 600 €, le Limousin se situe en 2011, comme les années précédentes, à la dernière place des régions françaises (32 300 €/UTANS de revenu en moyenne nationale pour 2011). Ce constat s'explique par la prédominance de l'élevage bovin allaitant : avec un RCAI de 13 000 €/UTANS (cf. fig. 14), la filière viande bovine représente en 2011, l'un des plus faibles niveaux de revenu, toutes productions françaises confondues. Les agriculteurs spécialisés en ovins s'en sortent légèrement mieux avec un RCAI de l'ordre de 14 000 €/UTANS, grâce à la reprise des cours de l'agneau depuis 2006 et à la revalorisation des aides à la production (consécutive au bilan de santé de la PAC en 2010). Quant aux exploitations laitières, elles profitent depuis 2010 d'une remontée des prix du lait (+ 8 % en 2011 par exemple) qui les place largement au-dessus des producteurs de viande en termes de revenus (24 000 €/UTANS en 2011), même si encore en dessous de la moyenne nationale.

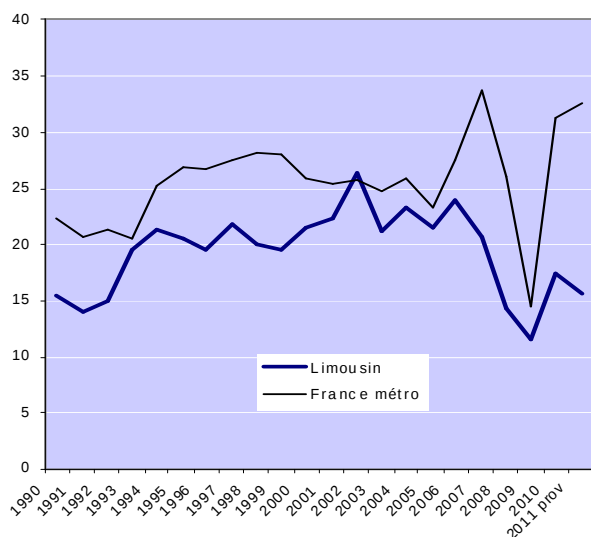


Figure 15 : Evolution du RCAI moyen par UTANS en milliers d'euros constants, source Agreste, comptes de l'agriculture)

2007) et la baisse tendancielle du pouvoir d'achat des éleveurs depuis 1990 (ex : -16 % pour les exploitations spécialisées en système naisseur, selon les données fournies par le réseau d'élevage en Limousin).

Des indicateurs de performance économique qui se dégradent

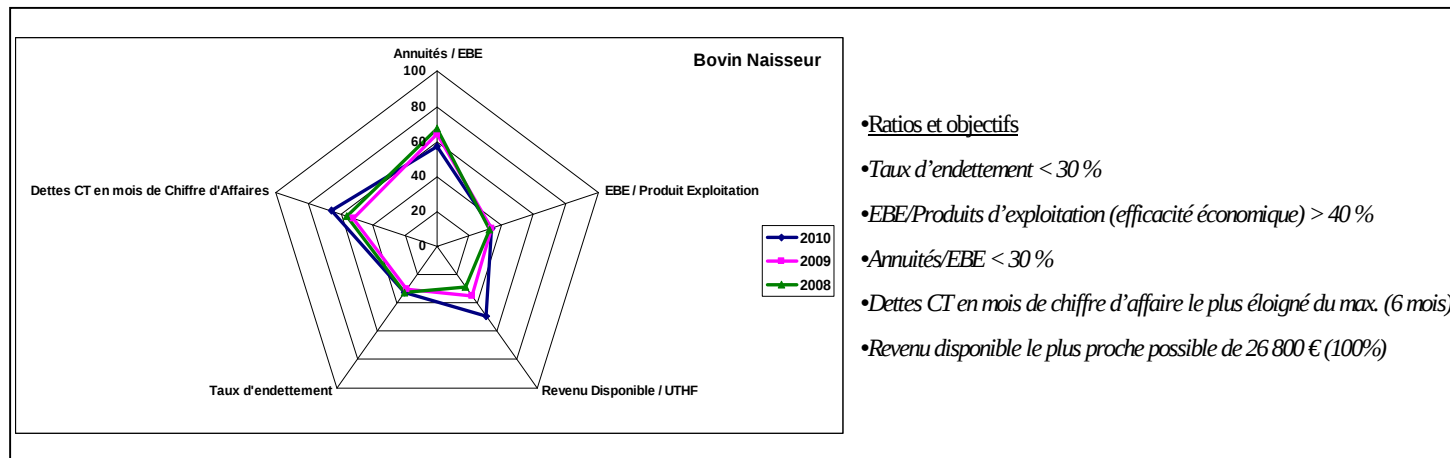


Figure 16 : indicateurs de performance économique en système bovins naisseurs (source : étude de groupe CER Haute Vienne – CER France Creuse, 2010)

Les indicateurs de performance tels que le taux d'endettement, l'efficacité économique ou encore la part des dettes à court terme sont actuellement en deçà des niveaux souhaitables pour assurer la rentabilité et la pérennité financière des exploitations (cf. fig. 16). La situation des structures spécialisées en bovins naisseurs apparaît en particulier préoccupante : le taux d'annuités rapporté à l'EBE dépasse les 60 %, l'efficacité économique n'atteint pas 40 % et le revenu disponible plafonne à 13 000 euros annuels, soit bien en dessous des minima attendus. Les séries statistiques longues issues du réseau d'information comptable agricole (RICA)

révèlent également une détérioration continue de ces indicateurs depuis les années 2000 : la rentabilité s'érode (-10 % en 15 ans, toutes otex confondues et encore plus fortement en bovins viande) tandis que la fragilité économique s'accroît. Les annuités de remboursement d'emprunts pèsent plus lourdement sur le revenu disponible pour l'exploitant (cf. fig. 17).

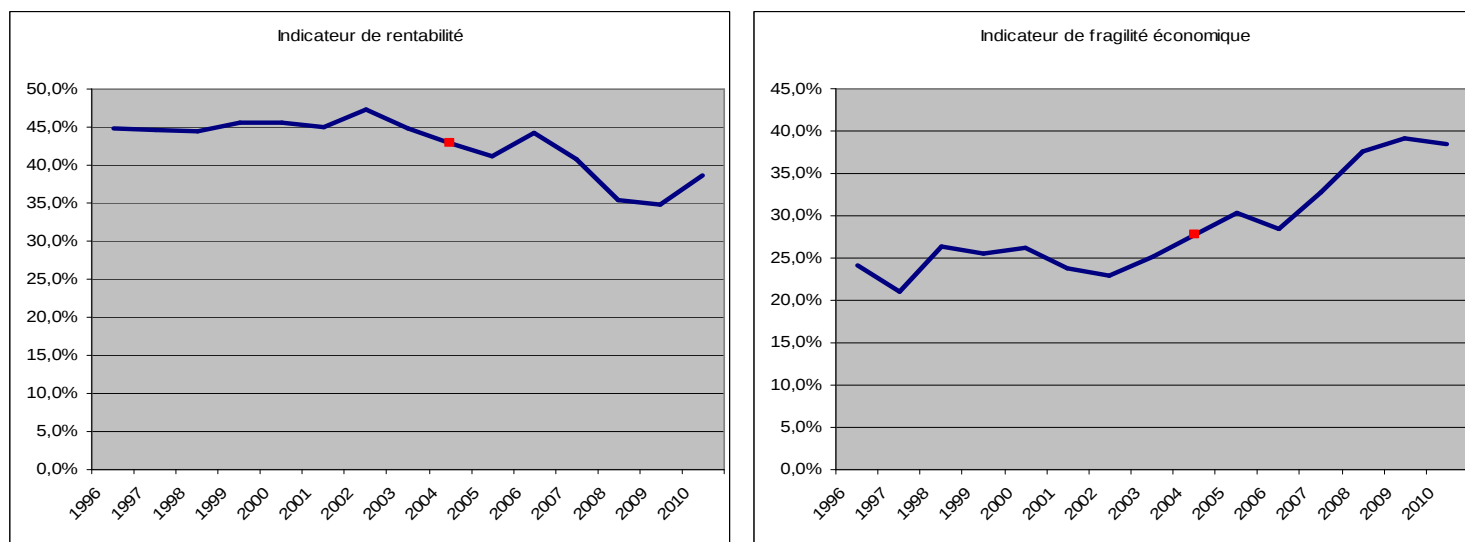


Figure 17 : évolution des indicateurs de rentabilité (ou efficacité économique : EBE/produits d'exploitation) et de fragilité économique (remboursement dettes LMT/EBE) toutes otex (source RICA)

Le poids des charges, de l'endettement et des aides déterminant dans la composition du revenu disponible

L'envolée des cours des intrants

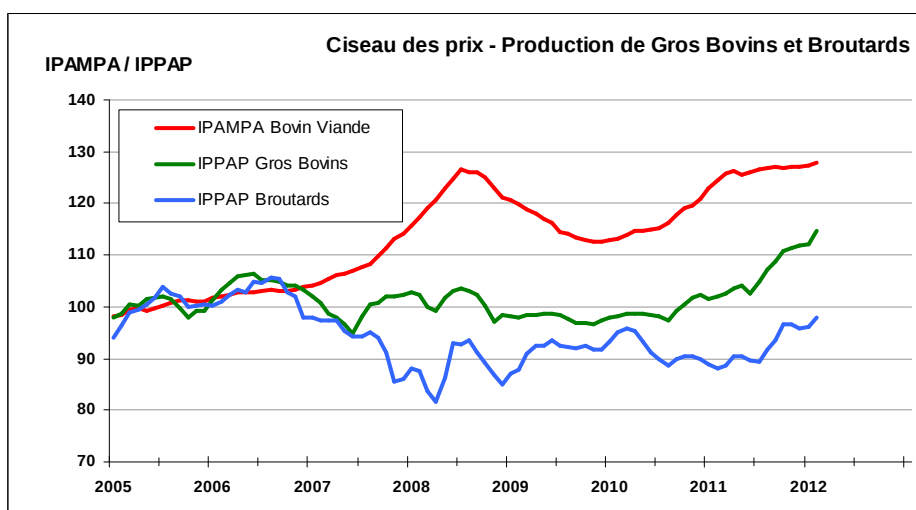


Figure 18 : le décrochage entre l'IPAMPA et l'IPPAP

Reflète de la flambée des charges d'exploitation, l'indice des prix d'achat des moyens de production agricole (IPAMPA) a progressé de près de 30 % depuis 2005, tandis que l'indice des prix des produits agricoles à la production (IPPAP) stagne, voire décroche pour les broutards (cf. fig. 18). Ce repli affecte directement le revenu des éleveurs qui se dégrade depuis 10 ans.

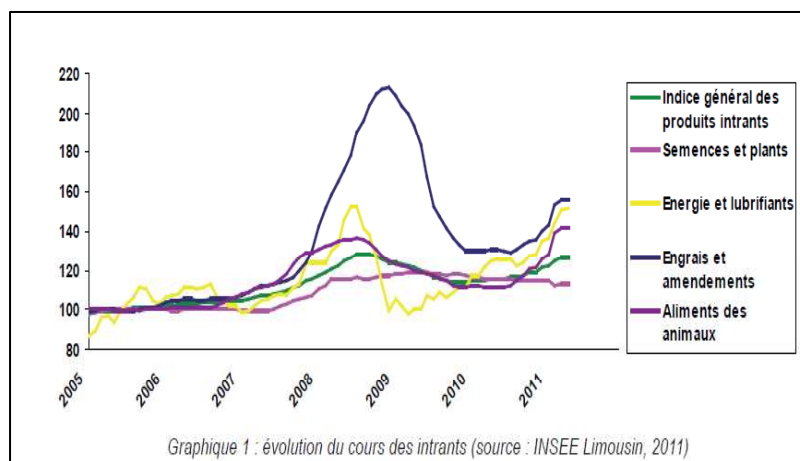
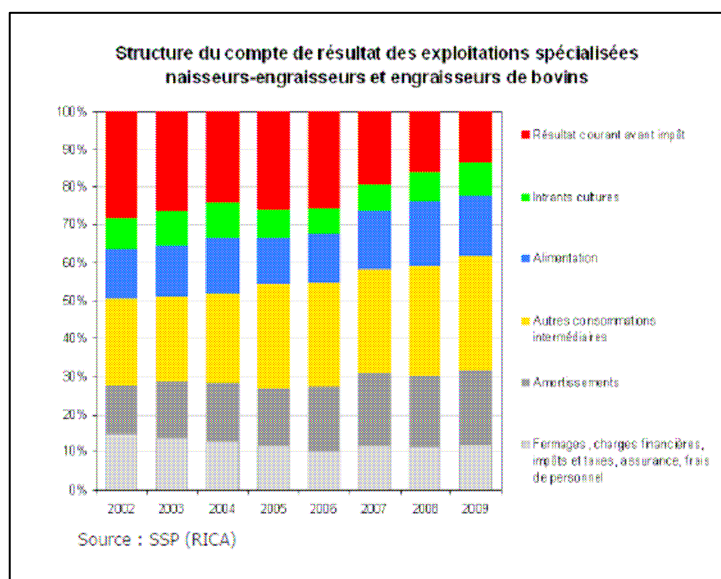


Figure 19 : évolution des cours des intrants

La décomposition des charges d'exploitation (cf. fig. 19) fait apparaître trois postes principaux de dépense : l'alimentation, l'énergie et les engrais. Alors que 40 % des besoins en concentrés pour animaux sont importés, le renforcement de l'autonomie alimentaire des exploitations apparaît comme une priorité stratégique pour limiter la pression des dépenses. De même, l'amélioration de l'efficacité énergétique et l'optimisation de la fertilisation semblent indispensables pour réduire la facture de carburants et le coût des engrais.

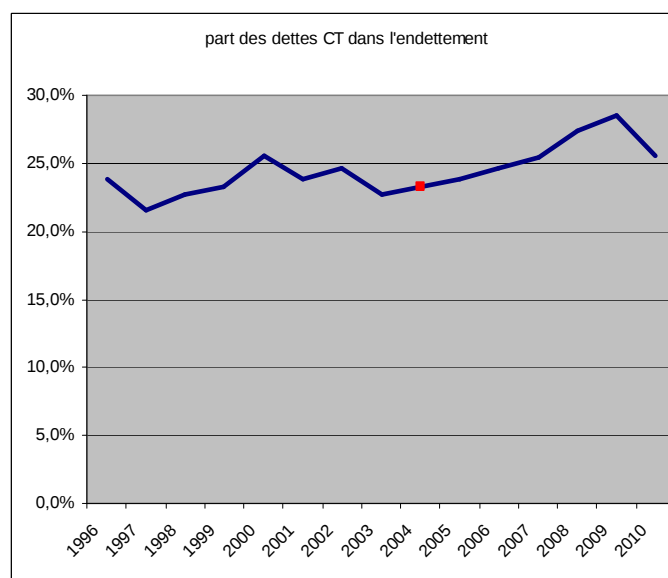
Des dettes à court terme qui progressent

Dans le même temps, la dotation aux amortissements progresse, en proportion relative de la diminution des revenus (cf. fig. 20). Toutefois, cette augmentation semble traduire davantage des stratégies d'optimisation fiscale qu'une réelle élévation de l'endettement. Ce dernier reste en effet contenu sur 15 ans, aux alentours de 25 % du total des actifs pour les exploitations en bovins viande et 30 % pour les ovins.



**Figure 20 : évolution du compte de résultat des exploitations
bovins viande (source RICA)**

Toutefois, la structuration de l'endettement évolue, avec une propension toujours plus grande à recourir à des crédits à court terme (+ 5 % en 15 ans, cf. fig. 21). Il faut probablement y déceler là l'indice de difficultés de trésorerie qui s'aggravent pour honorer les charges des fournisseurs.



**Figure 21 : part des dettes CT sur total des dettes (toutes otex,
source RICA)**

Le soutien indispensable des aides pour conforter les revenus

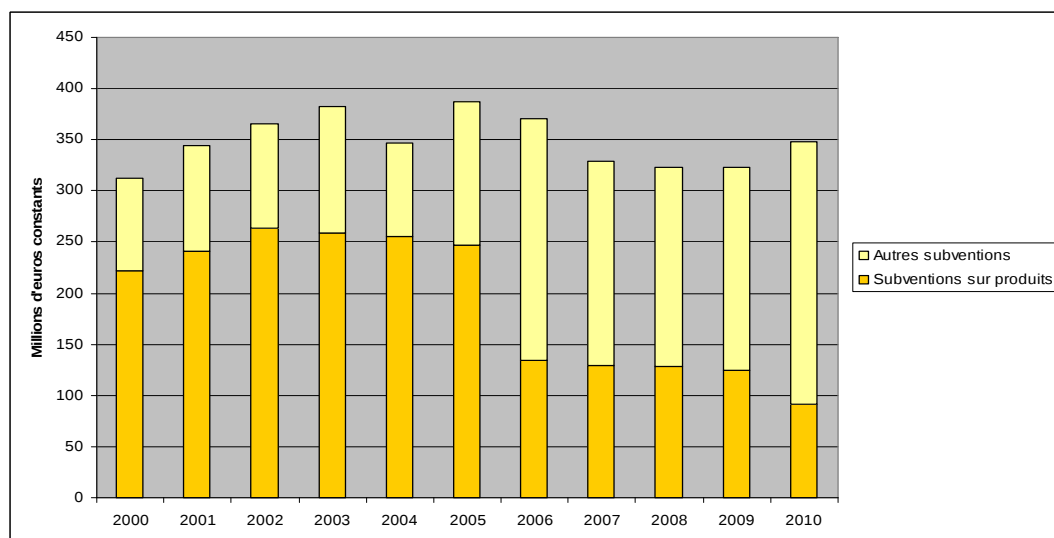


Figure 22 : évolution du montant des aides directes (1^{er} pilier de la PAC, ICHN, PHAE et MAE inclus euros constants, comptes de l'agriculture 2001 à 2010)

Les aides jouent un effet stabilisateur déterminant pour soutenir le revenu des agriculteurs limousins (cf. fig. 22). Elles représentent, en 2010, 31 % des produits d'exploitation et plus de 150 % du RCAI (134 % en moyenne décennale 2001-2010). L'enveloppe globale des aides directes du premier pilier a d'ailleurs augmenté de 13 % entre 2009 et 2010. Si l'importance des subventions peut paraître, à première vue, considérable, il convient néanmoins de la relativiser : la faible rentabilité des exploitations et le poids de certaines aides du 2nd pilier de la PAC (23 % du total des primes versées au niveau régional, pour compenser des pratiques vertueuses en matière environnementale et des handicaps naturels liés à la montagne) expliquent en partie ce résultat comptable. De plus, comme le montre la figure 23, les aides historiquement liées à la production (aides du 1^{er} pilier et DPU) restent inférieures pour les ovins et les bovins viande par rapport aux exploitations spécialisées en grandes cultures (céréales oléagineux et protéagineux). Le bilan de santé à mi-parcours de la PAC plutôt favorable à l'élevage (notamment ovin) et aux systèmes herbagers n'a visiblement pas permis de rééquilibrer les soutiens aux productions animales.

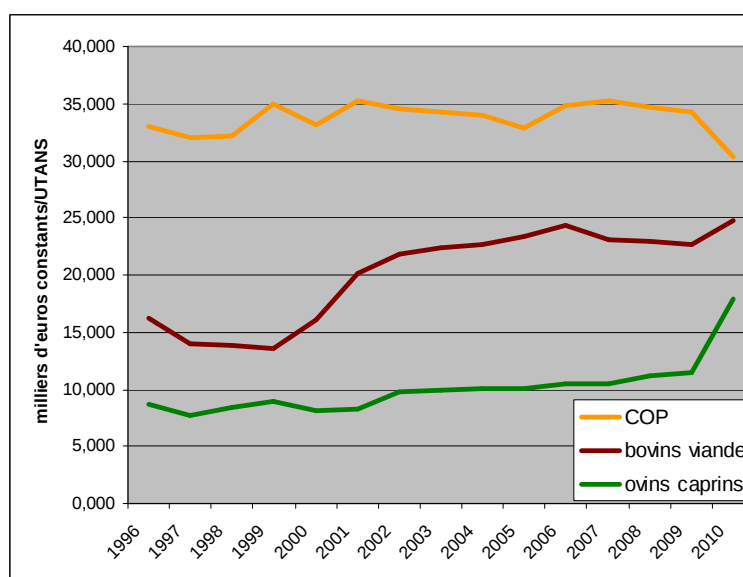


Figure 23 : évolution des aides directes du 1^{er} pilier/UTANS (France métropolitaine) - source RICA

Une différenciation des exploitations en fonction de leur capacité à maîtriser leurs charges et à optimiser leur conduite technique

Un meilleur positionnement des systèmes mixtes et des engraisseurs

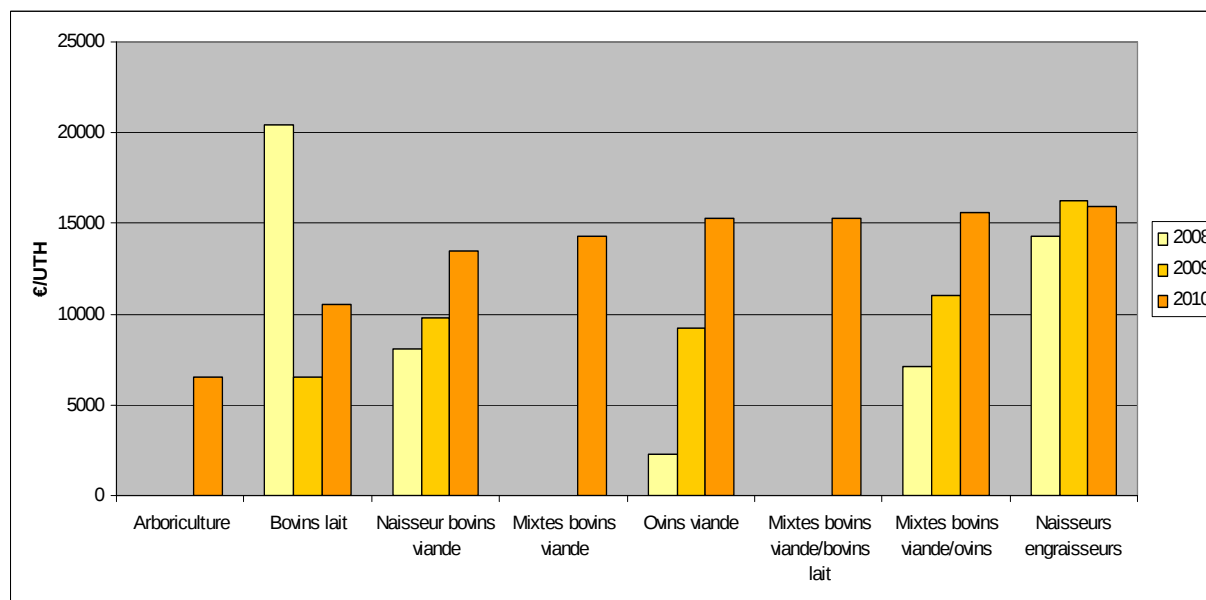


Figure 24 : revenu disponible/UTH (€ constant) en moyenne selon le système considéré (source : études de groupe CER Haute-Vienne et Corrèze pour l'arboriculture)

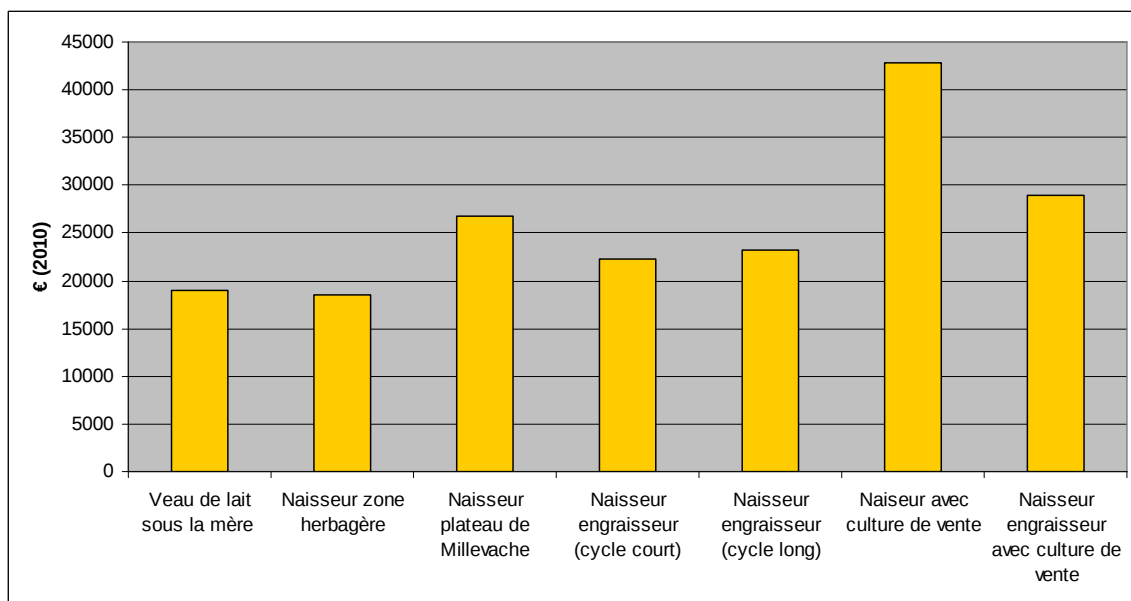


Figure 25 : résultat courant/UMO selon le système considéré pour l'année 2010 (source : réseau d'élevage Limousin, 2011)

Derrière la faiblesse moyenne des revenus constatée, se cachent d'importantes disparités selon les types de production. En 2010, les systèmes mixtes (ex : bovins viande et lait) et les exploitations qui pratiquent l'engraissement semblent mieux positionnées que les autres (cf. fig. 24). De même, les exploitations qui ont développé des productions végétales et des cultures de vente voient leurs revenus nettement augmenter (cf. fig. 25). Si les modèles de polyculture élevage apparaissent plus robustes économiquement, il convient toutefois de nuancer ce constat, compte-tenu de la volatilité des résultats constatés selon les années.

La maîtrise technique déterminante pour consolider les revenus

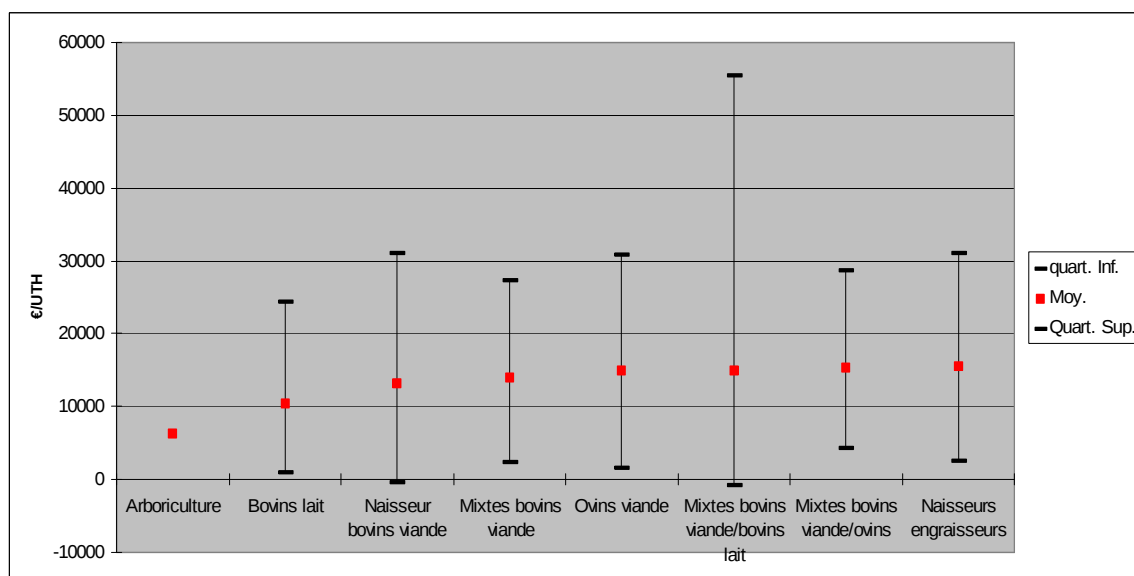


Figure 26 : variabilité du revenu disponible/UTH par quartile (source : étude de groupe CER Haute-Vienne/Corrèze, 2010)

Remarque : les quartiles sont calculés à partir du niveau de revenus disponibles/UTH

Au sein de chaque système de production, il existe également une importante variabilité des revenus selon la performance individuelle de chaque exploitation (cf. fig. 26). Ainsi, le quartile supérieur affiche un niveau de profit (32 700 €/UTH) deux fois plus important que la moyenne (14 000 €/UTH par an, toutes otex confondues). Cette ventilation révèle également l'existence d'un nombre important d'exploitations en grande difficulté financière avec des revenus ne dépassant pas les 1 500 €/UTH annuels (quartile inférieur).

L'analyse plus approfondie des comptes de résultat des exploitations permet de faire ressortir plusieurs facteurs de différenciation. En système ovins, la productivité constitue un élément discriminant (cf. fig. 27). Elle est liée non seulement à la taille de l'exploitation (les plus grandes étant en général les plus performantes), mais aussi au niveau de maîtrise technique de l'éleveur : l'optimisation de la prolificité des brebis, de la conduite du pâturage et de la saisonnalité des agnelages constitue un facteur de différenciation important.

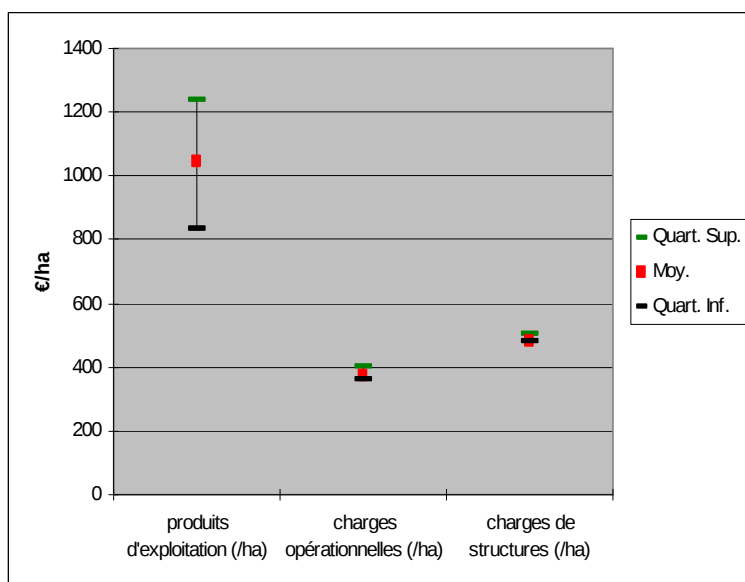


Figure 27 : comparaison des produits d'exploitation, charges opérationnelles et de structure dans le système ovins (source : étude de groupe CER 87, 2010)

Remarque : les quartiles sont calculés à partir du niveau de revenus disponibles/UTH

En système naisseur engraisseur en revanche, la différenciation entre exploitations s'opère davantage sur l'optimisation des charges de structures (notamment les postes mécanisation et bâtiment) que sur la technicité.

A taille équivalente, l'optimisation des charges discriminante

A taille équivalente, la maîtrise des charges constitue un facteur clef de la réussite économique des exploitations en bovins viande (cf. fig. 28) : celles qui optimisent l'autoconsommation des céréales, l'utilisation des surfaces en herbe et la fertilisation

réduisent leur dépendance aux importations d'aliments (premier poste de dépense des consommations intermédiaires). De même, les structures les plus performantes en matière d'utilisation de carburants et de produits vétérinaires parviennent davantage que les autres à conforter leur niveau de revenu.

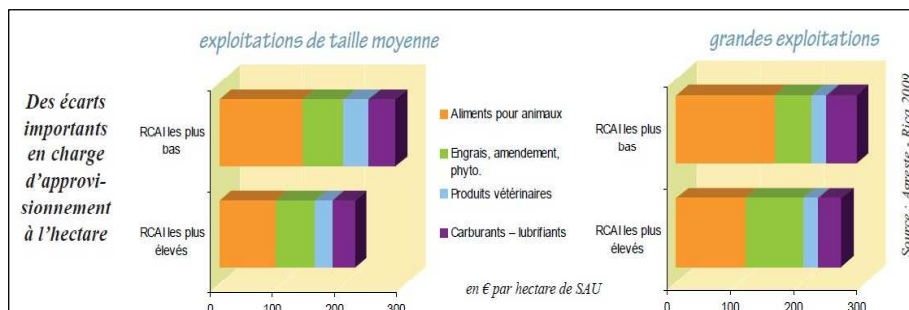


Figure 28 : charges d'approvisionnement en système bovins viande (source : RICA, 2009))

Axe 2 : structuration et organisation des filières

Des productions limousines pas toujours bien positionnées par rapport aux marchés porteurs

Des opportunités à saisir à l'export et sur certaines niches

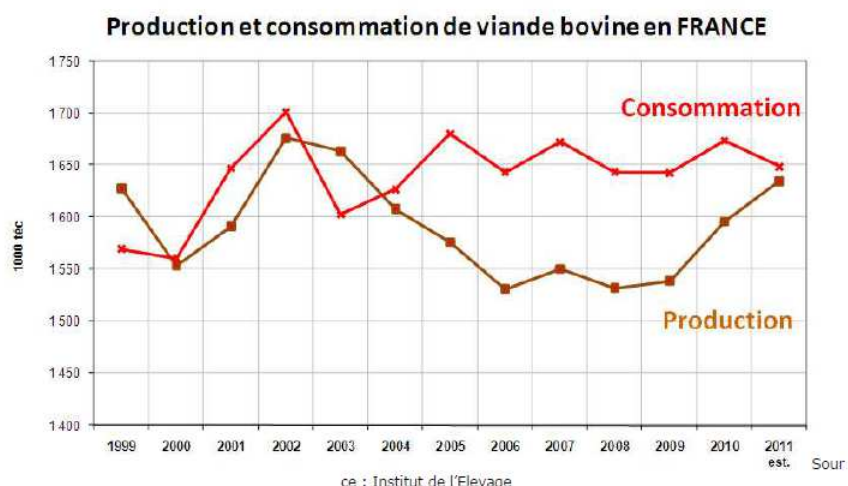


Figure 29 : évolution de la production et de la consommation de viande bovine en France (source : institut de l'élevage 2012)

Avec une consommation intérieure en baisse (-3 % en 2010, cf. fig. 29), imputable à l'érosion du pouvoir d'achat et à une évolution des modes alimentaires (report vers la volaille et le porc), le marché national en viande bovine semble être proche de la saturation. De plus, on assiste par ailleurs à une modification des habitudes alimentaires, avec une progression des préparations hachées (+ 15 % depuis 2003) au détriment des quartiers « nobles ». Pour autant, le marché français et européen offre des opportunités pour les productions limousines. En effet, la part des races à viande dans la consommation ne cesse de croître, et cette tendance devrait s'intensifier avec la réduction du cheptel laitier. Elles représentent aujourd'hui 65 % des animaux abattus sur le territoire national (la race limousine pèse pour environ 9 % de ce total). Par ailleurs, l'extension des zones céréalières au détriment des prairies pourrait, à moyen terme, provoquer des déficits de production en viande bovine qui devraient profiter à certains territoires peu propices aux grandes cultures et spécialisés dans l'élevage. La situation macroéconomique reste également favorable aux éleveurs bovins grâce à l'export qui permet de tirer les cours à la hausse depuis 2009. L'ouverture de nouveaux marchés, en particulier sur le pourtour méditerranéen (notamment la Turquie) et dans le Moyen-Orient (cf. fig. 30), la concurrence moindre des pays du Mercosur qui se sont recentrés sur leur marché intérieur, expliquent la bonne tenue des exportations de bœuf français.

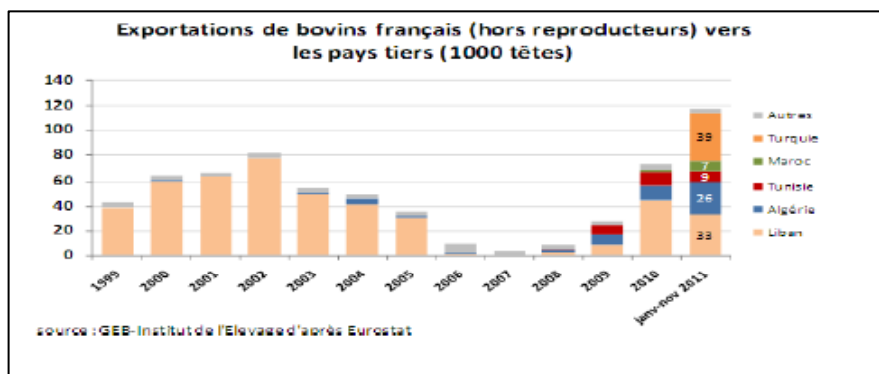


Figure 30 : évolution des exportations de bœuf français (source : institut de l'élevage, 2011)

En dehors du marché traditionnel du bœuf, il existe un certain nombre d'opportunités à saisir pour les productions animales régionales. On peut citer notamment le veau qui, malgré la crise, voit sa demande progresser de 4 % en 2010. Par ailleurs, malgré une baisse de la consommation de viande ovine dans les habitudes alimentaires, le marché intérieur reste fortement déficitaire (cf. fig. 31) et offre donc d'intéressantes perspectives pour les éleveurs limousins de brebis.

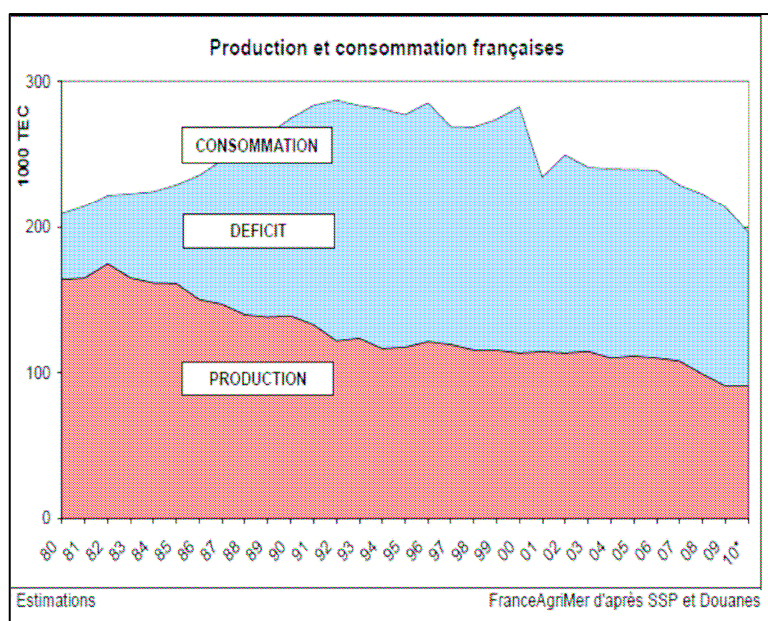


Figure 31 : le déficit de production en viande ovine sur le marché français (source : FranceAgrimer, 2011)

Une capacité de finition des animaux qui ne progresse pas

Malgré la demande soutenue à l'export pour la viande bovine plutôt que pour le vif, la part des animaux maigres dans la production régionale reste importante (1/3 des animaux commercialisés). Par ailleurs, la quasi-exclusivité du marché italien (77 % des débouchés d'animaux maigres en 2011 au niveau national, selon l'institut de l'élevage) entraîne une dépendance économique forte face aux acheteurs transalpins. Les difficultés financières que traversent la péninsule pourraient fragiliser à moyen terme ce débouché traditionnel. Conscient de cette faiblesse, la filière limousine mise depuis plusieurs années sur une intensification de l'engraissement sur place, afin de capter davantage de valeur ajoutée et de se positionner sur de nouveaux marchés émergents (Moyen Orient notamment). Toutefois, les capacités de finition des animaux sur place demeurent insuffisantes, et la proportion d'animaux finis ne progresse pas (cf. fig. 32). Certaines productions, pourtant rentables mais techniquement exigeantes (ex : veaux sous la mère), se sont même contractées ces dernières années (- 7% depuis 2007). Autre signe inquiétant, la proportion de vaches de réformes commercialisées depuis 5 ans a fortement augmenté (+ 21 %), indice probable d'une décapitalisation des troupeaux pour faire face à des besoins de trésorerie (en particulier en 2011 suite à la sécheresse).

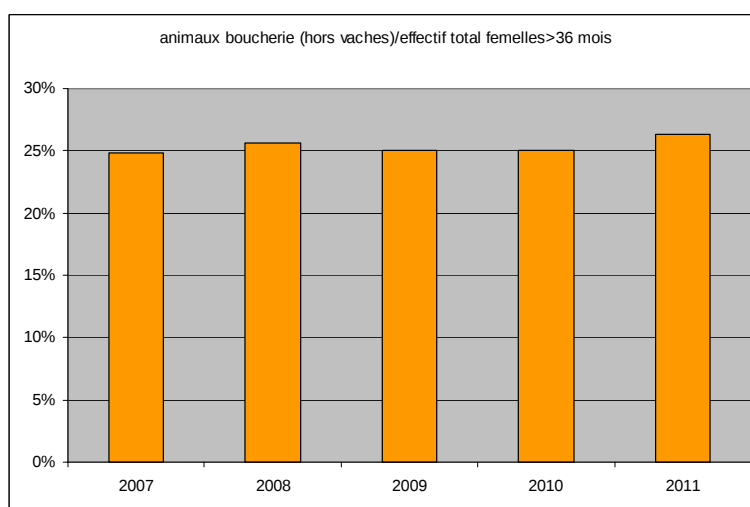


Figure 32 : jeunes bovins engraisés (VSLM, JB, génisses) /effectif femelles > 36 mois (source : Interbolim, 2012)

Un potentiel de relocalisation de certaines productions

En dehors des circuits liés à la viande et des marchés de niche évoqués précédemment (ex : fruits rouges), certains débouchés semblent peu investis par les exploitants limousins. Avec un bassin de population de quelques 746 000 habitants, des opportunités existent pourtant pour valoriser localement certaines productions régionales. Une étude pilote conduite en 2005 par Emmanuel Bailly (promoteur du concept d'écorégion) a révélé que seulement 10 % de la consommation alimentaire sont produits dans la région (cf. fig. 33). Le retard est

particulièrement important en matière de légumes (8 % d'autosuffisance seulement). Bien que déjà anciens, ces travaux restent néanmoins d'actualité et démontrent de réelles possibilités pour relocaliser certaines productions aujourd'hui déficitaires. Cette ambition passe par une meilleure valorisation des potentialités agronomiques locales et un renforcement de la structuration des filières de l'amont à aval. Tout ou partie de ces productions relocalisées pourraient être commercialisées via des circuits courts et de proximité.

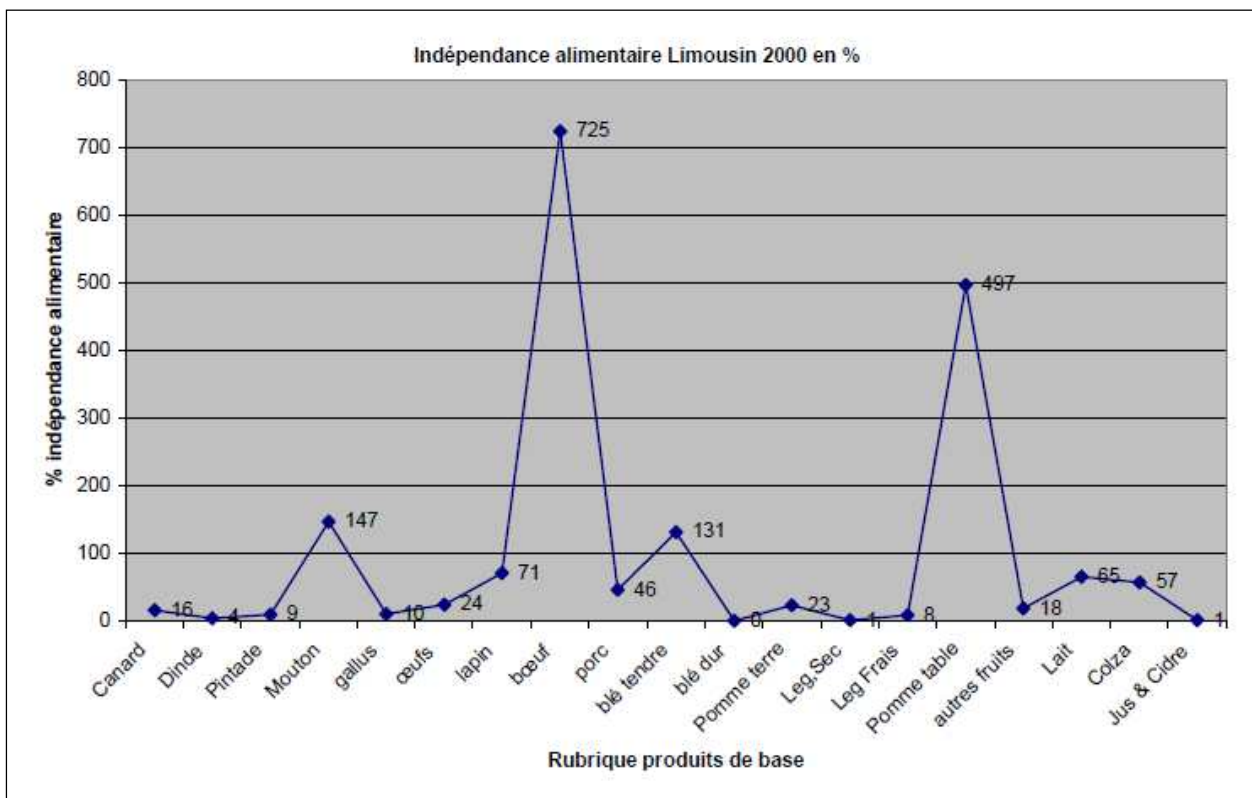


Figure 33 : indice d'indépendance alimentaire du Limousin en fonction des productions agricoles (source : E. Bailly, 2005)

Une stratégie affirmée de valorisation des productions à travers des signes d'identification de la qualité et de l'origine

Une région leader pour l'importance des productions sous SIQO

A travers une politique volontariste de promotion des signes officiels de la qualité et de l'origine (SIQO) (label rouge avec marques certifiées et IGP), la profession a adopté une stratégie de différenciation visant à conquérir des marchés « haut de gamme » (cf. encart 1). Plus du tiers des exploitations ont au moins une production commercialisée sous SIQO et cette proportion s'élève à 46 % pour les moyennes et les grandes structures (cf. fig. 34). En plus des motivations identitaires et environnementales, cette politique de développement des productions certifiées de qualité est sous-tendue par des considérations économiques

évidentes. Par exemple, un agneau commercialisé sous SIQO se vend en moyenne 1,4 €/kg de plus qu'en circuit conventionnel.



Un atlas réalisé par la chambre régionale d'agriculture en 2010 a recensé 18 SIQO, hors agriculture biologique, en Limousin. Il faut distinguer les signes qui valorisent les qualités gustatives du produit (ex : Label Rouge pour la viande), ceux qui certifient des modes de production (ex : agriculture biologique) et enfin ceux qui mettent en avant un terroir (ex : AOC ou AOP). La plupart des SIQO débordent géographiquement de la région Limousin : par exemple la marque déposée « Blason Prestige » concerne quelques 7 000 éleveurs, dont la moitié hors de la région. Par ailleurs, la plupart des exploitations ne commercialisent qu'une partie de leur production sous SIQO : sur les 100 000 tonnes de pommes produites en Limousin, 10 à 15 % seulement sont écoulés sous AOP.

Encart 1 : une politique de différenciation de la production grâce à des SIQO

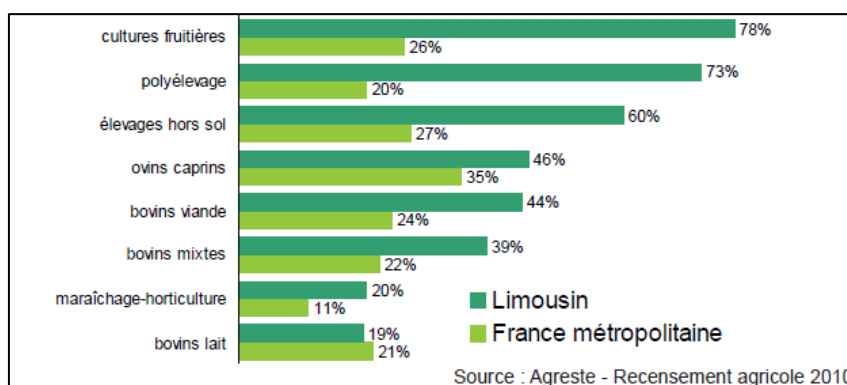


Figure 34 : proportion d'exploitations (moyennes et grandes) commercialisant sous label rouge AOC, IGP ou AB par otex

...mais des débouchés traditionnels qui se contractent

Si elle s'est avérée globalement payante pour les exploitants engagés dans cette démarche, cette politique de différenciation des productions par des SIQO est aujourd'hui moins évidente pour la filière bovins viande. En effet, le segment de marché des « boucheries traditionnelles », débouchés privilégiés pour les productions à haute valeur ajoutée (66 % des IGP et 81 % des viandes de bœufs produites sous AOC y sont écoulées), se réduit depuis 1995 (-10 %). Parallèlement, la présence de la viande bovine commercialisée sous signe de qualité tend à baisser dans les rayons des hyper et supermarchés (cf. fig. 35), alors qu'elle progressait de manière constante depuis les années 2000 (à la suite notamment des scandales sanitaires à répétition).

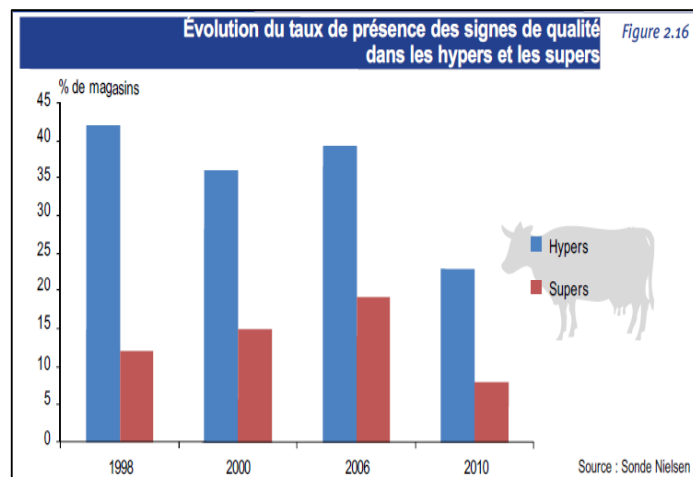


Figure 35 : proportion du bœuf commercialisé sous SIQO en GMS (source : institut de l'élevage, 2011)

...et un retard pris sur la conversion au bio

Le retard pris sur la conversion à l'agriculture biologique constitue un autre paradoxe régional. Le Limousin, région dont les pratiques agricoles sont plutôt exemplaires pour l'environnement (cf. précédemment), se situe en effet, à la 15^{ème} position des régions françaises pour la part des surfaces en bio dans la SAU (3,3 % en 2012). Cette position en retrait peut s'expliquer par la combinaison de plusieurs facteurs :

- la production dominante en bovins viande se prête moins facilement au développement du bio, compte-tenu de la complexité des intermédiaires et des opérations à maîtriser tout au long de la filière (alimentation, abattage conditionnement...);
- la place des brouards destinés à l'exportation dans l'économie régionale reste forte ;
- le poids des SIQO, de dehors du bio, explique peut-être en partie ce retard. La conversion est en effet synonyme de cahiers des charges contraignants et la plus-value générée par rapport aux signes de qualité traditionnels n'est pas toujours au rendez-vous.

Ces chiffres, certes modestes, cachent toutefois une progression importante de l'agriculture biologique (+ 100 % depuis 1999, + 9 % en 2012, cf. fig. 36). Si l'objectif énoncé par le plan Ambition bio 2017 de doubler les surfaces agricoles en bio en 5 ans semble ambitieux, il ne paraît toutefois pas hors de portée. En effet, près de 500 chefs d'exploitations agricoles limousines ont ainsi répondu par l'affirmative en 2010 à la question : « envisagez-vous une conversion à l'agriculture biologique avant 2016 ? ». Les surfaces certifiées AB pourraient plus que doubler dans les cinq années à venir. Par ailleurs, il existe à l'évidence des opportunités à saisir, en particulier sur le marché local, pour répondre à la demande soutenue en fruits, légumes et viande. Une enquête régionale a par exemple indiqué que 71 % des opérateurs et des distributeurs régionaux de produits issus de l'agriculture biologique éprouvent des difficultés à s'approvisionner localement.

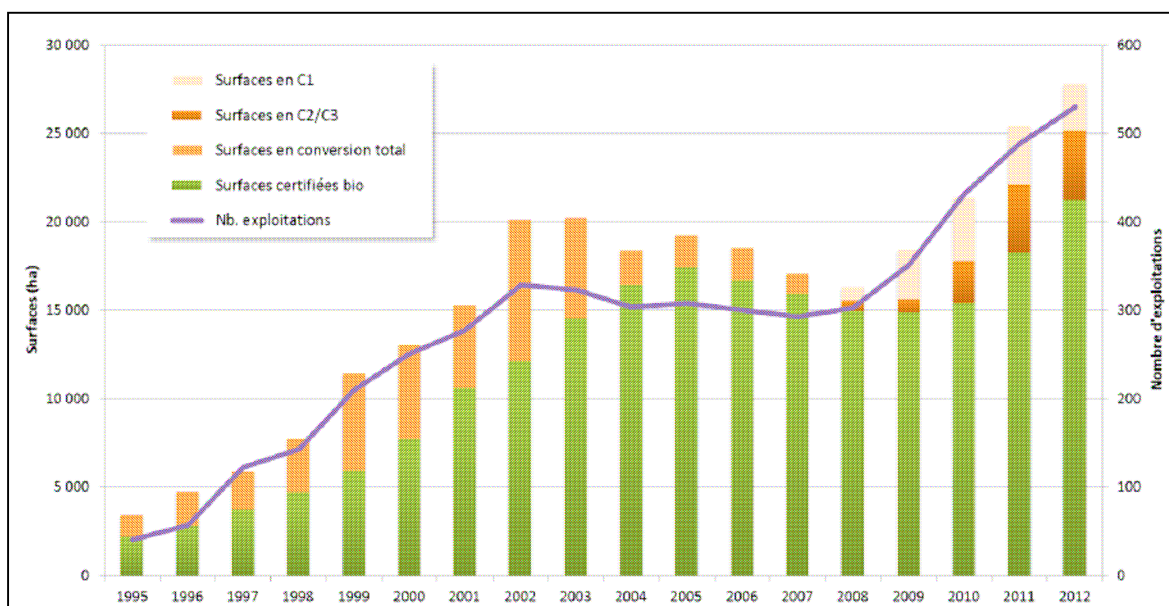


Figure 36 : évolution des surfaces converties en agriculture biologique (source : agence bio, 2013)

Des stratégies de commercialisation conduites majoritairement via les organisations de producteurs et en circuits traditionnels

Des opérateurs régionaux de commercialisation de taille souvent trop modeste pour peser sur les prix et les marchés

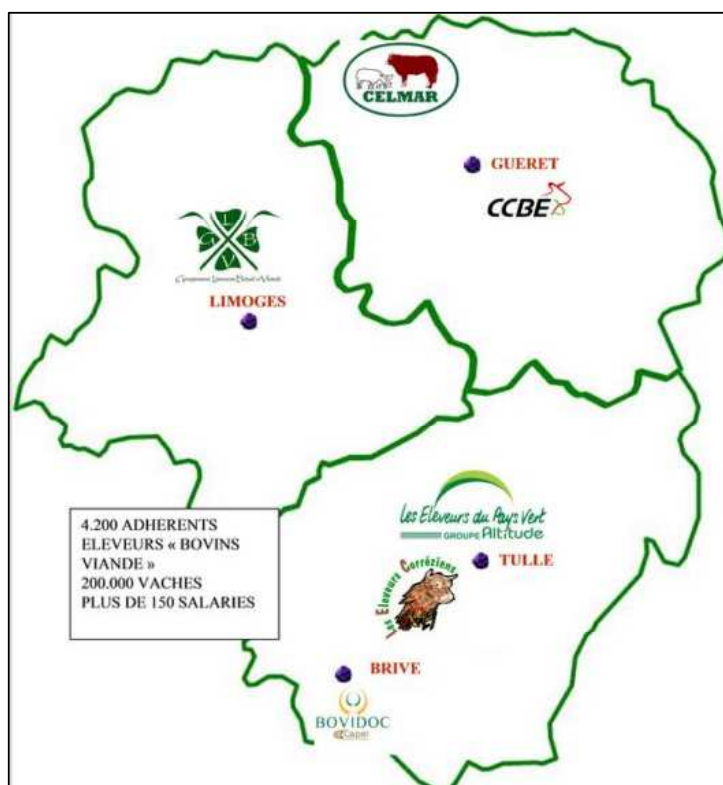


Figure 37 : les coopératives bovines affiliées à l'union bovine du Limousin

La filière bovins viande semble relativement bien structurée puisque près de 5 600 exploitants, soit 70 % du total, sont adhérents à une organisation de producteurs (OP de type commerciale ou non, cf. fig. 37). Cette proportion est encore plus élevée en système ovins (de l'ordre de 75 %). Les sociétés coopératives sont bien implantées puisqu'elles collectent 60 % des produits agricoles.

Une faible pénétration des grandes et moyennes surfaces

Toutefois, la taille des opérateurs de mise en marché, en particulier des coopératives, semble encore trop modeste pour véritablement peser sur la formation des prix et conquérir de nouveaux débouchés, notamment les distributeurs de la GMS. Aujourd'hui 1/3 du bœuf produit régionalement est commercialisé via les supermarchés alors que ces derniers représentent pourtant 80 % des achats en viande des ménages au niveau national. Par ailleurs, le problème récurrent des marges pratiquées par les industriels de la transformation et les distributeurs explique probablement une partie des réticences de la filière amont à s'engager sur ce créneau qui privilégie plus souvent la quantité à la qualité.

Des débouchés prometteurs avec l'essor des circuits courts et de proximité

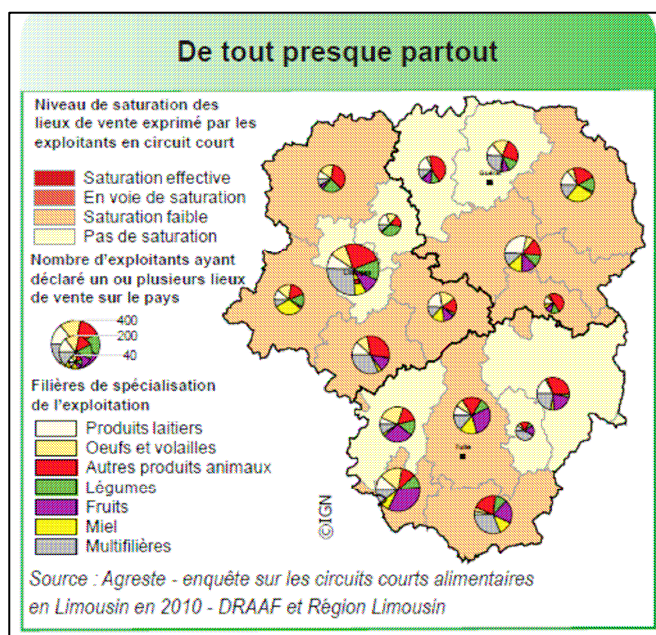


Figure 38 : des bassins de consommation loin d'être saturés (source : Agreste, 2012)

Sur un autre registre, les circuits courts et de proximité offrent des perspectives prometteuses à l'agriculture limousine. Une récente enquête pilote conduite au niveau régional a montré que seulement 4 % de la production était écoulee via ce mode de commercialisation (principalement en vente directe à la ferme et sur les marchés). 10 % des exploitations régionales, contre 15 % au niveau national (hors viticulture), écoulent tout ou partie de leurs produits en circuit court. Ce retard peut s'expliquer, une fois encore, par la prédominance de l'élevage bovin viande qui se prête moins aisément à la vente directe (contraintes sanitaires, investissements importants sur les

matériels de découpe et de transformation, rôle d'intermédiaire joué habituellement par la corporation bouchère). Toutefois, l'enquête précitée a révélé l'existence de bassins de consommation loin de la saturation (cf. fig. 38) et d'exploitants plutôt satisfaits du niveau de revenu tiré par ce mode de commercialisation.

Des industries agroalimentaires aval qui s'affranchissent en grande partie des productions régionales

Un outil d'abattage de plus en plus déconnecté des productions locales

L'un des maillons essentiels du confortement de la filière bovins viande régionale réside dans le maintien des capacités d'abattage. Le Limousin représente aujourd'hui un peu moins de 5 % des bovidés abattus en France (8,5 % en ovins et 0,2 % des porcs). Bien qu'ils ne fonctionnent pas toujours à leur capacité nominale, les abattoirs limousins semblent assez bien dimensionnés. La région souffre cependant d'une déconnection assez marquée entre la production d'un côté et la transformation de l'autre. En 2011, plus de la moitié (53 %, cf. fig. 39) des animaux produits localement sont abattus en dehors de la région et cette tendance s'accroît (elle n'était que de 40 % en 2008). Le schéma régional des abattoirs élaboré en 2009 préconise une spécialisation, voire une concentration des outils, pour préserver leur compétitivité et répondre aux exigences des industries aval. Il recommande également une intégration plus poussée des ateliers de découpe, de transformation et de commercialisation avec les chaînes d'abattage. Ces évolutions nécessiteront des investissements importants pour s'adapter, tant à la législation (notamment issue des directives européennes) qu'aux besoins des différents opérateurs et aux nouveaux segments de marché en forte augmentation (ex : produits AB, circuits de proximité, viande halal ou casher...). Le développement d'activités de seconde transformation est également un enjeu important pour améliorer la valorisation matière de l'ensemble des carcasses.

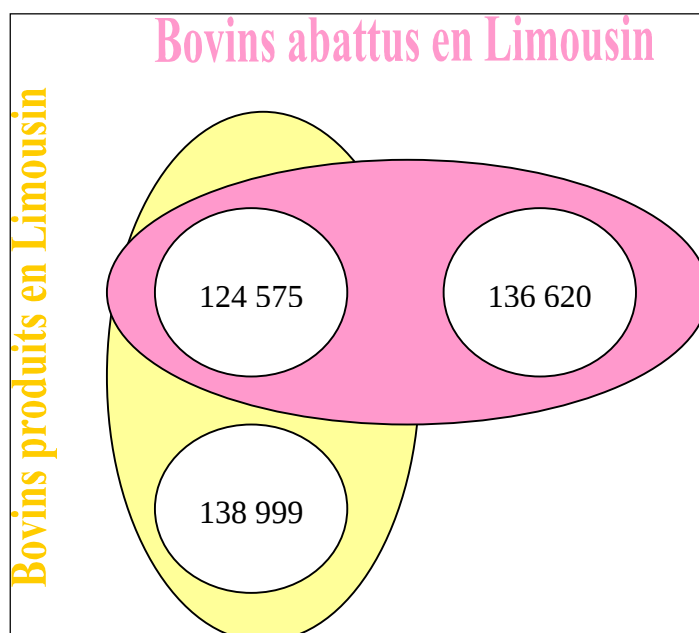
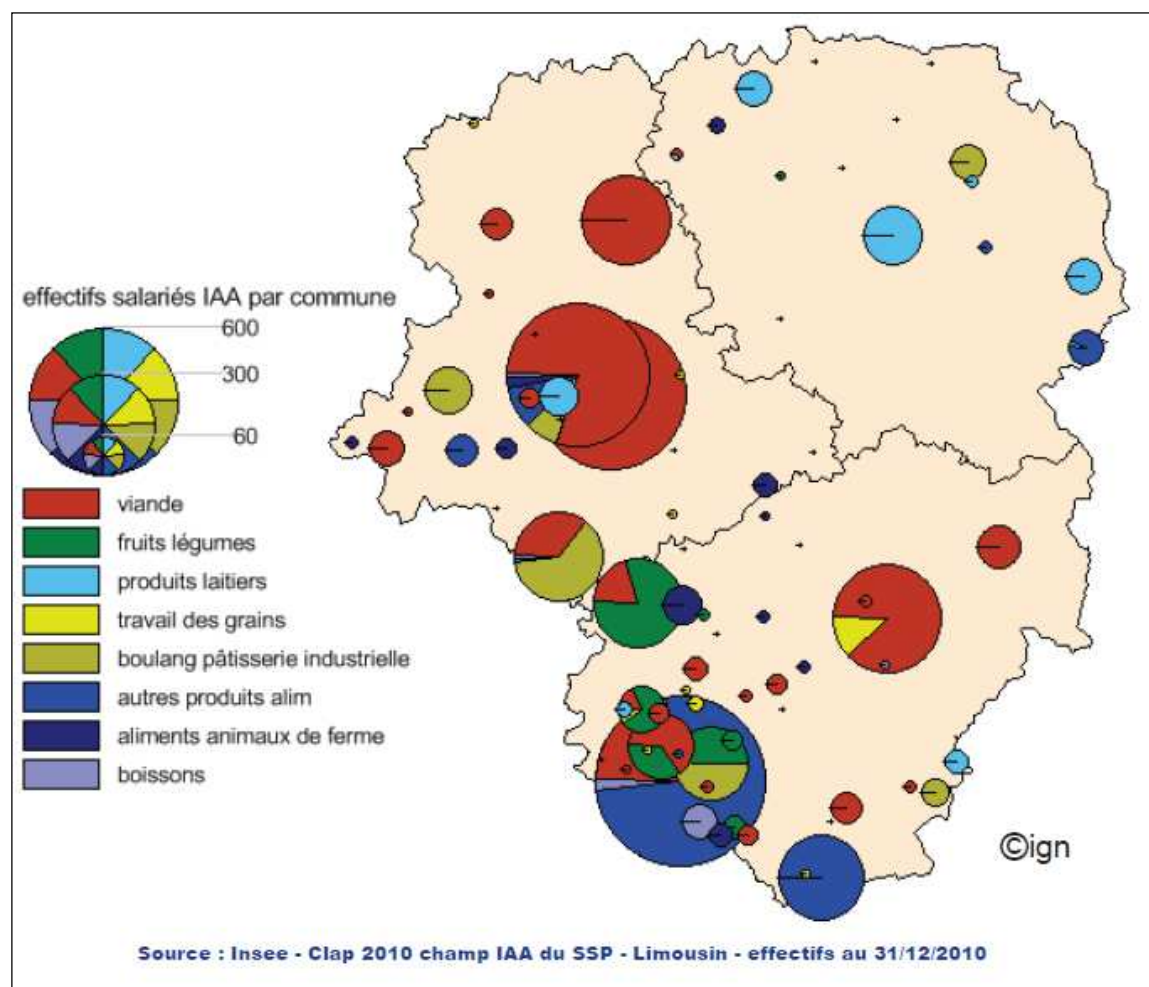


Figure 39 : abattage des bovins en Limousin
(source : Interbolim, 2011)

Un tissu d'industries agroalimentaires très éclaté et aux performances économiques modestes



Carte 5 : Répartition des industries agroalimentaires en Limousin

Les entreprises agroalimentaires (IAA), qui regroupent quelques 4 700 salariés, représentent 16 % des emplois de l'industrie manufacturière régionale. Grâce à un taux de survie relativement élevé, les IAA contribuent au maintien de l'emploi en milieu rural. Certains secteurs géographiques, comme celui de Bellac spécialisé dans l'activité de découpe et d'abattage d'ovins (cf. carte 5), sont fortement tributaires de la bonne santé économique de ces entreprises. Malgré la présence de fleurons, comme Madrange, Blédina et Charal (qui a eux seuls regroupent le tiers des salariés des IAA), le tissu industriel est toutefois très éclaté : près des trois quarts des 276 établissements limousins ont moins de 10 salariés, et seulement 9 dépassent les 100 employés.

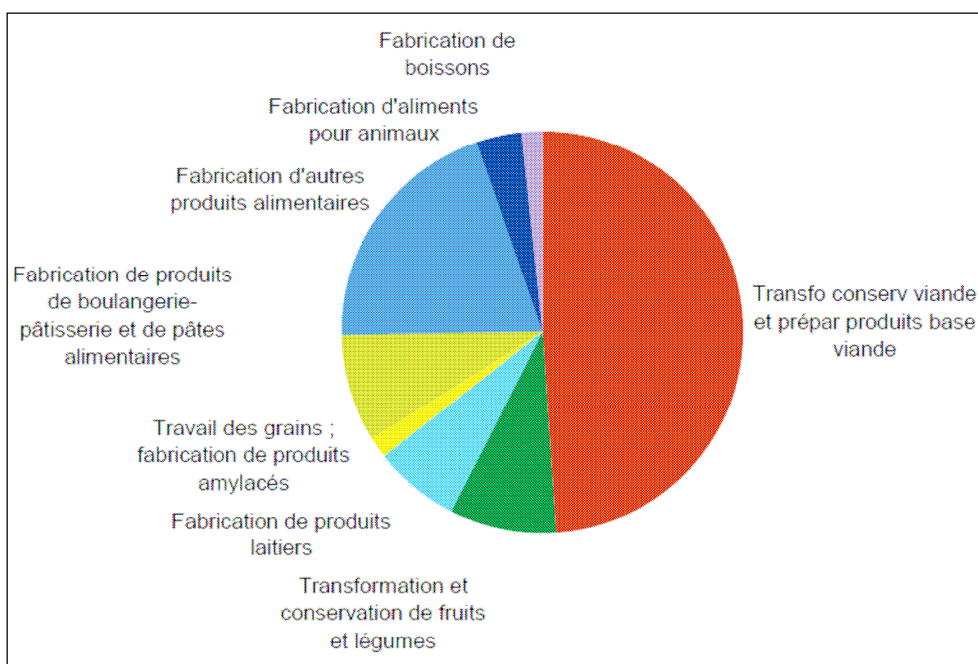


Figure 40 : effectifs salariés dans les industries agroalimentaires régionales (source : INSEE-CLAP, 2010)

Avec 2 300 salariés, les établissements liés à viande (abattage, découpe, commercialisation) concernent près de la moitié des salariés du secteur agroalimentaire (cf. figure 40). Avec près de 20 000 emplois liés aux produits carnés (élevage inclus), le Limousin constitue ainsi la 1^{ère} région française pour le poids des industries de la viande dans l'économie locale. Grâce à des entreprises de taille nationale, comme la Limougeoise de salaisons (anciennement Madrangé, 1 800 salariés dont près de 500 à Limoges et Feytiat), le territoire se positionne comme l'un des leaders français du jambon cuit, en s'approvisionnant sur les marchés breton et étranger (Danemark, Pays-Bas notamment). Les industries des fruits et légumes (409 salariés) sont également bien représentées, notamment via la seconde transformation, avec des sociétés comme Blédina ou Valade. Toutefois, ce secteur s'affranchit, lui-aussi, en grande partie des productions locales en important l'essentiel de sa matière première.

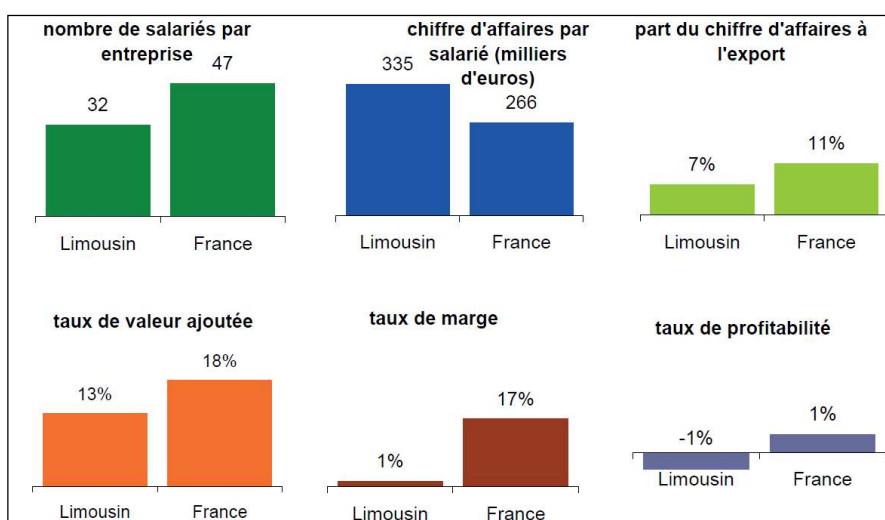


Figure 41 : performances économiques des industries des viandes en Limousin (source : INSEE – ESANE, 2010)

Malgré leur importance dans l'emploi local, les performances économiques des IAA restent modestes : les 190 entreprises implantées majoritairement en Limousin ne représentent que 0,7 % du chiffre d'affaires global du secteur au niveau national. Cette faiblesse structurelle s'explique par la prééminence des industries de la viande, habituellement peu génératrices de valeur ajoutée. Ces dernières affichent de plus des indicateurs de compétitivité en retrait par rapport aux standards nationaux du secteur (ex : taux de création de valeur ajoutée de 13 % en Limousin contre 18 % au niveau national, 7 % du chiffre d'affaire réalisé à l'export dans la région, contre 11 % en France, cf. figure 41). Par ailleurs, la situation conjoncturelle des industries agroalimentaires semble se déprécier avec un recul de 2,9 % des investissements réalisés dans ce secteur en 2011 (source : Banque de France). Enfin, on peut déplorer un déficit de structuration de la filière, malgré des initiatives positives telle la signature récente d'une charte régionale de soutien, de coopération et de formation auprès des entreprises agroalimentaires.

Axe 3 Liens au territoire

Une agriculture indispensable à la vitalité et à l'entretien du territoire

Un rôle économique et social fondamental pour une région rurale comme le Limousin...

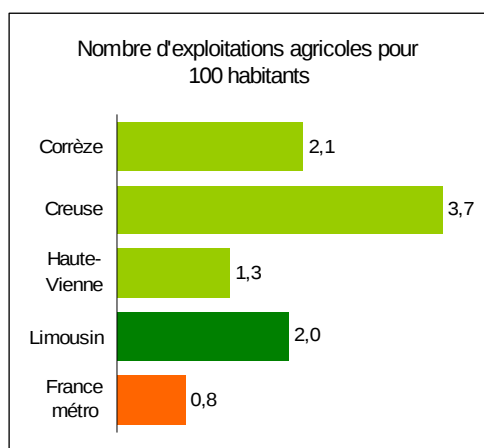


Figure 42 : une des plus fortes densités d'agriculteurs par habitant de France (source : recensement agricole, 2010)

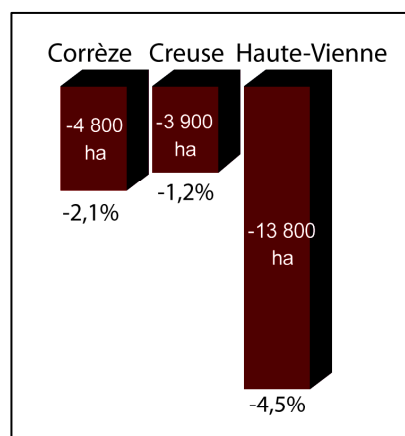
Comme souligné précédemment, l'agriculture joue un rôle économique de premier plan pour un territoire comme le Limousin. Rappelons en effet que 74 % des communes et 38 % des habitants du Limousin sont situés dans des espaces ruraux, contre respectivement 51 % et 18 % au niveau national. La densité d'actifs agricoles est l'une des plus fortes de France, en particulier en Creuse avec un ratio de 3,7 exploitants pour 100 habitants (cf. fig. 42). Avec 14 600 exploitations permettant de faire vivre l'équivalent de 19 200 actifs, le nombre d'emplois générés par l'agriculture représente le double de la moyenne nationale (6 % contre 3,1 %, en 2011). Sur le plan économique, elle génère 3% de la valeur ajoutée

régionale contre 1,7 % pour la métropole. En plus de ses fonctions productives, l'agriculture participe également profondément de l'identité régionale. La race limousine, à la fois rustique, esthétique et surtout exceptionnelle par ses qualités bouchères (fort rendement carcasse) et gustatives, symbolise la fierté de toute une profession. L'activité de la viande est ancrée historiquement au cœur de la cité limougeaude, avec notamment la fameuse rue de la Boucherie dans le quartier des halles. Les autres productions, en particulier la pomme ou encore la châtaigne (dont la feuille du châtaignier constitue l'emblème du Conseil régional) témoignent aussi de savoir-faire et de terroirs spécifiques.



Photo 1 : Rue la Boucherie (Limoges)

...mais une agriculture menacée à ses franges par l'urbanisation



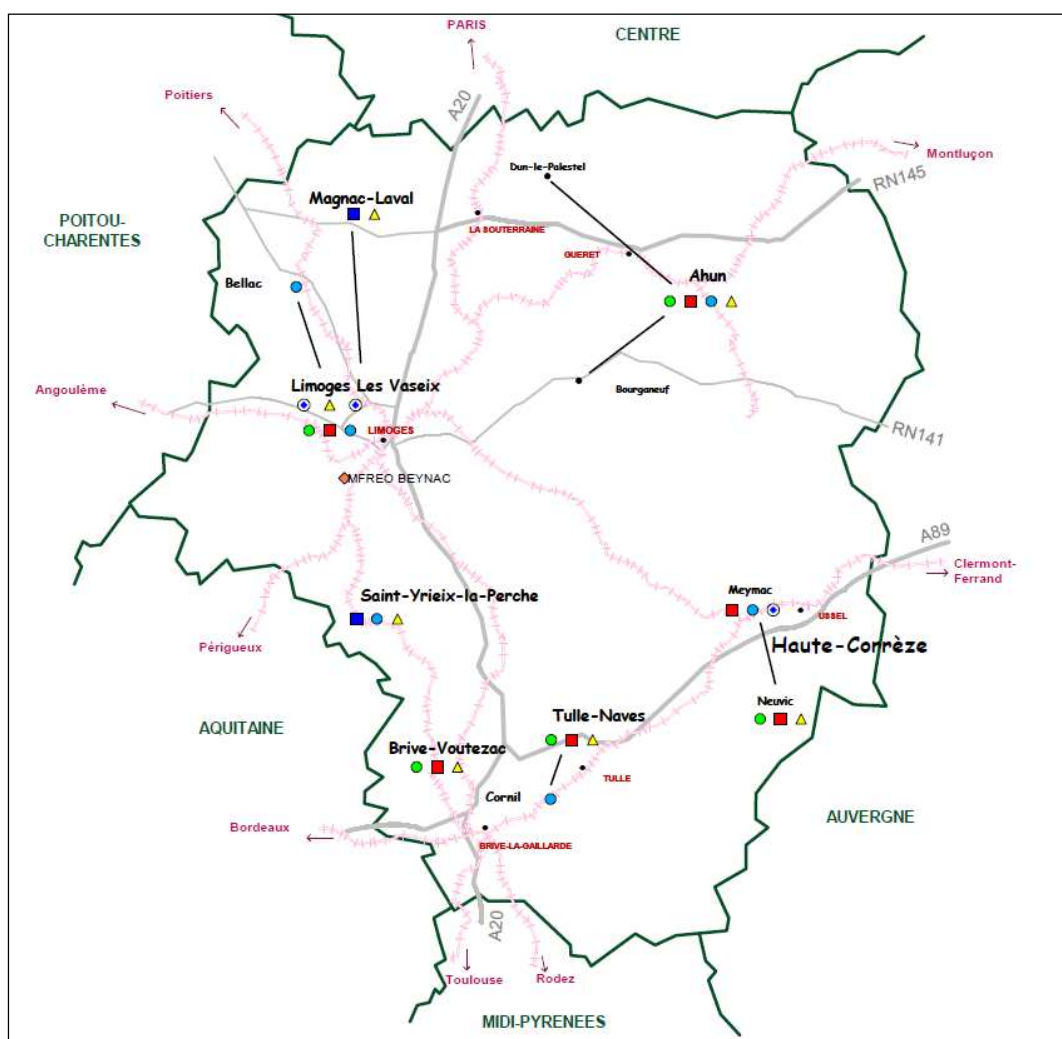
**Figure 43 : évolution de la SAU
entre 2000 et 2010 (source :
Agreste, 2010)**

Bien que le Limousin soit resté une région rurale et préservée par excellence, il subit pourtant une forte croissance urbaine. Ce processus démographique se traduit par un étalement diffus des villes satellites situées majoritairement dans les aires d'attractivité des agglomérations de Limoges et de Brive-la-Gaillarde. En 2008, le Limousin qui concentrait 1,2 % de la population nationale représentait 2,5 % des superficies urbanisées. La surface consommée par habitant (1 600 m²/hab.) était deux fois plus élevée que sur le reste du territoire français

(800 m²/hab.). Peut-être moins visible que dans d'autres régions plus densément peuplées, la vitesse d'extension de la tache urbaine n'en reste pas moins très élevée (d'un facteur 4 par rapport à la moyenne nationale). Outre les problèmes d'aménagement qu'elle pose, notamment en matière de raccordement aux réseaux publics et de dépendance à l'automobile, cette consommation dispendieuse d'espaces s'effectue majoritairement au détriment des terres agricoles : en 10 ans, la SAU a ainsi régressé de 23 000 ha, soit l'équivalent de 30 000 terrains de football. Particulièrement touchée, la Haute-Vienne accuse une disparition de près de 14 000 ha de terrains à vocation productive sur la même période (soit 4,5 % de perte, cf. fig. 43). Pour autant, bien que préjudiciable à l'agriculture régionale dans son ensemble, la pression urbaine peut également offrir des opportunités financières à certains exploitants soucieux de se constituer un patrimoine, notamment pour compléter leur retraite au moment de leur cessation d'activité. Ainsi, il existe un tropisme des terres agricoles non déclarées à la PAC dont la proportion augmente fortement à l'approche des grandes agglomérations. Par ailleurs, et même si le phénomène semble plus difficile à mesurer, la fragmentation des espaces agricoles par les infrastructures linéaires contribue également à l'abandon de certaines parcelles difficilement accessibles.

Un outil de formation et de recherche bien implanté en région

Une offre de formation agricole particulièrement développée



Carte 6 : les établissements d'enseignement agricole en Limousin (source : DRAAF, 2011)

Avec six établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricole (EPLEFPA) et une maison familiale rurale d'éducation et d'orientation (MFREO) privée (cf. carte 6), la formation agricole est particulièrement bien représentée. Le Limousin se caractérise par une forte proportion d'établissements publics : ils scolarisent près de 90 % des élèves. Afin de rendre plus cohérente l'offre de formation au niveau régional, un important effort de rapprochement des structures a été entrepris. Par exemple, en Haute-Vienne, les établissements de Limoges-les-Vaseix et de Magnac-Laval ont été regroupés en un unique EPLEFPA, qui a vocation à constituer un pôle de compétence régional orienté prioritairement vers les métiers de la production bovine et ovine, de l'agroalimentaire et de l'animalerie.

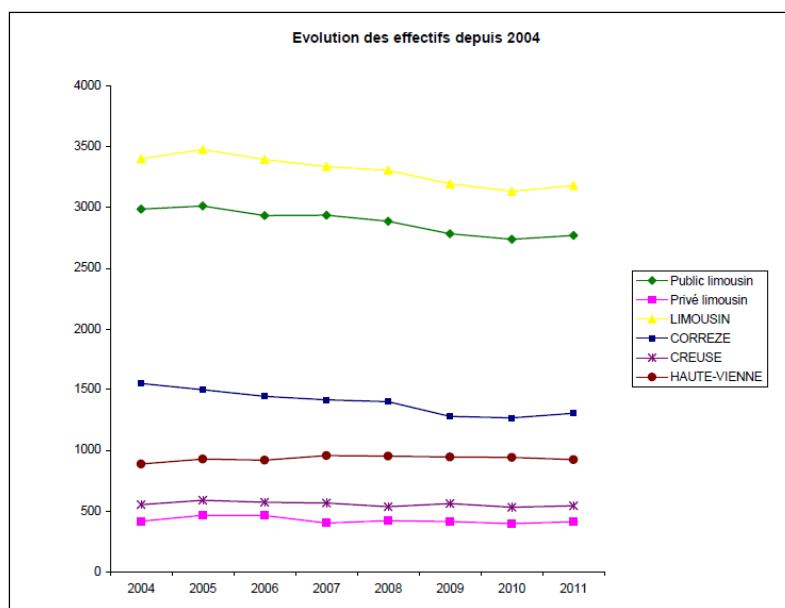


Figure 44 : évolution des effectifs dans l'enseignement agricole
(source : DRAAF-SRFD, 2012)

Malgré l'éloignement des principaux centres urbains et des axes de communication, l'enseignement agricole parvient à maintenir son attractivité : l'érosion des effectifs (-4,7 % en 5 ans) est plus faible que dans l'Education nationale (-7,5 % sur la même période) (cf. fig. 44). Par ailleurs, il se féminise (48,8 % de filles à la rentrée 2011), même si certaines filières traditionnelles, comme la production et à la transformation, restent encore très masculines. Par ailleurs, et malgré des progrès notables pour attirer des élèves non issus du milieu agricole, les déterminismes sociologiques restent encore présents : 17,5 % des élèves scolarisés ont au moins l'un des deux parents exploitants (pour mémoire, les agriculteurs ne représentent que 3,3 % de la population active française), et ce chiffre peut doubler dans les formations conduisant à l'installation (ex : BTS « analyse et conduite de systèmes d'exploitation »).

Un outil d'enseignement supérieur et des stations expérimentales qui contribuent à l'innovation technique

Bien que ne disposant pas d'établissements d'enseignement supérieur agricole, la présence d'une équipe de chercheurs de l'INRA (spécialisée dans la génétique animale) et d'une offre de formation de niveaux II et I (licences et masters délivrés par l'Université de Limoges en coopération avec l'enseignement agricole public en région) mérite d'être soulignée. De même, l'implantation de plusieurs stations expérimentales en ovins viande (ferme du Mourier, propriété de l'institut de l'élevage), bovins (pôle de Lanaud spécialisé en recherche génomique, ferme des Bordes), équins (station expérimentale des haras nationaux) et productions végétales (ex : Invenio à St-Yrieix-la-Perche spécialisée en maraîchage, Grocep à Laurière dédiée à la sélection variétale des plans de pommes de terre) contribue au développement des capacités d'innovation et au transfert de connaissances en direction des professionnels.

Un problème majeur de renouvellement des exploitations

Un vieillissement et une diminution constante du nombre d'exploitants

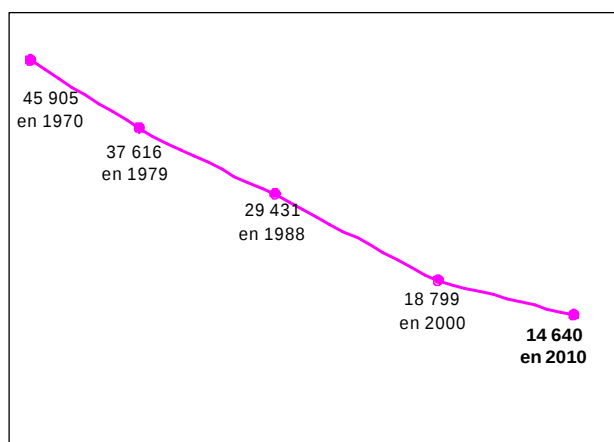


Figure 45 : évolution du nombre d'exploitations agricoles depuis 1970 (source : Agreste, recensements agricoles, 1970 à 2010)

Comme partout en France, le nombre d'exploitations ne cesse de chuter. Entre 2000 et 2010, il est passé de 18 799 à 14 600 et a été divisé par trois en trente ans (cf. fig. 45). Cette diminution a toutefois tendance à se ralentir sur la dernière décennie et reste moins forte qu'au niveau national (-22 % en Limousin, contre - 26 % en métropole). Par ailleurs, la tendance au vieillissement des exploitants s'accroît : en 2010, 23 % des agriculteurs ont plus de 55 ans, et la pyramide des âges, qui prend l'allure d'une « toupie » (cf. fig. 46), montre un déficit préoccupant dans les jeunes

générations. Ce phénomène pose un sérieux problème de renouvellement : 74 % des exploitants de plus de 55 ans déclarent aujourd'hui ne pas avoir de successeur, ce qui représente quelques 80 000 ha de SAU qui seront libérés à moyen terme mais sans destination connue. Si cette crise des vocations puise ses racines dans la faiblesse des revenus ainsi que dans les difficultés à transmettre les exploitations (cf. ci-après), elle s'explique aussi probablement par un image sociologiquement dévalorisée du métier d'exploitant (solitude, pénibilité, statut social déconsidéré).

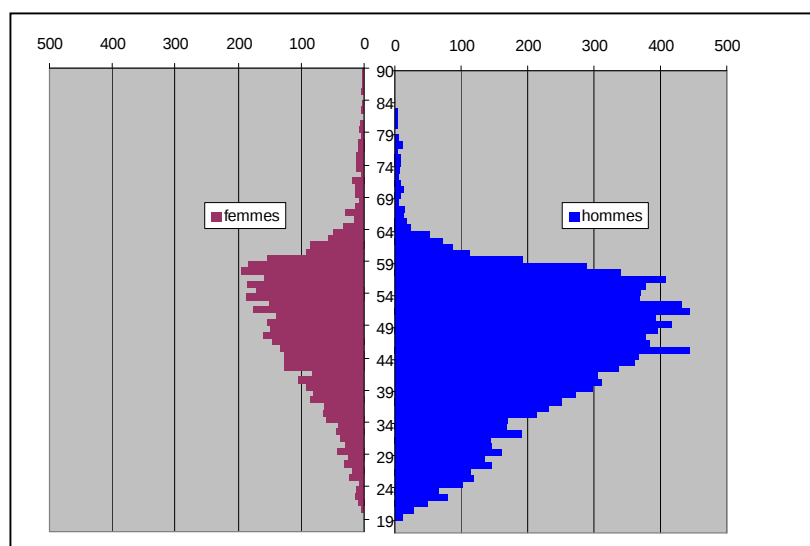


Figure 46 : pyramide des âges en « toupie » (source : recensement agricole 2010)

Remarque : exploitants et coexploitants ne s'étant pas déclarés « ancien agriculteur exploitant » ni « autre retraité », toutes tailles d'exploitations

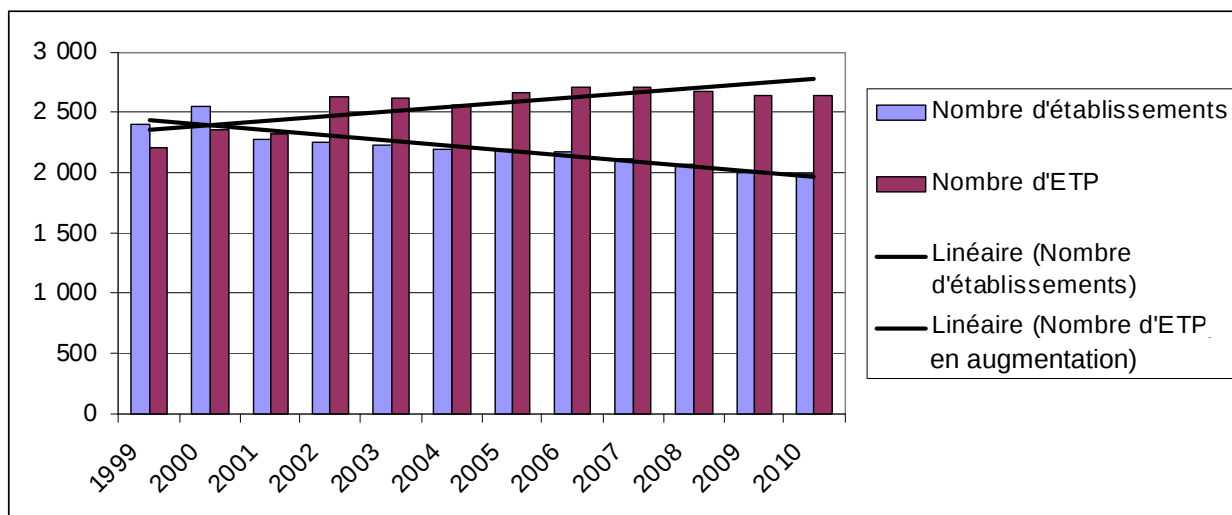


Figure 47 : évolution du salariat en région Limousin (source : MSA)

Par ailleurs, l'effectif des salariés agricoles, en augmentation jusque dans les années 2002, s'est stabilisé, et s'érode même légèrement depuis 2007 (cf. fig. 47). Les entreprises ont par ailleurs tendance à se concentrer et à grossir en taille. Ce processus témoigne d'une forme de professionnalisation du salariat agricole qui contribue notamment à réduire la pénibilité et les astreintes pour les chefs d'exploitation (grâce notamment au développement de services de remplacement proposés par des groupements d'employeurs). Il faut souligner la place singulière du secteur coopératif dans ce domaine qui regroupe près du tiers des salariés (source : COT, 2008).

Une chute continue du nombre de candidats à l'installation

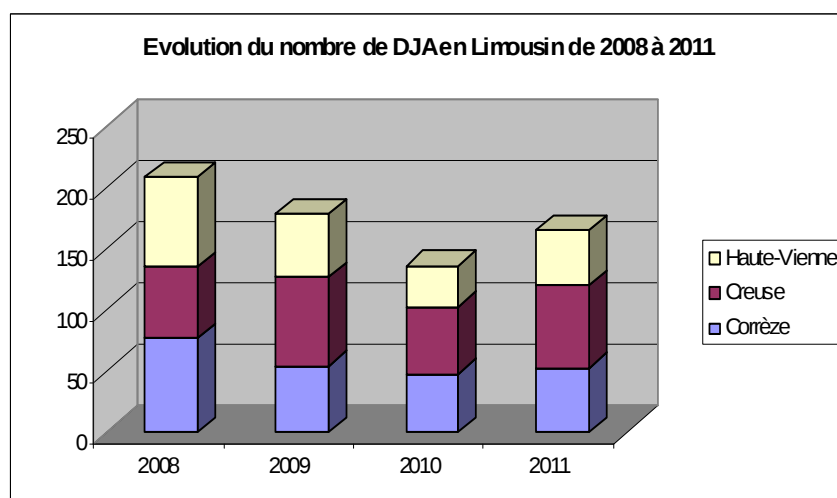


Figure 48 : évolution du nombre d'installations aidées au titre de la DJA (source : observatoire national « installation transmission », 2012)

L'aide à l'installation, notamment via l'attribution de la dotation aux jeunes agriculteurs (DJA), reste fondamentale pour soutenir les projets de création ou de reprise d'exploitation en Limousin. En 2010, 77 % des nouveaux installés sur des moyennes ou des grandes structures en ont ainsi profité, soit 12 points de plus que la moyenne nationale. Le déclin démographique évoqué précédemment contribue à la diminution du nombre d'installations qui chute de plus de 25 % depuis 2006 (malgré un léger rebond en 2011, mais qui ne devrait toutefois pas se confirmer en 2012 ; cf. fig. 48). Si l'âge moyen des candidats (autour de 27 ans) évolue peu, en revanche, on constate une progression des projets sous forme sociétaire (avec un plébiscite pour le GAEC, souvent d'origine familiale, pour faciliter la transmission des exploitations). En outre, la féminisation ne progresse pas, 70 % des nouveaux installés étant des hommes, cette proportion restant stable depuis 10 ans.

La transmissibilité des exploitations, un obstacle souvent rédhibitoire aux projets de reprise

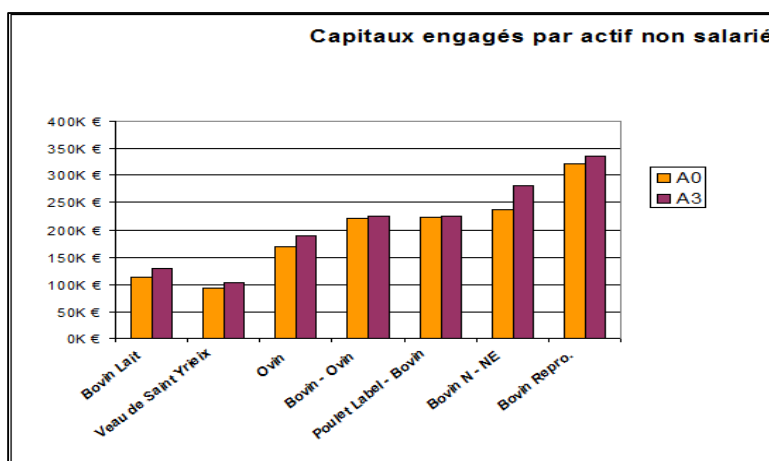


Figure 49 : intensité en capital nécessaire pour produire de la richesse, par type de production

En plus des perspectives assez limitées en matière de revenus (cf. partie précédente), les candidats à l'installation, en particulier en bovins viande, se heurtent à un problème rédhibitoire d'investissement de départ. Le coût moyen d'une reprise d'exploitation s'établit par exemple aux alentours de 192 000 € sur la période 2008-2011 en Corrèze. Il existe une réelle difficulté pour transmettre les exploitations spécialisées, en particulier en bovins viande, compte-tenu du capital mobilisé (jusqu'à 260 000 €/actif non salarié, hors foncier, cf. fig. 49). Cette production apparaît ainsi comme la plus exigeante de toutes en termes d'investissements nécessaires : pour dégager 10 000 € de richesse il faut mobiliser quelques 90 000 € de capitaux (cf. fig. 50).

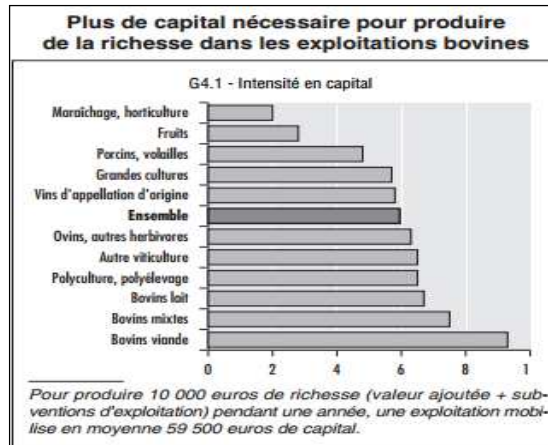
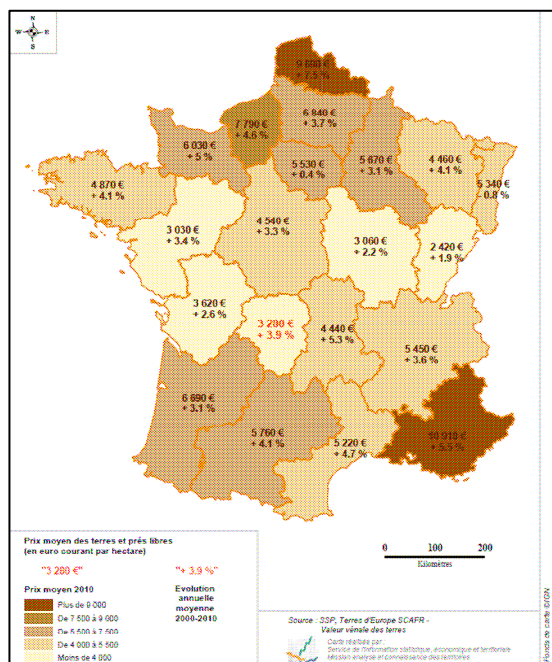


Figure 50 : répartition des capitaux engagés par actif non salarié selon le type de production (source : RICA, 2009)

Les capitaux sont calculés sur la base des actifs du bilan rapportés à la valeur ajoutée augmentée des subventions d'exploitation

L'enjeu foncier déterminant dans les projets d'installation



Carte 7 : prix moyens des terres agricoles en France (source SSP 2010)

Le prix moyen des terres agricoles en Limousin, aux alentours de 3 280 €/ha en 2010, reste l'un des plus faibles des régions françaises (cf. carte 7). Et pourtant, malgré cette attractivité financière, le foncier constitue souvent un frein à l'installation des jeunes agriculteurs, en particulier pour ceux qui souhaitent s'implanter hors cadre familial. C'est pourquoi, une majorité opte pour le fermage. La rigidité du contexte juridique actuel qui encadre les transactions foncières explique en partie ce paradoxe. Les obligations juridiques de ne pas démembrer les unités viables lors des cessions, et de réaliser les opérations de reprise dans un délai contraint (un mois), empêchent par exemple de concevoir des stratégies d'optimisation foncière à long terme (via, par exemple, la constitution de réserves de terrains agricoles).

Le problème est particulièrement prégnant pour les candidats à l'installation en productions diversifiantes, notamment en maraîchage ou en élevage hors sol, qui éprouvent très souvent des difficultés à trouver les quelques hectares nécessaires à leur projet. Par ailleurs, la crise des vocations n'incite pas au renouvellement des exploitations : aujourd'hui, près de 40 % des transactions réalisées par la SAFER en Limousin sont destinées à l'agrandissement, faute de disposer de suffisamment de candidats solvables à la reprise (cf. fig. 51).

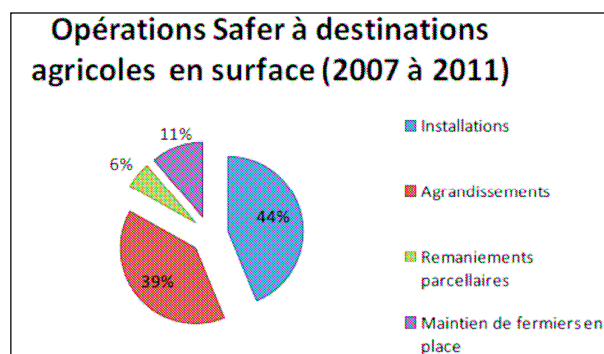
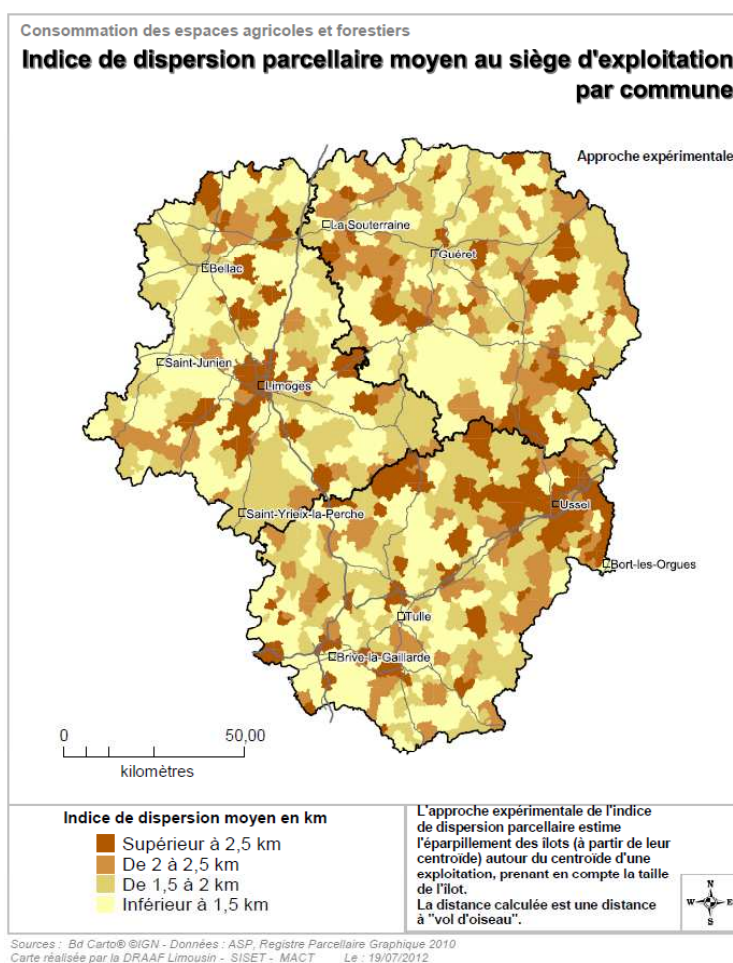


Figure 51 : destinations agricoles des opérations réalisées par la SAFER en Limousin (source : SAFER, 2012)

Beaucoup d'agriculteurs souffrent par ailleurs du morcellement (cf. carte 8) de leurs parcelles qui les contraint à multiplier les déplacements, aggravant du coup la pénibilité au travail et générant des frais de carburant supplémentaires. L'absence de remembrement sur certaines communes, et les difficultés rencontrées dans les échanges de terrains de gré à gré, expliquent en partie cette dispersion du foncier, pénalisante pour l'efficacité économique des exploitations. Cette difficulté est d'autant plus importante qu'avec l'agrandissement, la rationalisation des déplacements devient un enjeu prioritaire de maîtrise des charges et d'amélioration des conditions de travail.



Carte 8 : morcellement et dispersion des parcelles (DRAAF, 2012)

Un dynamisme encourageant et des capacités d'adaptation chez les agriculteurs nouvellement installés

Bien que l'élevage bovin viande reste le système privilégié par 49 % des candidats à la reprise (cf. fig. 52), on constate une diversification des productions, en particulier en Haute-Vienne et en Corrèze. L'installation hors cadre familial progresse également (ex : + 45 % en Corrèze depuis 2008), signe d'un regain d'attractivité pour le métier d'exploitant au-delà du cercle parental habituel.

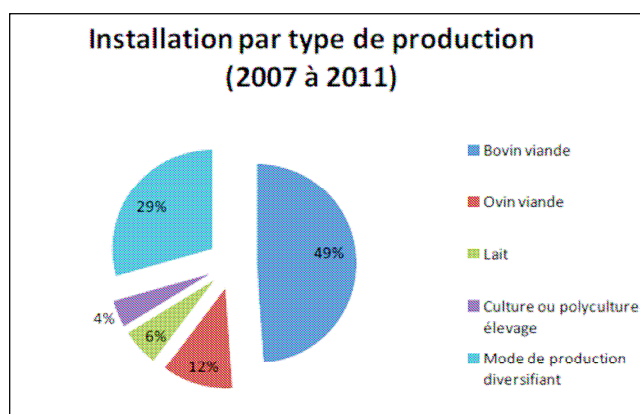


Figure 52 : répartition des projets d'installation par type de production (source : SAFER, 2012)

Mieux formés (73 % des moins de 40 ans ont au moins un baccalauréat), plus solidaires (la moitié des jeunes agriculteurs sont en GAEC), plus à l'écoute des aspirations sociétales, les jeunes agriculteurs se tournent également davantage vers des modes d'exploitation plus vertueux sur le plan environnemental et économiquement plus rémunérateurs. Par exemple 13 % des jeunes agriculteurs sont engagés dans une démarche de circuit court, contre 9 % en moyenne ; 10 % des exploitations gérées par des moins de 40 ans s'inscrivent dans des activités de diversification (contre 8 % en moyenne régionale, cf. tableau 1).

Les jeunes aidés produisent plus souvent sous signe de qualité				
champ : exploitations moyennes et grandes	40 ans ou plus	ensemble	moins 40 ans	
			sans DJA	avec DJA
Présence d'une production sous signe de qualité	49%	61%	45%	65%
Présence d'une commercialisation sous circuit court	9%	13%	11%	13%
Présence d'une activité de diversification	8%	10%	9%	10%
Certification en agriculture biologique	3%	4%	4%	4%
Conversion bio envisagée dans les cinq ans	4%	5%	5%	5%

Proportion d'exploitations en ayant selon l'âge de l'exploitant ou du plus jeune coexploitant en Limousin

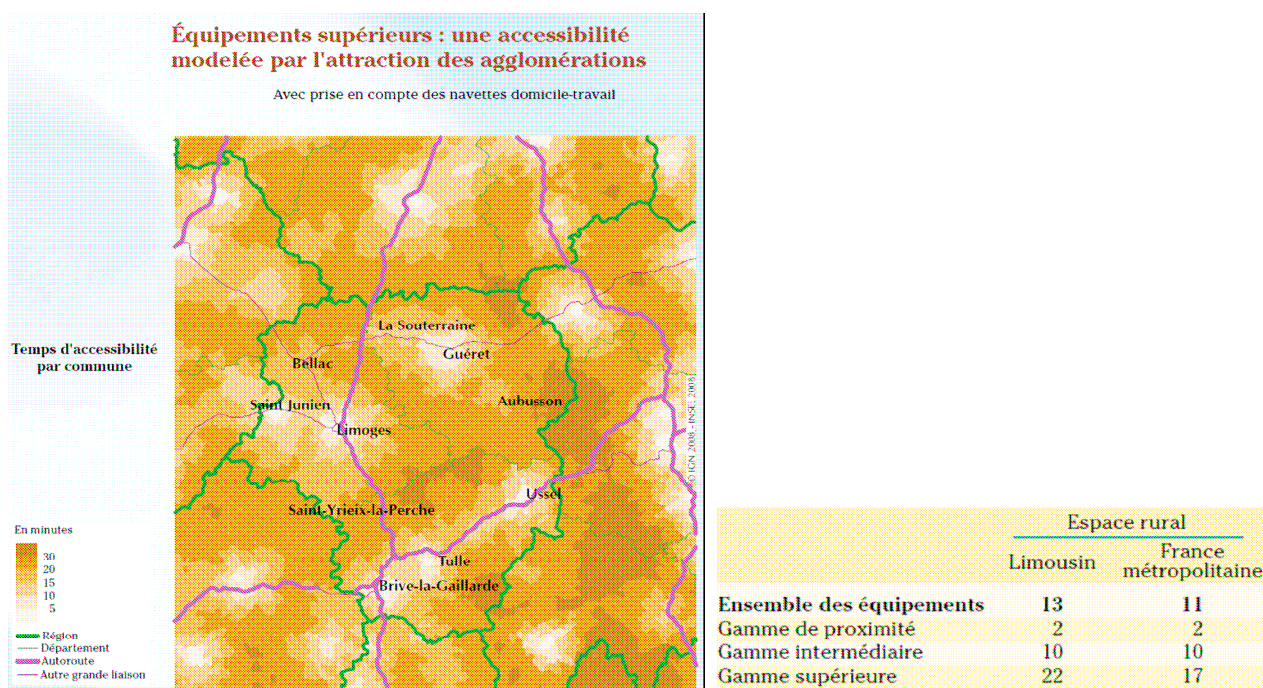
Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Tableau 1 : des jeunes agriculteurs plus tournés vers les circuits courts, le bio et la diversification

Des conditions de vie en milieu rural qui restent souvent délicates

Le problème de l'accessibilité aux équipements

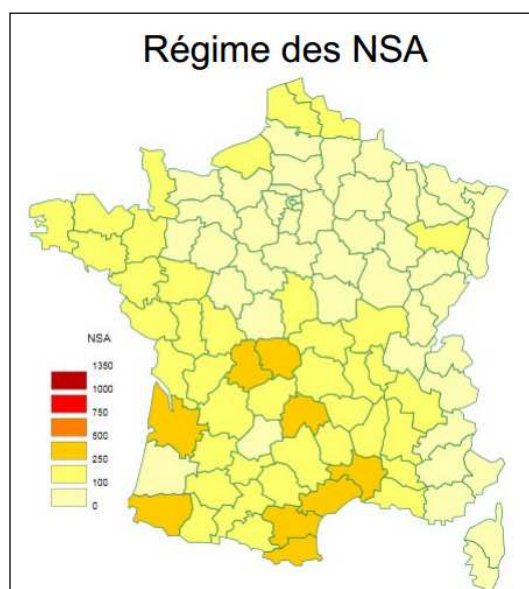
Bien que le point culminant ne dépasse pas les 1000 m d'altitude (Mont Bessou, 977 m), le relief du Limousin apparaît assez tourmenté. Partie intégrante du Massif central, la région a longtemps été tenue à l'écart des principaux axes de communication. Si la mise en service de l'autoroute A 20 (Paris-Toulouse), puis plus récemment de l'A 89 (Lyon-Bordeaux), a permis de désenclaver la région, les communications infra-régionales restent parfois encore difficiles. L'accessibilité aux équipements, notamment ceux de la gamme supérieure (ex : hypermarchés, lycées) est ainsi plus délicate que dans le reste de la France rurale (cf. carte 9). Certains territoires mal desservis (ex : plateau de Millevaches, sud-est de la Corrèze) souffrent encore d'un relatif isolement qui nuit à leur attractivité. Les difficultés de transport, d'accès aux services en milieu rural (offre de soins, prestations médico-sociales notamment) et la persistance de zones blanches en matière de couverture haut débit pénalisent la vie quotidienne des agriculteurs et dissuadent certains candidats à l'installation (20 2020 foyers, soit 4,2 % de la population régionale n'étaient pas reliés à l'ADSL en avril 2011, et près de 12 % disposaient par ailleurs d'une couverture dite « dégradée », c'est-à-dire avec un débit inférieur à 1,5 Mbits/s.). Conséquence indirecte de ces difficultés d'accès à Internet, le taux de télédéclaration PAC en 2011 s'est élevé à 51 % en Limousin, soit 4 points de moins que la moyenne nationale.



Carte 9 : L'accessibilité aux équipements (source : INSEE-DRAAF, 2009)

Une plus grande fragilité sociale, malgré des facteurs de résilience

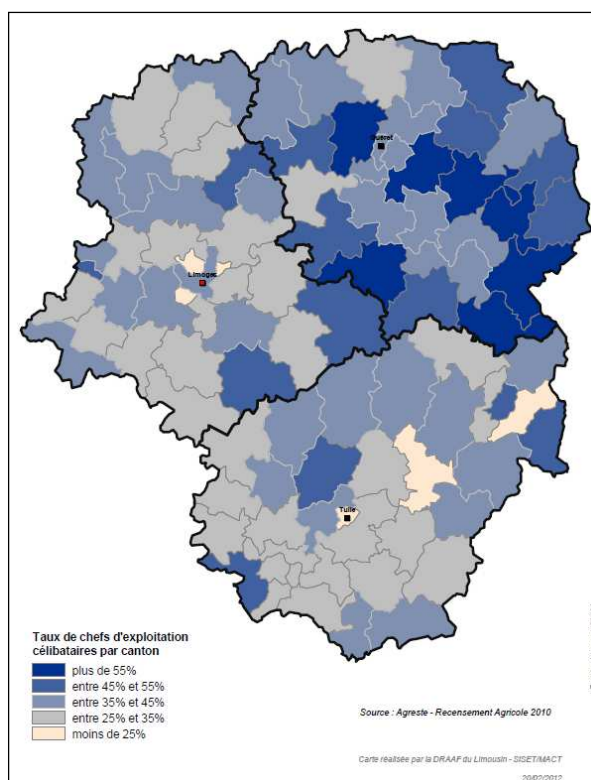
Les difficultés économiques de l'agriculture limousine s'accompagnent du développement d'une forme de précarité en milieu rural. Elle se mesure par exemple à travers les indicateurs liés au versement des prestations sociales : la Haute-Vienne et la Creuse se distinguent comme faisant partie des départements les plus touchés par le nombre d'agriculteurs au RSA (cf. carte 10). En 2010, 4,4 % des non-salariés agricoles bénéficient de cette mesure en Limousin, contre 2,1 % au niveau national (source : MSA). Autre illustration, la proportion de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté en milieu rural en Creuse atteignait, en 2009, 20 %, contre 13,7 % en moyenne nationale (source : CGAAER/IGAS, 2009). La pluriactivité est une autre conséquence directe de la faiblesse des revenus agricoles : elle concerne 22 % des exploitants (et 38 % de ceux exerçant sur de petites structures). Le salaire du conjoint est également bien souvent indispensable à la solidité financière de l'exploitation.



Carte 10 : nombre d'allocataires du RSA pour les NSA en décembre 2010, (source MSA)

D'autres indicateurs témoignent de certains maux propres à l'agriculture limousine. Le taux de célibat est ainsi plus élevé que dans le reste de la population, avec des territoires particulièrement touchés (cantons à plus de 55 % de chefs d'exploitation vivant seuls, cf. carte 11). Les résultats épidémiologiques issus d'études psychosantitaires conduites au niveau national font par ailleurs état d'une consommation de psychotropes plus importante chez les agriculteurs (1/4 d'entre eux, contre 1/5 de la population active nationale ; source MSA, 2011) et d'un taux de suicide élevé (il serait, selon l'institut national de veille sanitaire, trois fois supérieur à celui des cadres). Toutefois, ces indicateurs de vulnérabilité sociale ne doivent pas non plus masquer les facteurs de résilience propres au milieu rural (ex : auto-consommation alimentaire, accès facilité au

logement, solidarités villageoises, cadre de vie privilégié...). Difficilement quantifiables, ils permettent néanmoins d'amortir en partie les effets de la crise que traverse l'élevage bovin. De même, certaines sources annexes de revenus non prises en compte dans les comptes de résultat (ex : 14 % de la forêt limousine sont détenus par des agriculteurs ce qui peut générer un appoint non négligeable) permettent également de compenser, au moins partiellement, la fragilité économique des exploitations.



Carte 11 : proportion de chefs d'exploitation célibataires par canton (source : recensement agricole , 2010)

Cohérence du PRAD avec les autres schémas régionaux

Une obligation de prendre en compte des orientations retenues dans les autres schémas régionaux

La circulaire DGPAAT du 23 mai 2011 rappelle que les orientations stratégiques du PRAD devront être cohérentes avec celles définies dans les autres schémas régionaux. Le décret d'application du 16 mai 2011 précise en outre, à travers l'article R. 111-2, que le PRAD devra tenir compte spécifiquement des actions prévues par le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) « pour le secteur agricole, ayant pour objet la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'adaptation des territoires et des activités aux changements climatiques et la réduction ou la prévention de la pollution atmosphérique ainsi que les objectifs quantitatifs de développement de la production d'énergie renouvelable de ce schéma ».

Des schémas de nature et de portée différentes

Au cœur des enjeux de développement et d'aménagement durables, l'agriculture est concernée par la plupart des schémas régionaux structurants. Sans prétendre à l'exhaustivité, il est possible d'en établir une liste indicative en fonction de leur nature et de leur portée juridique (sachant que ces rubriques peuvent se recouper, cf. tableau 2). Un certain nombre de ces dispositifs vont probablement fortement évoluer d'ici fin 2014 pour intégrer les mesures de la nouvelle PAC 2014-2020 et de la loi d'Avenir pour l'agriculture (notamment en matière d'installation ou de développement de l'agriculture biologique).

	Intitulé du document	Thématique	Maîtrise d'ouvrage
Documents de portée juridique	SDAGE/SAGE	eaux	agences de bassin
	SRCE	biodiversité	Etat/Région
	SCOT	urbanisme	Syndicats du SCOT
	chartes de PNR	urbanisme	PNR
Documents d'orientations stratégiques	SRADDT	aménagement	Région
	SRDE	économie	Région
	PREA	enseignement agricole	Etat
	ORGFFH	faune sauvage	Etat
	SRCAE	énergie/climat	Etat/Région
	PRAD	agriculture	Etat/Région
Programmes d'actions financés	DRDR	développement rural	Etat/Région
	CPER	aménagement	Etat/Région
	POMAC	aménagement	Etat/Régions/Europe
	Po FEDER	développement régional	Etat/Région/Europe
	PRALIM	alimentation	Etat
	Ecophyto	phytosanitaire	Etat
	contrats de progrès/contrats action collective	structuration des filières	Région/Etat/professionnels
	PRDAR	agriculture	CRAL
	PLAAB	agriculture biologique	CRAL/Etat/Région
	PRIT	installation	CRAL
Documents d'aide à la décision	profil environnemental	environnement	Etat
	programmes techniques	agronomie	CRAL
	schéma régional des abattoirs	abattoirs	Etat

Tableau 2 : typologie indicative des différents plans et schémas territoriaux concernant l'agriculture

Remarque : les lignes jaunes correspondent aux schémas qui concernent spécifiquement l'agriculture

Des documents de portée juridique

Les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et leur déclinaison à l'échelle du bassin-versant par les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) sont opposables à l'administration. Les décisions prises dans ce domaine (ex : programmes d'actions nitrates, aires d'alimentation de captage) doivent être compatibles avec ces documents. Le Limousin est concerné par deux SDAGE (Adour-Garonne et Loire-Bretagne) et six SAGE validés ou en cours d'élaboration (Charente, Cher Amont, Dordogne Amont, Isle-Dronne, Sioule, Vienne).

S'ils ne sont pas opposables, les schémas de cohérence territoriale (SCOT) s'imposent aux documents de planification de rang inférieur (ex : plans locaux d'urbanisme). Le Limousin dispose de quatre SCOT approuvés ou en cours d'élaboration (Sud Corrèze, Pays de Tulle, Guéret Saint-Vaury, agglomération de Limoges).

Le Limousin est par ailleurs concerné par deux parcs naturels régionaux (PNR Millevaches et Périgord Limousin). Les communes adhérentes sont tenues de rendre leurs documents d'urbanisme compatibles avec les chartes de PNR.

Bien que non prescriptif, le schéma régional de cohérence écologique (SRCE, plus communément appelé « trame verte et bleue ») devra être pris en compte dans les documents d'urbanisme. En Limousin, son élaboration n'a pas encore débuté.

Des documents d'orientations stratégiques

Placés sous la responsabilité du Conseil régional, le schéma régional de développement économique (SRDE) et le schéma régional d'aménagement et de développement du territoire (SRADDT) constituent des documents d'orientations non contraignants.

En matière d'enseignement, le projet régional de l'enseignement agricole (PREA) définit un cadre d'interventions stratégiques pour les établissements d'enseignement agricole de la région. Il est mis en oeuvre par l'autorité académique (DRAAF) pour la période 2011-2014.

Les orientations régionales de gestion et de conservation de la faune sauvage et de ses habitats (ORGFH) traitent indirectement d'enjeux agricoles, notamment à travers la problématique des dégâts de gibiers aux cultures.

Enfin, le schéma régional du climat, de l'air, et de l'énergie (SRCAE) n'a pas de portée prescriptive (en dehors de l'opposabilité du schéma régional éolien qui lui est annexé). En Limousin, le SRCAE a été approuvé en 2013 (cf. encart 2).

Des programmes d'actions financés

L'agriculture est intéressée par plusieurs programmes, au premier rang desquels le document régional de développement rural (DRDR) : il définit les priorités d'interventions retenues au titre du 2nd pilier de la PAC. La programmation actuelle court jusqu'en 2014 et représente quelques 355 millions d'euros d'aides au total. Elle s'accompagne de la mise en œuvre de

plans spécifiques (ex : plan végétal pour l'environnement, PVE ; plan de modernisation des bâtiments d'élevage, PMBE ; plan de performance énergétique, PPE).

La prochaine programmation des aides du FEADER fera l'objet d'un programme régional de développement rural (PRDR), dont l'autorité de gestion sera confiée au Conseil régional.

Le contrat de projets Etat région (CPER) intègre également spécifiquement un volet agricole pour « *orienter les productions (...) vers des systèmes offrant de meilleures garanties de performance économique et de développement durable* » (projet 3). Cet axe est doté de 48 millions d'euros sur la période 2007-2013.

Le programme opérationnel (POMAC) de la convention interrégionale (CIMAC) Massif central comprend également des mesures financées pour « *développer une dynamique plurirégionale contribuant à maintenir la place de l'agriculture et de l'agroalimentaire dans l'économie* ».

Bien que ne traitant pas spécifiquement de l'agriculture (qui relève du fonds européen agricole de garantie, FEAGA, et du FEADER), le programme opérationnel 2007-2013 du fonds européen de développement régional (Po-FEDER) peut cependant être mobilisé pour améliorer la qualité des services en milieu rural, ou encore soutenir la compétitivité et l'innovation dans les entreprises du secteur agroalimentaire.

A côté de ces grands programmes régionaux cofinancés par l'Union Européenne, l'Etat et la Région, il existe un certain nombre de dispositifs intervenant plus spécifiquement dans le secteur agricole. Sans être exhaustif, on peut citer notamment :

- le programme régional pour l'alimentation (PRALIM), déclinaison locale du plan national pour l'alimentation (PNA) porté par le ministère chargé de l'agriculture. Il peut, par exemple, appuyer des actions en faveur du développement des circuits courts dans la restauration collective ou encore de la promotion des signes de qualité ;
- le plan Ecophyto 2018 qui vise à réduire, si possible, l'usage des phytosanitaires de 50 % d'ici 2018 ;
- la déclinaison régionale du projet agro-écologique devrait s'appuyer par ailleurs sur plusieurs plans d'actions spécifiques (ex : « éco-antibio », « azote/méthanisation », « protéines végétales »)
- les contrats de progrès, cofinancés par la Région, l'Etat (FranceAgrimer) et l'Europe, ils visent à renforcer la structuration des filières agricoles jugées stratégiques pour l'économie régionale (bovine, cheval, fruits et légumes, lait, ovine, petits animaux, porcine). Le bio fait également l'objet d'une attention particulière, à travers la mise en œuvre du programme limousin des acteurs de l'agriculture biologique (PLAAB) et les déclinaisons régionales du programme ambition bio 2017;
- le programme régional de développement agricole et rural 2009-2013 (PRDAR), véritable contrat d'objectifs liant la chambre régionale d'agriculture et l'Etat, est financé par le compte d'affectation spéciale du développement agricole et rural (CASDAR) ;
- le programme régional installation transmission (PRIT) conduit par la chambre grâce à un financement du programme pour l'installation des jeunes en agriculture et de

développement des initiatives locales (PIDIL), du Conseil régional et de la convention Massif central.

Les documents d'aide à la décision

A côté des schémas de portée juridique, des programmes d'actions financés et des plans stratégiques, il existe un certain nombre de documents régionaux d'aide à la décision en matière agricole. Ils contribuent à l'amélioration des connaissances, à la diffusion de références techniques ou encore à la réflexion prospective. On peut mentionner notamment :

- les programmes thématiques (ex : « herbe et fourrages », « énergie, climat, biomasse » ou encore « milieux humides ») à vocation technique, animés par la chambre régionale d'agriculture, grâce à des financements multipartenariaux ;
- les projets interrégionaux, comme par exemple celui porté par les CIVAM consacré à « l'agriculture durable de moyenne montagne » ;
- les exercices de prospective (ex : étude territoires 2040 pilotée par la DATAR) qui intègrent les activités agricoles. Certaines filières ont d'ailleurs fait l'objet d'une réflexion plus spécifique (ex : schéma régional des abattoirs) ;
- les documents monographiques régionaux prenant en compte l'agriculture. C'est le cas, par exemple, du profil environnemental qui a vocation à alimenter les futurs avis de l'autorité environnementale.

Les orientations et les objectifs portés par les schémas existants

Si les différents plans, schémas et programmes régionaux concernant l'agriculture n'ont pas la même portée, ils sont également sous-tendus par des objectifs différents. La figure 53 propose de synthétiser leurs principales orientations génériques, en les ventilant selon les trois piliers usuels du développement durable. Certaines d'entre elles reprennent et déclinent des objectifs chiffrés inscrits dans différents textes (LMAP de 2010, lois Grenelle 1 et 2 notamment), qui devraient toutefois être réévalués par plusieurs lois en préparation (loi d'Avenir pour l'agriculture, loi « logement et urbanisme », loi cadre « pour la biodiversité »). A titre d'illustration, on peut rappeler l'ambition de doubler la SAU convertie en bio d'ici 2017 ou encore de réduire par deux de la vitesse de consommation d'espaces agricoles d'ici 2020.

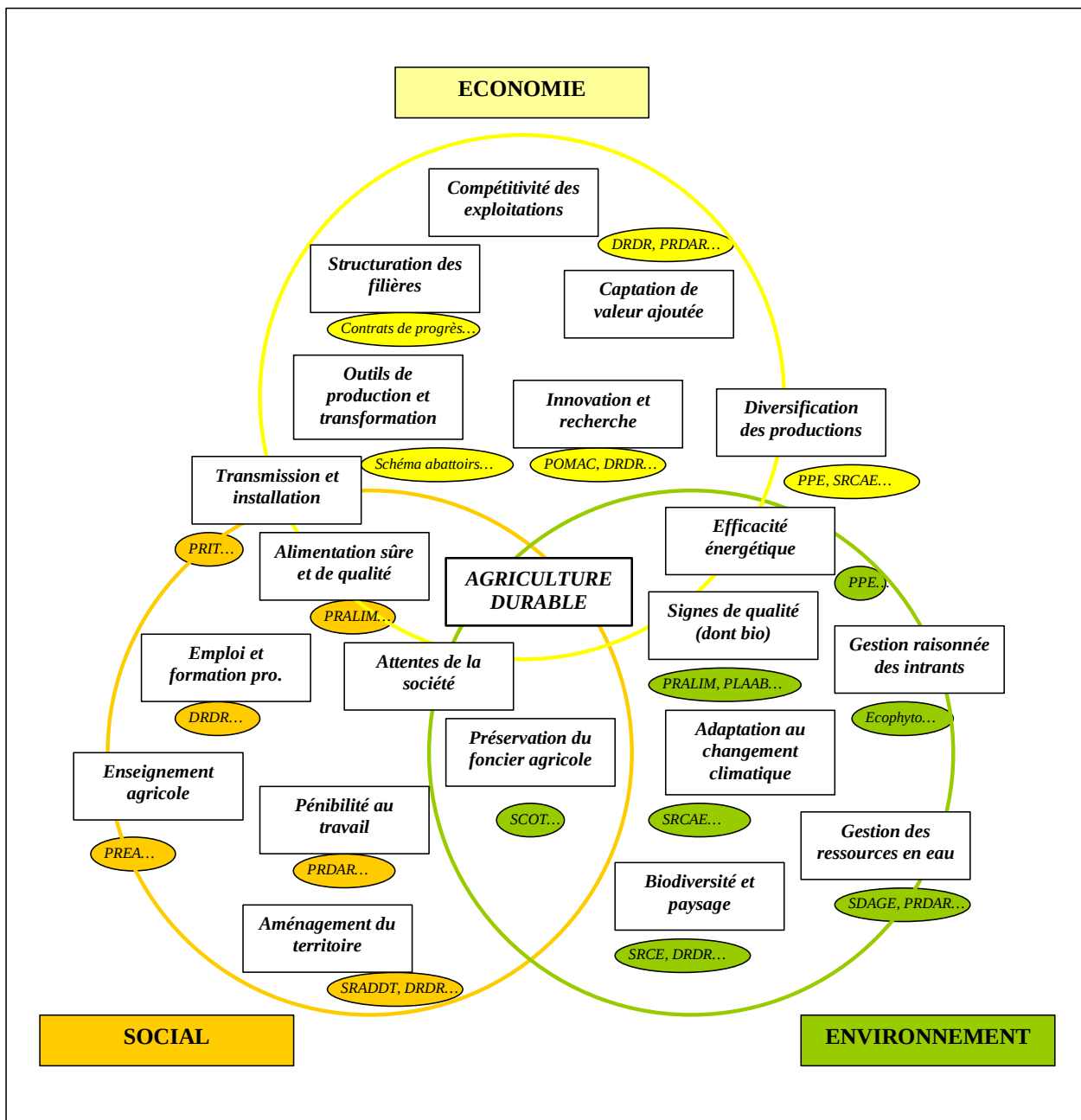


Figure 53 : les orientations concernant l'agriculture portées par les différents schémas territoriaux

Compte tenu du poids régional de l'agriculture en matière d'émissions de gaz à effet de serre et de l'obligation, rappelée dans le décret cité précédemment, d'intégrer les préconisations du SRCAE, il paraît judicieux de détailler les principales orientations de ce schéma (cf. encart 2).

Le SRCAE, élaboré en concertation avec les acteurs socioprofessionnels a fixé deux orientations principales pour le secteur agricole :

- « diversifier les productions », en favorisant d'une part l'autonomie alimentaire des exploitations et d'autre part la diversité des élevages animaux et des cultures (augmentation progressive de la part des bovins finis sur place et des élevages porcins et volailles). Elle s'accompagne également d'une diversification des pratiques, via le développement des circuits courts et de proximité et l'expérimentation limitée de cultures énergétiques ;
- « maîtriser l'impact des systèmes agricoles sur le climat et la qualité de l'air et réduire la dépendance énergétique des exploitations », en optimisant notamment la gestion des effluents d'élevage et des amendements minéraux et en favorisant la production d'énergies renouvelables.

Ces dispositions sont transcrites en objectifs chiffrés, mais non contraignants, destinés à alimenter les hypothèses retenues dans le cadre du scénario « souhaitable ». Par exemple, au titre de la diversification, il est prévu à l'horizon 2020 un doublement de la capacité en porcs (sur litière paillée) et un triplement des volailles (œuf et chair, de préférence sous label). La construction d'une vingtaine d'unités de méthanisation devrait également permettre d'intensifier la production d'énergies renouvelables sur les exploitations.

Encart 2 : orientations concernant l'agriculture retenues dans le SRCAE

Orientations stratégiques du PRAD

Le PRAD, véritable plan stratégique, promeut une vision renouvelée de l'agriculture durable à l'échelle régionale qui concilie à la fois efficacité économique (permettre le renouvellement des exploitations et assurer un revenu décent aux producteurs), performance écologique (préserver l'environnement) et responsabilité sociale (améliorer les conditions de travail et de vie en milieu rural). Cette triple exigence doit désormais guider la réflexion et l'action, de la définition d'une stratégie régionale pour l'agriculture jusqu'à la conduite opérationnelle de l'exploitation. En tant que document intégrateur, le PRAD s'inscrit dans les engagements nationaux pris en matière agricole et déclinés par différents plans et schémas territoriaux (PREA, PRALIM, Ecophyto, Ambition bio 2017...). Sans reprendre in extenso l'ensemble des éléments présentés dans le diagnostic, on peut néanmoins rappeler ici quelques priorités incontournables comme la nécessité d'assurer une alimentation sûre et de qualité, de répondre aux besoins alimentaires régionaux, nationaux et mondiaux, de contribuer pleinement au dynamisme des territoires ruraux, de participer à la lutte contre le réchauffement climatique ou encore de préserver la biodiversité et les paysages.

Le diagnostic, tout en soulignant l'exemplarité environnementale du modèle agricole limousin (faiblement consommateur d'intrants, positif pour la biodiversité), a surtout révélé une grande fragilité économique des exploitations (en diminution constante, à la dernière place française pour les revenus) et un risque élevé de précarisation. Contrairement à d'autres régions plus productives mais davantage exposées aux risques environnementaux (pollution des nappes, érosion des sols), le Limousin semble relativement préservé mais souffre d'un déficit de captation de valeur ajoutée. Aussi, tout en sachant maintenir et valoriser les pratiques vertueuses, la durabilité de l'agriculture régionale passe, à l'évidence, par une amélioration de sa performance économique. En plein accord avec les exigences écologiques et sociales, cette ambition est clairement assumée comme une priorité forte dans les propositions d'orientations stratégiques et d'objectifs opérationnels énoncés ci-après (cf. figure 54). Il s'agit en effet d'un préalable pour offrir de nouvelles perspectives aux producteurs, assurer le renouvellement des exploitations, contribuer à la création d'emplois et de richesses en milieu rural, et répondre ainsi aux attentes de la société à l'égard de l'agriculture régionale.

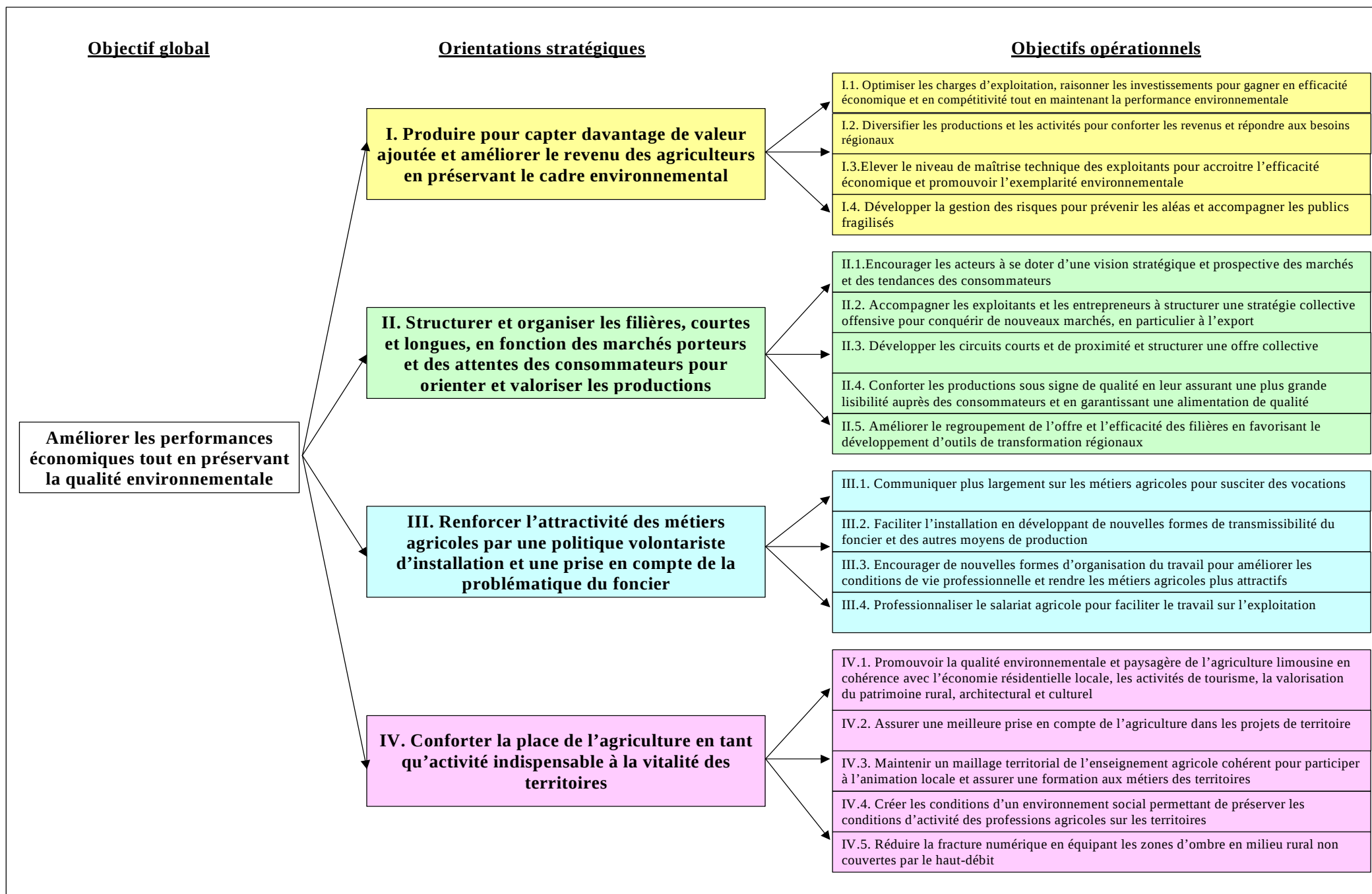


Figure 54 : arbre des objectifs du PRAD

Orientation stratégique I/ Produire pour capter davantage de valeur ajoutée et améliorer le revenu des agriculteurs, tout en préservant le cadre environnemental

Objectif opérationnel I-1/ Optimiser les charges d'exploitation, raisonner les investissements pour gagner en efficacité économique et en compétitivité tout en maintenant la performance environnementale

Objectifs associés

Maîtriser les charges opérationnelles :

- *généraliser les outils permettant de calculer précisément les coûts de production*
- *contenir les charges « alimentation du bétail » par le développement de l'autonomie alimentaire et de plans de rationnement en cohérence avec le bilan fourrager*
- *optimiser la fertilité des sols et la fertilisation pour limiter le poste « intrants » grâce aux outils à disposition (ex : plan de fumure) et à une conduite phytosanitaire plus efficiente*
- *Améliorer l'efficacité énergétique des exploitations pour réduire leur dépendance aux carburants fossiles*

Optimiser les charges de structure :

- *réaliser des bilans technico-économiques préalables aux investissements matériels*
- *développer des projets collectifs de taille adaptée (ex : atelier d'engraissement) bien intégrés à leur environnement et socialement acceptés*
- *encourager les actions de mutualisation et de coopération (ex : agriculture de groupe)*
- *raisonner les agrandissements en les soumettant à la réalisation d'études préalables sur leur pertinence technico-économique*

Outils et actions existants

Aides régionales aux investissements raisonnés (« projet global ») nécessitant un diagnostic économique préalable, aides CUMA, dispositifs de soutien à l'investissement et à la modernisation des exploitations (ex : PMBE, PVE, PPE), plan Ecophyto 2018, formation et diffusion des connaissances (mesure 111B du DRDR), aides FranceAgriMer (appui technique aux filières), programme « herbes et fourrage », indicateurs d'agriculture durable (ex : ICAD)...

Actions relevant de la responsabilité des acteurs professionnels

Outils de calcul des coûts de production, regroupement en CUMA et formes sociétaires, investissements raisonnés (ex : bilan de mécanisation préalable à l'acquisition de matériel supplémentaire), achats groupés, recherche d'autonomie alimentaire (fourrage, céréale, protéagineux), optimisation de la fertilité des sols et des amendements (avec meilleure valorisation des effluents organiques), meilleure utilisation des bâtiments agricoles tout au long de l'année, développement des capacités de stockage du fourrage et des céréales produits sur l'exploitation, amélioration de l'efficacité énergétique des exploitations (ex : conception des bâtiments, réglage des tracteurs, restructuration du parcellaire...)...

Propositions d'évolution du cadre juridique et financier actuel

Dispositions facilitant la restructuration foncière (lutte contre le morcellement des parcelles), mesures de verdissement de la future PAC non contradictoires avec l'objectif d'autonomie alimentaire

(développement des cultures de céréales, maïs et protéagineux pour les besoins de l'élevage), implication plus forte de l'enseignement agricole dans la formation à la maîtrise des charges des futurs exploitants, généralisation des outils d'évaluation des coûts de production, étude en cours pour conditionner les aides CUMA et au projet global à la réalisation d'un diagnostic d'agriculture durable, accompagnement des investissements aidés par des études technico-économiques préalables...

Objectif opérationnel I-2/ Diversifier les productions et les activités pour conforter les revenus et répondre aux besoins régionaux

Objectifs associés

- *Améliorer la souveraineté alimentaire régionale en relocalisant certaines productions*
- *Diversifier les productions sur les exploitations pour sécuriser les revenus, dans un souci d'autonomie alimentaire et d'efficacité énergétique, développer la polyculture*
- *Développer les activités annexes (agro-tourisme, agro-ressources, énergies renouvelables, transformation à la ferme...), en lien avec les besoins de l'exploitation et du territoire*
- *Favoriser l'émergence des projets d'installation ou de reconversion en productions diversifiantes (dont ateliers viandes blanches, maraîchage)*

Outils et actions existants

Aides à la diversification (ex : dispositif DIVA, mesures des axes 1 et 3 du DRDR), appel à projets petite méthanisation à la ferme, contrats de progrès (notamment filières « petits animaux » et « fruits et légumes »), aides aux investissements (ex : projet global)...

Actions relevant de la responsabilité des acteurs professionnels

Meilleure valorisation des potentialités agronomiques locales, développement des filières végétales, des viandes blanches (dont porcs et volailles sous signes de qualité spécifiques) et des productions peu consommatrices de foncier (ex : maraîchage, petits élevages), études prospectives sur les filières porteuses (y compris agriculture de niche et cultures agro-industrielles comme le chanvre), diversification vers des activités non-agricoles sur l'exploitation en lien avec le territoire (ex : tourisme, accueil), production d'énergies renouvelables (dont méthanisation et photovoltaïque, avec prise en compte des besoins de l'exploitation), transformation à la ferme, encouragement à la polyculture pour améliorer la résilience des exploitations...

Propositions d'évolution du cadre juridique et financier actuel

Définition d'un cadre environnemental partagé pour faciliter l'implantation d'ateliers d'élevages porcins, avicoles et laitiers, information et communication auprès des populations riveraines pour faciliter l'acceptation sociale de ces productions, adaptation du rôle des SAFER pour favoriser l'installation de productions peu consommatrices de foncier (ex : maraîchage, petits fruits, élevages porcins ou avicoles) sur tout ou partie d'exploitations, orientation des aides du 2nd pilier de la PAC vers la diversification des activités et des productions (prochain PRDR)...

Objectif opérationnel I-3/ Elever le niveau de maîtrise technique des exploitants pour accroître l'efficacité économique et promouvoir l'exemplarité environnementale

Objectifs associés

- *Diffuser et actualiser les connaissances techniques (agronomie, conduite sanitaire, maîtrise des coûts, gestion environnementale...) auprès des exploitants*
- *Encourager l'innovation et l'expérimentation pour créer de nouveaux référentiels techniques, économiquement intéressants et environnementalement performants*
- *Renforcer la mise en réseau des fermes de référence et des stations expérimentales*
- *Consolider la formation continue auprès du conseil agricole*

Outils et actions existants

Dispositifs CPER (appui technique individuel ou collectif), formation et diffusion des connaissances (ex : mesures 111A et B du DRDR), programmes génétiques financés par le MAAF, fermes de référence, stations expérimentales, instituts techniques, dispositif « J'innovations », appels à projets « EXPE » (Ecophyto) et « agro-écologie », études et recherches réalisées dans le cadre du POMAC (ex : génomique), contrats de progrès des filières...

Actions relevant de la responsabilité des acteurs professionnels

Diffusion de références techniques (génétique, gestion des prairies, phytosanitaires, fertilisation, travail du sol, assolement, protéagineux, autonomie alimentaire...), programmes techniques conduits par la chambre régionale (ex : « herbes et fourrage ») ou d'autres structures (ex : projet « agriculture durable de moyenne montagne » piloté par les CIVAM), conseil agricole, promotion de l'engraissement sur place pour les bovins, développement des groupes de travail collectifs (ex : fenaison, culture...), démarches de mise en réseaux pour faciliter l'échange de bonnes pratiques, renforcement du rôle des stations expérimentales, consolidation du réseau de fermes de référence, expérimentation de nouvelles productions (ex : cosmétique, matériaux bio-sourcés), innovation dans les produits élaborés en viande rouge, formation à l'ingénierie de projet notamment dans le cadre du développement des énergies renouvelables...

Propositions d'évolution du cadre juridique et financier actuel

Renforcement des synergies entre les exploitations des EPL, les stations expérimentales et les programmes de recherche interrégionaux, liaison plus étroite avec les groupes de développement locaux (GDA, GFA, FRCIVAM, ARDEAR, groupes d'échange non formalisés...), meilleure prise en compte des spécificités territoriales et des systèmes de production dans les études génomiques, recherches et études pour valoriser les sous-produits animaux ...

Objectif opérationnel I-4/ Développer la gestion des risques pour prévenir les aléas et accompagner les publics fragilisés

Objectifs associés

- *Adapter les itinéraires techniques en anticipant les changements climatiques annoncés (choix des semences, travail du sol, gestion de l'eau...)*
- *Développer une gestion concertée et intégrée de la ressource en eau pour les besoins agricoles à l'échelle des bassins versants*

- *Contractualiser et développer les capacités de stockage (intrants, fourrage, eau) sur l'exploitation*
- *Renforcer les politiques de prévention auprès des professionnels pour les sensibiliser à la gestion des risques*
- *Adapter les dispositifs assurantiels et de gestion de crise pour accompagner les exploitations et les filières les plus en difficulté*

Outils et actions existants

Outils assurantiels, dispositifs calamités agricoles, cellules SESA (détection et soutien des agriculteurs en difficulté), associations d'entraide (ex : « solidarité paysans »), contractualisation pour sécuriser les débouchés, étude en cours de la chambre d'agriculture de la Creuse sur l'adaptation des pratiques au changement climatique...

Actions relevant de la responsabilité des acteurs professionnels

Politique préventive auprès des organisations socioprofessionnelles pour sensibiliser les exploitants aux risques climatiques, sanitaires, juridiques, commerciaux et humains, développement des réseaux d'alerte et de surveillance (notamment climatique), diversification des cultures et des variétés (notamment en arboriculture), contractualisation, incitation au développement des stocks en eau et en fourrage sur les exploitations, réalisation de petits travaux hydrauliques adaptés...

Propositions d'évolution du cadre juridique et financier actuel

Accompagnement plus en amont des exploitations en difficulté, renforcement des dispositifs de type assurantiel dans le cadre de la prochaine PAC (2nd pilier), soutiens spécifiques aux filières en crise (ex : arboriculture), extension du régime d'aides « calamités » aux systèmes en polyculture, identification de mesures sociales et fiscales ciblées en période de crise, dispositifs facilitant les petits travaux hydrauliques sur les exploitations afin d'éviter l'abreuvement direct dans les cours d'eau (ex : captage des eaux superficielles, stockage des eaux de pluie, etc...), promotion de la gestion intégrée de la ressource en eau à toutes les échelles (exploitations, bassins-versants, région), concertation et expérimentation pour encourager les pratiques agricoles économes en eau, recherches sur des itinéraires techniques plus résilients et adaptés au changement climatique...

Orientation stratégique II/ Structurer et organiser les filières, courtes et longues, en fonction des marchés porteurs et des attentes des consommateurs pour orienter et valoriser les productions limousines

Objectif opérationnel II-1/ Encourager les acteurs à se doter d'une vision stratégique et prospective des marchés et des tendances des consommateurs

Objectifs associés

- *S'appuyer sur les outils existants (notamment les observatoires nationaux) et valoriser localement leurs résultats*
- *Mettre en place une instance régionale élargie d'analyse stratégique et prospective des marchés*

Outils et actions existants

Observatoires des marchés et des tendances des consommateurs (ex : FranceAgrimer), observatoire des prix et des marges des produits agricoles (ex : DGCCRF)...

Actions relevant de la responsabilité des acteurs professionnels

Développement d'une culture d'anticipation et d'analyse des marchés auprès des agriculteurs...

Propositions d'évolution du cadre juridique et financier actuel

Renforcement de la structuration des outils de prospective et de veille (ex : création d'un groupement d'intérêt public dédié à l'observation des marchés), rapprochement avec les cellules de veille économique orientées à l'exportation (ex : réseau UbiFrance), réalisation d'études pour qualifier les attentes des consommateurs...

Objectif opérationnel II-2/ Accompagner les exploitants et les entrepreneurs à structurer une stratégie collective offensive pour conquérir de nouveaux marchés, en particulier à l'export

Objectifs associés

- *Solliciter les réseaux économiques existants à l'export pour percer sur de nouveaux marchés*
- *Se doter d'outils économiques performants et dédiés spécifiquement à l'exportation*
- *Soutenir les entreprises du secteur agricole et agroalimentaire dans leurs projets d'investissement*
- *Mobiliser plus efficacement les différents financements existants*

Outils et actions existants

Contractualisation, organisations de producteurs, outils coopératifs, bpiFrance, dispositifs du pacte de compétitivité...

Actions relevant de la responsabilité des acteurs professionnels

Renforcement de la force de vente à l'export, confortement des positions sur certains marchés de niche (ex : veau sous la mère), regroupement et structuration de l'offre via les outils coopératifs et les OP, développement des synergies à l'international avec les CCI, les missions économiques en ambassades...

Propositions d'évolution du cadre juridique et financier actuel

Création d'outils économiques orientés spécifiquement vers l'exportation, soutien aux investissements collectifs et coopératifs dans les entreprises agricoles et agroalimentaires...

Objectif opérationnel II-3/ Développer les circuits courts et de proximité et structurer une offre collective

Objectifs associés

- *Créer une ou plusieurs plates-formes logistiques régionales pour regrouper l'offre et la demande de produits locaux à destination de la restauration collective*
- *Favoriser l'émergence de projets de transformation, de conditionnement et de commercialisation de produits agricoles régionaux*
- *Former et inciter les acheteurs à s'approvisionner en produits locaux commercialisés en circuits courts et de proximité*
- *Renforcer la lisibilité et la traçabilité des produits commercialisés en circuits courts et de proximité auprès des consommateurs*

Outils et actions existants

Etude circuits courts, AMAP, marchés et magasins de producteurs, ventes directes à la ferme, « manger bio Limousin », dispositif DIVA...

Actions relevant de la responsabilité des acteurs professionnels

Réalisation d'études de marché pour mieux identifier les débouchés locaux et éviter les risques de concurrence, regroupement des producteurs notamment pour aller à la conquête de la restauration collective...

Propositions d'évolution du cadre juridique et financier actuel

Accompagnement à la création de plate-formes logistiques pour regrouper l'offre de producteurs et répondre aux besoins régionaux, évolution du code des marchés publics pour faciliter l'achat de produits locaux, dispositifs facilitant la maîtrise du foncier dans les espaces périurbains (ex : mise à disposition de terres agricoles par les collectivités), accompagnement des projets de transformation et de commercialisation de produits locaux au plus près des lieux de production, ingénierie de formation auprès des décideurs publics intervenant dans le développement des circuits courts, soutien plus resserré et priorisé aux investissements matériels collectifs dédiés aux circuits courts (transformation, commercialisation)...

Objectif opérationnel II-4/ Conforter les productions sous signe de qualité en leur assurant une plus grande lisibilité auprès des consommateurs et en garantissant une alimentation de qualité

Objectifs associés

- Renforcer la traçabilité des produits pour garantir aux consommateurs une alimentation de bonnes qualités nutritionnelle et gustative
- Améliorer la lisibilité des SIQO en les adaptant aux types de consommateurs ciblés (notamment intra- ou extra-régionaux)
- Soutenir plus fortement le développement de l'agriculture biologique

Outils et actions existants

SIQO (aides à la promotion, mesure 133 du DRDR), certification de conformité produit, soutiens spécifiques au bio, PRALIM, PLAAB, programme « Limousin qu'y a t'il de meilleur ? », Ecophyto, dispositifs de traçabilité et de sécurité alimentaire, outils réglementaires de lutte sanitaire, marque partagée limousine, labels proposés par les PNR...

Actions relevant de la responsabilité des acteurs professionnels

Communication sur les SIQO en valorisant l'image « verte » de l'agriculture limousine, son caractère identitaire et culturel (liens aux « terroirs ») et les qualités gustatives de ses produits, promotion du label « produit en Limousin » (développé par l'ALIA)...

Propositions d'évolution du cadre juridique et financier actuel

Amplification des mesures et des soutiens en faveur de l'agriculture biologique (y compris en filière bovins viande) en lien avec le PLAAB et le programme ambition bio 2017, harmonisation des différents SIQO pour leur donner plus de lisibilité, création de nouvelles AOC pour certaines productions de qualité (ex : « vin paillé »), intégration plus poussée des critères de durabilité et de bien-être animal dans les cahiers des charges des SIQO, soutiens de la prochaine PAC à l'agriculture biologique...

Objectif opérationnel II-5/ Améliorer le regroupement de l'offre et l'efficacité des filières en favorisant le développement d'outils de transformation régionaux

Objectifs associés

- Conforter les outils de transformation locaux en les adaptant aux exigences des industries aval et aux attentes des consommateurs
- Encourager les exploitants à contractualiser avec les transformateurs locaux pour valoriser régionalement les productions
- Accompagner la structuration des outils coopératifs avec des formes juridiques adaptées

Outils et actions existants

Charte régionale des IAA, schéma régional des abattoirs, contractualisation...

Actions relevant de la responsabilité des acteurs professionnels

Regroupement de l'offre, via notamment des outils coopératifs existants ou à créer selon des formes juridiques adaptées, contractualisation avec l'aval, maintien et adaptation des outils de transformation régionaux (dont abattoirs), synergies à renforcer entre les différentes chambres consulaires (agriculture, commerce, artisanat) et l'ALIA, amélioration de la création de valeur ajoutée des entreprises de transformation, partage de la chaîne de valeur équitable tout au long de la filière (notamment pour les producteurs)...

Propositions d'évolution du cadre juridique et financier actuel

Evolution de la contractualisation et de ses modalités pour sécuriser le revenu des producteurs (ex : allongement de la durée des contrats, accord sur des références de prix partagées...), développement de pépinières d'entreprises agroalimentaires en lien avec les productions locales...

Orientation stratégique III/ Renforcer l'attractivité des métiers agricoles par une politique volontariste d'installation et une prise en compte de la problématique du foncier

Objectif opérationnel III-1/ Communiquer plus largement sur les métiers agricoles pour susciter des vocations

Objectifs associés

- *Bâtir une communication positive sur les métiers de l'agriculture en Limousin afin d'élargir le vivier de futurs actifs agricoles*
- *Nouer de nouveaux partenariats pour susciter des vocations au-delà du périmètre agricole régional*

Outils et actions existants

Communication institutionnelle assurée dans les EPL, l'AREFA, et par le syndicalisme agricole, actions spécifiques du PRIT...

Actions relevant de la responsabilité des acteurs professionnels

Amélioration de la communication auprès du grand public, des scolaires et des acteurs de l'insertion professionnelle...

Propositions d'évolution du cadre juridique et financier actuel

Conventionnement avec l'Education nationale pour encourager les stages d'immersion en milieu agricole, financement de campagnes de publicité spécifiques, événementiels (ex : opération « fermes ouvertes »), appui aux réseaux existants de développement agricole intervenants en milieu scolaire et auprès des acteurs de l'insertion professionnelle...

Objectif opérationnel III-2/ Faciliter l'installation en développant de nouvelles formes de transmissibilité du foncier et des autres moyens de production

Objectifs associés

- *Renforcer, voire créer, de nouveaux outils juridiques, économiques ou fiscaux pour soutenir et faciliter l'installation*
- *Promouvoir les projets collectifs pour sécuriser et mutualiser les investissements*
- *Accompagner de manière plus resserrée les candidats à l'installation, en particulier ceux non issus du milieu agricole et assurer à tous un suivi personnalisé post-installation*
- *Structurer une stratégie partagée entre l'Etat, les professionnels et les collectivités pour favoriser l'accès au foncier, notamment dans les zones fortement contraintes par l'urbanisation*

- *Mettre en œuvre un centre de ressource du foncier agricole partagé entre l'Etat, les professionnels et les collectivités*

Outils et actions existants

PRIT, RDI, aides à l'installation (DJA, prêts bonifiés), assises régionales de l'installation, fermes relais...

Actions relevant de la responsabilité des acteurs professionnels

Recherche de candidats à l'installation, en particulier hors cadre familial, promotion des formes sociétaires et de l'agriculture de groupe pour limiter l'investissement et dissocier le patrimoine privé de l'exploitation, sensibilisation des propriétaires fonciers aux avantages du fermage, amélioration du repérage des cédants et facilitation du passage de témoin (ex : actions de parrainage), mise en place d'un suivi personnalisé des candidats installés hors cadre familial et sans aides financières, accompagnement plus en amont des personnes prêtes à céder leur exploitation, renforcement des réseaux de « tutorat » existants entre agriculteurs expérimentés et nouveaux installés, outils existants de portage du foncier (ex : GFA, Terre de liens...)...

Propositions d'évolution du cadre juridique et financier actuel

Mise en place d'un centre de ressource partagé du foncier agricole, révision des dispositifs d'aides à l'installation, via de nouvelles dispositions juridiques et de financement pour faciliter l'accès aux moyens de production (ex : création d'un fonds de garantie pour sécuriser l'emprunt des candidats à l'installation, ouverture au capital à des non-exploitants, nouveaux outils de portage du foncier) accompagnement et suivi des jeunes installés sur le plan juridique, technico-économique et social, renforcement du rôle et des moyens des SAFER (possibilité de stockage, consolidation du droit de préemption), diagnostic technique et économique préalable à l'agrandissement, aménagements fiscaux pour encourager les investisseurs extérieurs au monde agricole (en veillant à éviter les risques de dérives spéculatives), aides spécifiques à l'amélioration de l'habitat pour attirer les jeunes, évolution de la politique des structures dans un sens plus favorable à l'installation (ex : évolution de la surface minimale à l'installation, SMI, en activités minimales d'installation, contrôle plus strict des projets d'agrandissement présentés en CDOA), dispositions facilitant la restructuration foncière (lutte contre le morcellement des parcelles), implication des collectivités locales (mise à disposition du foncier, zonages favorables à l'agriculture, ZAP...)...

Objectif opérationnel III-3/ Encourager de nouvelles formes d'organisation du travail pour améliorer les conditions de vie professionnelle et rendre les métiers agricoles plus attractifs

Objectifs associés

- *Promouvoir l'agriculture de groupe et les projets collectifs ou coopératifs pour faciliter l'organisation du travail sur les exploitations*
- *Valoriser les initiatives locales permettant une meilleure conciliation des vies familiale et professionnelle*

Outils et actions existants

CUMA, aides spécifiques aux services de remplacement, groupements d'employeurs, soutien aux formes sociétaires, chiens de troupeau, dispositif adjoint d'exploitation, emplois d'avenir, contrats de génération...

Actions relevant de la responsabilité des acteurs professionnels

Renforcement des groupements d'employeurs et des services de remplacement pour faciliter la prise de congés, la participation à des formations ou l'exercice de mandats syndicaux des agriculteurs, recours au salariat, aux banques de travail...

Propositions d'évolution du cadre juridique et financier actuel

Amélioration de la prise en compte et de l'indemnisation des risques professionnels, nouveaux outils statutaires pour renforcer l'agriculture de groupe, valorisation et soutien aux dispositifs de conciliation vie familiale - vie professionnelle (ex : modes de garde d'enfant en milieu rural, services de remplacement), amélioration des dispositions facilitant l'exercice de mandats syndicaux ou d'administrateurs d'associations agricoles reconnues...

Objectif opérationnel III-4/ Professionnaliser le salariat agricole pour faciliter le travail sur l'exploitation**Objectifs associés**

- *Améliorer les conditions statutaires et les perspectives de carrière offertes aux salariés agricoles*
- *Mettre en œuvre des dispositifs incitatifs pour favoriser l'embauche de salariés par les chefs d'exploitation*

Outils et actions existants

Certification de qualifications professionnelles, VAE, convention liant pôle emploi, l'AREFA, l'APECITA et la commission paritaire régionale de l'emploi (CPRE)...

Actions relevant de la responsabilité des acteurs professionnels

Elévation du niveau de responsabilités confiées aux salariés agricoles sur l'exploitation, sécurisation des perspectives de carrière, amélioration de la rémunération, constitution de « viviers » de candidats potentiels à l'installation, accompagnement plus resserré des chefs d'exploitation (notamment les primo-employeurs)...

Propositions d'évolution du cadre juridique et financier actuel

Dispositifs incitatifs pour faciliter l'embauche de salariés agricoles (ex : mesures fiscales, crédits formation...), renforcement des synergies entre les structures de recrutement (ex : APECITA) et les professionnels, meilleure reconnaissance de la VAE...

Orientation stratégique IV/ Conforter la place de l'agriculture en tant qu'activité indispensable à la vitalité des territoires

Objectif opérationnel IV-1/ Promouvoir la qualité environnementale et paysagère de l'agriculture limousine en cohérence avec l'économie résidentielle locale, les activités de tourisme, la valorisation du patrimoine rural, architectural et culturel

Objectifs associés

- *Diffuser et encourager les itinéraires techniques vertueux en matière d'environnement et de bien-être animal (notamment en valorisant les pratiques alternatives reconnues comme l'agro-écologie)*
- *Inciter les exploitations à s'inscrire dans une démarche de certification environnementale en visant prioritairement le niveau 3 de la HVE*
- *Faire reconnaître davantage l'exemplarité environnementale du Limousin en matière agricole (en particulier dans le cadre du verdissement de la prochaine PAC)*
- *Sauvegarder les éléments naturels d'intérêt patrimonial en milieux agricoles*
- *Veiller à la qualité de conservation du patrimoine bâti et encourager la diffusion des traditions culturelles et rurales propres au Limousin*
- *Valoriser les activités liées à « l'éco-tourisme » et au « tourisme vert »*

Outils et actions existants

SRCAE, SRCE, Ecophyto, plan « particules », certifications environnementales (dont HVE), SDAGE et SAGE, plans nationaux espèces protégées, MAE, compensations des handicaps naturels (ICHN), plans de prévention et de gestion des déchets, appel à projets « agro-écologie »...

Actions relevant de la responsabilité des acteurs professionnels

Diffusion des pratiques vertueuses en matière de fertilisation raisonnée, de limitation des intrants, de gestion économe de l'eau (notamment pour l'abreuvement, le stockage et la distribution de l'eau, cf. par exemple le guide technique réalisé par les chambres d'agriculture dans le cadre du programme « herbe et fourrages »), de réduction des phytosanitaires (en intégrant les problématiques de voisinage), de maintien de la biodiversité et des continuités écologiques, de bien-être animal, de développement des énergies renouvelables (dont méthanisation), communication sur l'exemplarité environnementale de l'agriculture limousine, réflexion prospective sur l'adaptation des pratiques actuelles au changement climatique (autonomie fourragère, efficacité énergétique, itinéraires culturels...), valorisation du tourisme « vert » et culturel (gîtes ou chambres d'hôtes à la ferme, avec un "label" pour les restaurations de qualité du bâti ancien), encouragement aux initiatives artistiques et culturelles valorisant les traditions rurales du Limousin (ex : musiques et danses occitanes), sensibilisation de la profession au patrimoine et à l'architecture propres au milieu rural (ex : via la promotion du label « pays d'art et d'histoire »)...

Propositions d'évolution du cadre juridique et financier actuel

Reconnaissance plus poussée des aménités environnementales et paysagères générées par l'agriculture (notamment dans le cadre de la nouvelle PAC ou via de nouvelles formes de labellisation), mise en place de futurs groupements d'intérêt économique et écologique adaptés à la problématique agricole limousine, renforcement des dispositifs actuels de compensation de handicaps naturels et reconnaissance des spécificités liées à l'agriculture de montagne (ex : ICHN, PHAE à promouvoir dans la nouvelle PAC), réalisation d'études technico-économiques incluant un diagnostic

d'agriculture durable préalables aux investissements aidés, recherche plus poussée sur le rôle des prairies et du bocage en matière de stockage du carbone, promotion des techniques alternatives à la lutte chimique contre les ravageurs, réflexion technique spécifique à la gestion de la ressource en eau pour les besoins agricoles, adaptation du contexte juridique d'autorisation de certaines semences (notamment pour des variétés locales, anciennes ou adaptées) et de mise sur le marché des préparations naturelles non préoccupantes (PNPP, ex : purin d'ortie)...

Objectif opérationnel IV-2/ Assurer une meilleure prise en compte de l'agriculture dans les projets de territoire

Objectifs associés

- *Stabiliser des indicateurs partagés de suivi du foncier agricole*
- *Limiter la consommation des espaces agricoles par l'urbanisation et leur fragmentation par les infrastructures*
- *Etre force de proposition pour faire émerger des projets agricoles crédibles au moment des exercices de planification territoriale*
- *Sensibiliser les agriculteurs et les élus à l'intégration architecturale et paysagère des bâtiments d'exploitation*

Outils et actions existants

CDCEA, SCOT, PLU, études prospectives, dispositions relatives aux espaces protégés, label « pays d'art et d'histoire », actions et outils de sensibilisation portés par les CAUE et les STAP ...

Actions relevant de la responsabilité des acteurs professionnels

Participation plus étroite des représentants agricoles en amont de l'élaboration des documents de planification urbaine (via par exemple la réalisation d'un schéma stratégique territorialisé des besoins en foncier)...

Propositions d'évolution du cadre juridique et financier actuel

En lien avec la loi d'Avenir pour l'agriculture et la loi « logement et urbanisme », consolidation des prérogatives (avis plus simplement consultatifs) et harmonisation régionale du fonctionnement des CDCEA, clarification de leur pouvoir d'auto-saisine, définition d'indicateurs de consommations d'espaces agricoles partagés, expérimentation de l'outil ZAP sur certains territoires contraints, meilleure prise en compte de l'agriculture dans les projets de territoire (ex : trame verte et bleue), gouvernance resserrée des instances compétentes en matière de foncier (CDOA, CDCEA, CDAF, SAFER...), généralisation de la démarche « éviter, réduire et compenser », dispositions facilitant le maintien et le développement d'activités agricoles (notamment maraîchage) en zones péri-urbaines, adaptation des outils et des méthodes de l'observatoire national de la consommation des espaces agricoles, meilleure connaissance de la SAU non exploitée (i.e., terres à potentialités agricoles non valorisées), sensibilisation des élus aux enjeux du foncier agricole, amélioration de la prise en compte des problématiques agricoles dans les diagnostics préalables aux révisions des documents d'urbanisme, réalisation d'un schéma régional de protection du foncier agricole, opportunités de restructuration foncière à saisir en amont des grands projets d'infrastructure, établissement d'une doctrine régionale pour instruire les projets de centrales photovoltaïques au sol...

Objectif opérationnel IV-3/ Maintenir un maillage territorial de l'enseignement agricole cohérent pour participer à l'animation locale et assurer une formation aux métiers des territoires

Objectifs associés

- *Améliorer la diffusion des connaissances techniques et la formation continue auprès du conseil agricole*
- *Améliorer la reconnaissance de la filière apprentissage*
- *Asseoir un volet recherche et expérimentation à l'offre de formation existante*
- *Promouvoir les pratiques d'agriculture durable dans les contenus pédagogiques*
- *Renforcer l'éducation artistique et le rôle de médiation culturelle assuré par les lycées agricoles*

Outils et actions existants

6 EPLEFPA, 1 MFR, PREA, formations à l'agriculture durable inscrites dans les référentiels nationaux des diplômes, projet Agrosup en cours, agendas 21 inscrits dans les projets pédagogiques des établissements, désignation et formation d'éco-délégués dans chaque classe, partenariats resserrés entre lycées et structures culturelles...

Actions relevant de la responsabilité des acteurs professionnels

Promotion de l'apprentissage, meilleure formation aux outils comptables et de gestion, encouragement des chefs d'exploitation pour accueillir des stagiaires, sensibilisation aux pratiques d'agriculture durable...

Propositions d'évolution du cadre juridique et financier actuel

Renforcement des moyens et des outils des EPL pour attirer les élèves, élévation du niveau de formation et diversification de l'offre de diplômes de niveau II, conditions statutaires améliorées pour les apprentis et incitatives pour les maîtres de stage (ex : dispositions fiscales, crédits formation, meilleure prise en charge de la responsabilité civile), facilitation de l'accès à la formation pour les agriculteurs en activité, formation systématique à l'agriculture durable dans les cursus destinés à l'installation (en lien avec l'action 1.3 du PREA) et au moment du parcours à l'installation, modules de formation consacrés plus spécifiquement à la biodiversité agricole (Natura 2000, trame « verte et bleue », zones humides...)...

Objectif opérationnel IV-4/ Créer les conditions d'un environnement social permettant de préserver les conditions d'activité des professions agricoles sur les territoires

Objectifs associés

- *Améliorer les conditions de vie en milieu rural pour favoriser les projets agricoles (installation notamment)*
- *Renforcer la prise en compte des spécificités rurales et agricoles dans l'organisation de l'offre de soins et des services (notamment publics) de proximité*
- *Encourager les dispositifs d'échanges et de rencontres permettant de resserrer les liens unissant les agriculteurs aux autres acteurs du territoire*

- *Favoriser les initiatives en faveur de l'animation culturelle et de l'éducation artistique en milieu rural (facteur de cohésion sociale)*

Outils et actions existantes

Schémas régionaux d'organisation des soins et de l'offre médico-social, schémas et plans départementaux des services sociaux, dispositifs en faveur de l'animation culturelle (ex : résidences d'artistes, contrats locaux d'éducation artistique...), services éducatifs des institutions culturelles (ex : bibliothèques, lieux de diffusion...)....

Actions relevant de la responsabilité des acteurs professionnels

Participation aux instances de travail relatives aux différents plans et schémas d'organisation des services de proximité en milieu rural, meilleure information sur les prestations sociales spécifiques aux agriculteurs, cafés thématiques en milieu rural...

Propositions d'évolution du cadre juridique et financier actuel

Investissements dans les projets d'amélioration de l'offre de soins, des services à la personne sur les territoires, évolution des règles de calcul pour l'attribution de certaines prestations sociales, prise en compte des actifs agricoles dans le maillage des services (notamment publics) de proximité en milieu rural (école, modes de garde d'enfant, logement...).....

Objectif opérationnel IV-5/ Réduire la fracture numérique en équipant les zones d'ombre en milieu rural non couvertes par le haut-débit

Objectifs associés

- *Assurer la continuité territoriale dans les schémas d'équipement numérique*
- *Encourager et rendre plus accessible la télédéclaration des aides PAC*

Outils et actions existants

SDAN, projet dorsal, télédéclaration, couverture WiMax...

Actions relevant de la responsabilité des acteurs professionnels

Incitation au développement du numérique dans les exploitations, formation des exploitants aux outils numériques...

Propositions d'évolution du cadre juridique et financier actuel

Investissements structurants pour supprimer les zones d'ombre et assurer une couverture très haut débit sur l'ensemble du territoire, simplification des dispositifs de télédéclaration...

Plan d'actions 2014-2015 du PRAD

Ce plan s'articule autour des orientations stratégiques et des objectifs opérationnels du PRAD, telles qu'ils ont précédemment exposés. Il propose un nombre limité d'actions ciblées, originales ou complémentaires par rapport aux dispositifs existants, à mettre en œuvre dès 2014 avec les outils et les financements aujourd'hui mobilisables. Ce document sera révisé en fonction des évolutions législatives, réglementaires et financières des politiques agricoles à venir. Il tient compte des plans spécifiques en cours d'élaboration ou déjà mis en œuvre (ex : PLAAB et ambition bio 2017 pour l'agriculture biologique, PRIT et assises régionales de l'installation, Ecophyto pour l'utilisation des phytosanitaires, PPE pour les économies d'énergie, biomasse pour la production d'énergies renouvelables, rencontres régionales pour l'avenir de l'agroalimentaire, SRCAE...). Il s'inscrit par ailleurs dans le cadre des discussions préparatoires aux futurs programmes européens. Il anticipe, dans la mesure du possible, les dispositifs gouvernementaux annoncés, en particulier ceux concernant la loi d'Avenir pour l'agriculture, l'agroalimentaire et la forêt. Les orientations, les objectifs opérationnels et les actions sont assortis d'indicateurs de suivi, dont le détail figure dans le chapitre suivant.

I. Produire pour capter davantage de valeur ajoutée et améliorer le revenu des agriculteurs en préservant le cadre environnemental

Action n°1 : renforcer l'autonomie alimentaire des exploitations en production animale
Action n°2 : déployer et généraliser la méthode de calcul des coûts de production
Action n°3 : accompagner les principaux investissements aidés en proposant la réalisation d'études systématiques pour inciter les agriculteurs à produire autrement
Action n°4 : encourager l'engraissement par toutes les formes et organisations permettant de diminuer les coûts de production, de sécuriser les prix par contractualisation et de capter davantage de valeur ajoutée
Action n°5 : diversifier les productions en favorisant l'implantation d'ateliers en viande blanche
Action n°6 : amplifier les mesures et les dispositifs en faveur de la filière ovine, en particulier pour l'installation
Action n°7 : développer les filières de cultures spécialisées en arboriculture, petits fruits et légumes
Action n°8 : engager une réflexion technique partagée sur la gestion de la ressource en eau pour les besoins agricoles à l'échelle des bassins-versants
Action n°9 : adapter les itinéraires techniques des productions végétales les plus sensibles au changement climatique en définissant des indicateurs agro-climatiques spécifiques

II. Structurer et organiser les filières, courtes et longues, en fonction des marchés porteurs et des attentes des consommateurs pour orienter et valoriser les productions limousines

Action n°10 : accompagner les investissements productifs et l'innovation dans les entreprises agricoles et agroalimentaires
Action n°11 : accompagner les acteurs des territoires dans le développement des circuits courts et de proximité
Action n°12 : renforcer la lisibilité des produits du Limousin en fonction des cibles commerciales

III. Renforcer l'attractivité des métiers agricoles par une politique volontariste d'installation et une prise en compte de la problématique du foncier

Action n°13 : concevoir une stratégie originale et ambitieuse pour susciter de nouvelles vocations aux métiers agricoles, au-delà des publics régionaux habituellement sensibilisés
Action n°14 : mettre en œuvre un centre de ressource du foncier agricole partagé entre les professionnels, les collectivités et l'Etat
Action n°15 : structurer des propositions partagées pour faire évoluer la politique d'installation dans le cadre des débats préparatoires à la loi d'avenir agricole
Action n°16 : proposer des outils incitatifs pour faciliter l'embauche de salariés ou d'apprentis sur les exploitations agricoles

IV. Conforter la place de l'agriculture en tant qu'activité indispensable à la vitalité des territoires

Action n°17 : préserver le foncier agricole en améliorant sa prise en compte dans les documents d'urbanisme
Action n°18 : consolider la formation initiale et continue à « l'agriculture durable » et à « l'agro-écologie » auprès des futurs exploitants et des professionnels en activité

Figure 55 : plan d'actions 2014-2015 du PRAD

ORIENTATION STRATEGIQUE I/ PRODUIRE POUR CAPTER DAVANTAGE DE VALEUR AJOUTEE ET AMELIORER LE REVENU DES AGRICULTEURS, TOUT EN PRESERVANT LE CADRE ENVIRONNEMENTAL

<i>Indicateurs stratégiques</i>	Valeur ajoutée moyenne hors fermage par exploitation, revenu agricole par unité de travail non salarié, nombre d'exploitations engagées dans une démarche environnementale
---------------------------------	--

Objectif opérationnel 1-1/ Optimiser les charges d'exploitation, raisonner les investissements pour gagner en efficacité économique et en compétitivité tout en maintenant la performance environnementale

<i>Indicateurs opérationnels</i>	Indicateurs de performance économique des exploitations, indicateur de qualité des eaux (teneur total en nitrates d'origine agricole et non-agricole), indicateur de biodiversité agricole (suivi temporel des oiseaux communs agricoles), indicateur d'utilisation des phytosanitaires (IFT, NODU)
----------------------------------	---

Action n°1 : renforcer l'autonomie alimentaire des exploitations en production animale

<i>Description</i>	• Poursuivre en 2014 les actions entreprises dans le cadre du programme « herbe et fourrages », des projets « autonomie et sécurisation des systèmes d'exploitation à base d'herbe et de parcours » et « agriculture durable de moyenne montagne » • Assurer une meilleure cohérence entre ces dispositifs et intégrer, si possible, des actions complémentaires sur la finition à l'herbe des bovins (partielle ou totale), sur le développement des céréales, des cultures fourragères, des dérobés et des protéagineux, élargir le champ d'étude à l'ensemble des productions animales (dont les élevages porcins et avicoles) • Réviser les modèles de bâtiment, développer la productivité et diversifier les systèmes fourragers, et optimiser l'aménagement foncier pour contribuer à l'autonomie, non seulement alimentaire mais également en paille • Intégrer les dispositions prévues dans les plans nationaux d'actions « hausse des prix des céréales » et « protéines végétales » • Proposer un dispositif de soutien aux investissements pour le stockage du fourrage et des aliments à la ferme dans le cadre du prochain DRDR
<i>Pilotes</i>	CRAL
<i>Principaux partenaires</i>	Etat, Conseil régional, chambres d'agriculture, instituts techniques, coopération et négoce agricoles, FRCIVAM
<i>Financements existants ou pressentis</i>	Financements existants pour le programme « herbe et fourrages » prolongés jusqu'en 2014, CIMAC, fonds professionnel de soutien en faveur des éleveurs
<i>Lancement de l'action</i>	Programme « herbe et fourrages » prolongé jusqu'en 2014, projet « agriculture durable de moyenne montagne » conduit en parallèle jusqu'en 2013, nécessité de faire converger ces deux dispositifs pour aboutir à un seul programme après 2014 piloté par la CRAL
<i>Indicateur d'action</i>	Indicateur d'autonomie alimentaire

Action n°2 : déployer et généraliser la méthode de calcul des coûts de production

<i>Description</i>	• Généraliser la méthode conçue par l'institut de l'élevage, en développant des outils permettant aux exploitants de calculer leurs coûts de production, élargir cette approche à l'ensemble des filières animales et végétales présentes en Limousin en s'appuyant notamment sur des démarches collectives et sur la valorisation des données des groupes • Encourager les agriculteurs (notamment ceux nouvellement installés) à souscrire aux services « contrôles de performances » proposés par les chambres
--------------------	--

	- Elaborer un programme de déploiement et de formation aux coûts de production auprès des professionnels et du conseil agricole, faciliter la diffusion et l'appropriation de ces outils - Assurer la répercussion des résultats de ces travaux sur la formation des prix de vente, faire reconnaître cette démarche auprès de l'observatoire des prix et des marges (DGCCRF)
<i>Pilotes</i>	Chambres départementales d'agriculture, institut de l'élevage, Coop. de France
<i>Principaux partenaires</i>	Etat, Conseil régional, chambres d'agriculture, instituts techniques, organisations de producteurs
<i>Financements existants ou pressentis</i>	111 B, France Agrimer, CASDAR, VIVEA
<i>Lancement de l'action</i>	2 nd semestre 2013 (lancement d'actions de communication et de formation aux coûts de production)
<i>Indicateurs d'action</i>	Nombre d'agriculteurs ayant suivi la formation et utilisant la méthode de calcul des « coûts de production »

Action n°3 : accompagner les principaux investissements aidés en proposant la réalisation d'études systématiques pour inciter les agriculteurs à produire autrement

<i>Description</i>	- Systématiser les outils d'aide à la décision permettant d'évaluer la pertinence et le dimensionnement des principaux investissements aidés sur les exploitations (bâtiments, matériels, mécanisation...) - En lien avec les réflexions conduites au niveau national par le ministère, inciter les exploitations à « produire autrement » (c'est-à-dire à améliorer leur performance économique, leur autonomie décisionnelle et leur exemplarité environnementale), adosser ce dispositif aux études technico-économiques et de financements existantes, en élargissant leur périmètre aux problématiques sociales (main d'œuvre, pénibilité, temps de travail, bien-être animal...), environnementales (impacts sur l'eau, la biodiversité, le climat...) et en intégrant un volet agronomique (promotion des systèmes et des pratiques agro-écologiques) - Dans le cadre de ces études technico-économiques préalables, intégrer un volet spécifique portant sur l'efficacité énergétique des investissements prévus (ex : isolation thermique des bâtiments, sobriété énergétique du matériel...), intégrer également les opportunités de financement offertes par le développement des énergies renouvelables (ex : méthanisation, photovoltaïque, bois énergie...)
<i>Pilotes</i>	Etat, Conseil régional
<i>Principaux partenaires</i>	Etat, Conseil régional, chambres d'agriculture, CUMA
<i>Financements existants ou pressentis</i>	Mesures déjà financées pour partie dans le cadre du « projet global » de la région, financements complémentaires à mobiliser pour les autres types d'investissement aidés (ex : PMBE, PVE, PPE)
<i>Lancement de l'action</i>	Réflexions à conduire en lien avec l'évaluation conduite par la région du « projet global » et le dispositif participatif « produisons autrement » du MAAF, mise en œuvre de critères partagés pour la prochaine programmation européenne
<i>Indicateur d'action</i>	Nombre d'investissements aidés avec des études technico-économiques préalables

Action n°4 : encourager l'engraissement par toutes les formes et organisations permettant de diminuer les coûts de production, de sécuriser les prix par contractualisation et de capter davantage de valeur ajoutée

<i>Description</i>	En lien avec le contrat de progrès filière bovine, favoriser les projets collectifs d'engraissement en mutualisant les investissements (ex : bâtiments, mécanisation, cheptel...), les pratiques (ex : assolement en commun, achats groupés, conseil...) et les besoins en main d'œuvre (ex : salariat, associés, sous-traitance...)
--------------------	--

	• Etudier les opportunités offertes par la création des groupements d'intérêts économique et écologique (GIEE) prévus dans la loi d'Avenir pour l'agriculture et encouragées par l'appel à projet « mobilisation collective pour l'agro-écologie » • Privilégier des projets bien insérés aux territoires, valorisant les surfaces en herbe, l'autonomie alimentaire et l'efficacité énergétique, la gestion des effluents (ex : méthanisation), faire reconnaître l'excellence environnementale de ces ateliers • Utiliser des formes juridiques adaptées permettant d'assurer le fonctionnement, le financement, la pérennité et la transmissibilité de ces structures collectives en veillant à leur éligibilité aux soutiens publics, faire évoluer ces derniers pour qu'ils répondent aux besoins des évolutions des activités agricoles • Sécuriser la mise en place des ateliers d'engraissement, notamment par la contractualisation et la gestion des risques • Mobiliser les dispositifs d'investissement aux secteurs productifs (notamment dans le cadre de la bpiFrance), avances remboursables, recherche de capitaux privés
<i>Pilotes</i>	Chambres d'agriculture, organisations professionnels agricoles
<i>Principaux partenaires</i>	Etat, Conseil régional, chambres d'agriculture, collectivités, coopératives agricoles, organisations de producteur, bpiFrance
<i>Financements existants ou pressentis</i>	Capitaux privés, Banque Publique d'Investissement, dispositifs de soutien à l'investissement productif (notamment du type avances remboursables)
<i>Lancement de l'action</i>	Réflexion à engager dès 2013 dans le cadre des dispositifs prévus par la loi d'avenir, la prochaine programmation européenne, et la mise en œuvre de la bpiFrance
<i>Indicateurs d'action</i>	Nombre de projets collectifs d'engraissement aidés, évolution du nombre d'animaux engraisés et abattus en Limousin

Objectif opérationnel 1-2/ Diversifier les productions et les activités pour conforter les revenus et répondre aux besoins régionaux

<i>Indicateurs opérationnels</i>	Evolution des cheptels et des productions agricoles, nombre de projets accompagnés grâce au dispositif DIVA
----------------------------------	---

Action n°5 : diversifier les productions en favorisant l'implantation d'ateliers en viande blanche	
<i>Description</i>	▪ Impulser et faciliter l'implantation d'ateliers en productions diversifiantes (porcins, avicoles, etc.) dans le respect de la réglementation en matière d'environnement et de bien-être animal et en s'appuyant sur les exigences des contrats de progrès, promouvoir en priorité des productions de qualité identifiée ▪ Communiquer sur l'exemplarité des projets mis en place, sur la valeur ajoutée apportée au territoire et à l'emploi, et sur leur pertinence économique pour offrir de nouvelles perspectives à l'agriculture limousine • Constituer une cellule régionale d'appui opérationnel et technique, regroupant les principaux services de l'Etat concernés (DDCSPP, DDT, DRAAF, DREAL), pour accompagner individuellement chacun des porteurs de projets et identifier les obstacles à lever
<i>Pilotes</i>	Etat, Conseil régional
<i>Principaux partenaires</i>	Etat (DRAAF, DREAL), Conseil régional, chambres d'agriculture, syndicats agricoles, interprofessions, collectivités, associations environnementales, organisations de producteurs, coopératives
<i>Financements existants ou pressentis</i>	Au besoin pour des études spécifiques
<i>Lancement de l'action</i>	Réflexion en cours sur la définition de critères environnementaux partagés pour l'implantation d'élevages porcins à élargir à d'autres productions, articulation à définir en lien avec le plan national pour la filière porcine
<i>Indicateurs d'action</i>	Evolution des cheptels et des productions porcins et volailles

Action n°6 : amplifier les mesures et les dispositifs en faveur de la filière ovine, en particulier pour l'installation	
<i>Description</i>	• En lien avec le renouvellement du contrat de progrès « ovins » et « tech-ovins » et en partenariat avec l'ensemble des acteurs concernés (exploitants, organismes professionnels, secteur coopératif, institutionnels, instituts techniques...), renforcer et mieux faire connaître les dispositifs d'accompagnement (ex : « reconquête ovine ») et de soutien aux exploitations ovines • Encourager plus fortement l'installation et le renouvellement des générations en production ovine, en développant un dispositif de parrainage et de tutorat spécifiques (ex : « adjoint exploitation »), mobiliser les « contrats d'avenir » et les « contrats de génération » pour cette filière, via notamment le développement du salariat préalable à l'installation • Maintenir, voire développer la taille des troupeaux existants par simplification des systèmes, financement de bâtiments fonctionnels avec équipement de contention et conseil techniques (notamment pour les productions en agneaux de bergerie) pour améliorer les conditions de travail des éleveurs. • Soutenir la création et le maintien d'ateliers ovins complémentaires à d'autres élevages, d'autres productions (céréales, maraîchage) ou d'autres activités (pluri-activité) en promouvant des systèmes de production simples (agneaux d'herbe ou agneaux de bergerie) pour augmenter la productivité numérique et optimiser la conduite technique des troupeaux • Favoriser la création et le maintien de troupeaux d'agnelles femelles sélectionnées pour leurs qualités sanitaires et génétiques et adaptées localement à leur territoire et aux marchés • Communiquer spécifiquement et positivement sur cette filière emblématique du Limousin pour renforcer son attractivité • Amplifier la contractualisation avec les distributeurs pour maintenir et valoriser les outils de transformation régionaux (notamment les abattoirs)
<i>Pilotes</i>	Etat, Conseil régional
<i>Principaux partenaires</i>	Etat (DRAAF), Conseil régional, chambres d'agriculture, AROL, organisations de producteurs, institut de l'élevage (site du Mourier), Jeunes agriculteurs, coopération agricole
<i>Financements existants ou pressentis</i>	Contrats de filière (Conseil régional, Etat), aides France Agrimer, banques et coopératives
<i>Lancement de l'action</i>	2 nd semestre 2013
<i>Indicateurs d'action</i>	Evolution du cheptel et du nombre d'installations en ovins

Action n°7 : développer les filières de cultures spécialisées en arboriculture, petits fruits et légumes	
<i>Description</i>	• En cohérence avec le contrat de progrès « fruits et légumes », renouveler les vergers à pomme dans une approche économique et environnementale, intégrer les actions du plan Ecophyto et les ambitions de « produisons autrement » • Assurer une veille économique et technologique pour diffuser et encourager le recours aux techniques alternatives validées et aux pratiques durables (choix variétal, adaptation à conduire depuis la plantation, limitation des traitements phytosanitaires, prévention des accidents climatiques...) • Développer les vergers noix et châtaigne, dans une approche économique et environnementale pour répondre aux besoins des opérateurs de la filière, et techniques pour satisfaire aux actions du plan Ecophyto et aux ambitions de « produisons autrement » • Expérimenter des pratiques agro-écologiques adaptées (ex : systèmes agro-forestiers céréales/couverture arborée, maintien des haies, valorisation des noisetiers...) • Encourager la culture de petits fruits • Développer le maraîchage et les légumes de plein champ (notamment à proximité

	des centres urbains), ainsi que les cultures de pommes de terre • Soutenir des équipements d'irrigation de précision pour économiser l'eau et en favorisant les projets collectifs • Favoriser le maintien du potentiel de production arboricole en sécurisant le foncier agricole • Renforcer, organiser et planifier l'offre en agriculture biologique pour répondre à la demande (en particulier locale) et améliorer la reconnaissance des signes de qualité existants
<i>Pilote</i>	Chambres d'agriculture, interprofessions
<i>Principaux partenaires</i>	DRAAF, Conseil régional, chambres d'agriculture, organisations de producteurs, coopération agricole
<i>Financements existants ou pressentis</i>	Contrats de filière, aides France Agrimer
<i>Lancement de l'action</i>	Action à amorcer dès 2013
<i>Indicateurs d'actions</i>	Evolution des surfaces de vergers et des cultures de baies

Objectif opérationnel 1-3/ Elever le niveau de maîtrise technique sur les exploitations pour accroître l'efficacité économique et promouvoir l'exemplarité environnementale

<i>Indicateurs opérationnels</i>	Indicateurs de performance économique des exploitations, indicateurs de maîtrise technique déclinés pour chaque filière
----------------------------------	---

<i>Action n°8 : engager une réflexion technique partagée sur la gestion de la ressource en eau pour les besoins agricoles à l'échelle des bassins-versants</i>	
<i>Description</i>	• Déterminer les zones à enjeux (conflits d'usage potentiels, maintien des débits d'étiage, impacts environnementaux...) pour l'utilisation de l'eau en agriculture, évaluer précisément et objectivement les besoins, notamment pour l'abreuvement et l'irrigation • Permettre les aménagements nécessaires en accord avec les réglementations environnementales, et en recherchant des financements publics adaptés • Assurer le suivi des pratiques agricoles et forestières sur les périmètres rapprochés de captage • Promouvoir une gestion optimisée de la ressource en eau (cf. notamment guide réalisé dans le cadre du programme « herbe et fourrages » et l'expérimentation mise en place sur l'autonomie en eau des exploitations à laquelle les groupements de vulgarisation agricoles participent), anticiper les effets du changement climatique (sécheresse, modification du régime hydrique...) • Intégrer à ce volet quantitatif de la gestion de l'eau, une réflexion technique sur l'optimisation de la fertilisation et de la gestion des effluents, en particulier sur les secteurs identifiés comme vulnérables à la pollution des nitrates
<i>Pilotes</i>	Chambres d'agriculture, Etat, Conseil régional
<i>Principaux partenaires</i>	Etat (DRAAF, DREAL, DDT), agences de l'eau, Conseil régional, chambres d'agriculture, conseils généraux, coopération agricole
<i>Financements existants ou pressentis</i>	Eventuellement pour accompagner ponctuellement la réalisation d'ouvrages
<i>Lancement de l'action</i>	Réflexion déjà engagée qu'il convient d'amplifier au 2 nd semestre 2013
<i>Indicateurs d'action</i>	Nombre d'ouvrages hydrauliques financièrement aidés pour éviter l'abreuvement direct au cours d'eau, nombre de captages et surfaces suivies, montant des financements publics mobilisés par hectares concernés

Objectif opérationnel 1-4/ Développer la gestion des risques pour prévenir les aléas et accompagner les publics fragilisés

<i>Indicateurs opérationnels</i>	Nombre d'agriculteurs ayant contracté aux cellules SESA, taux d'agriculteurs au RSA et primo-débiteurs, nombre d'agriculteurs bénéficiant d'une procédure d'aide à la réinsertion professionnelle
----------------------------------	---

<i>Action n°9 : adapter les itinéraires techniques des productions végétales les plus sensibles au changement climatique en définissant des indicateurs agro-climatiques spécifiques</i>	
<i>Description</i>	• Dans le prolongement de l'étude spécifique conduite actuellement et en lien avec la mise en œuvre du SRCAE (et sa déclinaison dans les PCET locaux) • réaliser des projections agro-climatiques (températures et précipitations) sur la période 1995-2040 et dégager des approches spatialisées, • définir les impacts prévisibles sur les itinéraires culturels des principales productions végétales limousines, et réaliser de nouvelles préconisations techniques • vulgariser les travaux et communiquer auprès des agriculteurs limousins sur les pratiques d'adaptation aux changements climatiques
<i>Pilotes</i>	Chambres d'agriculture
<i>Principaux partenaires</i>	Chambres d'agriculture, Etat, Conseil régional, ADEME, INRA, Université de Limoges, observatoire national sur les effets du réchauffement climatique
<i>Moyens financiers ou humains</i>	Conseil régional, ADEME
<i>Lancement de l'action</i>	A mettre en œuvre à la suite des conclusions de l'étude conduite par la chambre d'agriculture de la Creuse (début 2014)
<i>Indicateur d'action</i>	Nombre d'indicateurs agro-climatiques

ORIENTATION STRATEGIQUE N° 2/ STRUCTURER ET ORGANISER LES FILIERES, COURTES ET LONGUES, EN FONCTION DES MARCHES PORTEURS ET DES ATTENTES DES CONSOMMATEURS POUR ORIENTER ET VALORISER LES PRODUCTIONS LIMOUSINES

<i>Indicateurs stratégiques</i>	Nombre d'exploitations bovins viande/ovins adhérentes à une organisation de producteurs et volumes de productions concernées, nombre de contrats engagés entre les agriculteurs et les transformateurs et volume des productions concernées, indicateurs de performance économique des industries agroalimentaires, tonnage et taux d'abattage en Limousin des bovins produits localement
---------------------------------	---

Objectif opérationnel 2-1/ Encourager les acteurs à se doter d'une vision stratégique et prospective des marchés et des tendances des consommateurs

Actions déjà amorcées dans certains plans ou études spécifiques (ex : PLAAB et ambition bio 2017 pour l'agriculture biologique, études sur les circuits courts, études FranceAgrimer, contrats de progrès...)

Objectif opérationnel 2-2/ Accompagner les exploitants et les entrepreneurs à structurer une stratégie offensive pour conquérir de nouveaux marchés, en particulier à l'export

<i>Indicateurs opérationnels</i>	Nombre d'établissements et d'emplois du secteur agroalimentaire, indicateurs de performance économique des industries agroalimentaires
----------------------------------	--

<i>Action n°10 : accompagner les investissements productifs et l'innovation dans les entreprises agricoles et agroalimentaires</i>	
<i>Description</i>	• En lien avec les conclusions des rencontres régionales de l'agroalimentaire, recenser et évaluer les dispositifs d'investissement existants pour conforter et moderniser les outils de transformation • Mieux faire connaître et adapter les mesures en faveur de l'innovation (en particulier pour les produits de 2nd et 3^{ème} transformation en viande rouge, la valorisation des sous-produits animaux et le conditionnement des productions destinées à l'export), mobiliser plus efficacement les financements existants (notamment le fonds de modernisation du secteur agroalimentaire et la Banque Publique d'Investissement) • Encourager le développement de projets collectifs et/ou coopératifs avec des formes juridiques adaptées • Favoriser les coopérations, les transferts de compétences et de technologies • Stimuler l'innovation dans les modes de commercialisation et de distribution, à travers des techniques de marketing plus ciblées et offensives
<i>Pilotes</i>	ALIA, entrepreneurs privés
<i>Principaux partenaires</i>	Etat (DRAAF, DIRECCTE), Conseil régional, Coop. de France, ALIA, INTERBEV, chambres d'agriculture
<i>Financements existants ou pressentis</i>	FRAI, bpiFrance, FISIA
<i>Lancement de l'action</i>	Réflexion à conduire au 2 nd semestre 2013 à l'issue des rencontres régionales des IAA
<i>Indicateurs d'action</i>	Nombre d'entreprises bénéficiaires et montant des soutiens à l'investissement et à l'innovation

Objectif opérationnel 2-3/ Développer les circuits courts et de proximité et structurer une offre collective

<i>Indicateur opérationnel</i>	Nombre d'exploitations commercialisant leurs productions en vente directe et en circuits courts
--------------------------------	---

Action n°11 : accompagner les acteurs des territoires dans le développement des circuits courts et de proximité

<i>Description</i>	• En partenariat avec les professionnels et les collectivités, et dans le prolongement de l'étude circuits courts conduite en 2012, accompagner les projets viables de plateformes logistiques, de transformation ou de conditionnement pour regrouper l'offre de produits agricoles et agroalimentaires régionaux • Privilégier des approches territoriales tournées prioritairement - mais pas exclusivement - vers le marché local • Inciter et accompagner les acheteurs et les décideurs à s'approvisionner en produits locaux dans le cadre de la législation des marchés publics, former les porteurs de projets aux pratiques de commercialisation en circuits courts • Mettre en place un portail régional d'informations (sans vocation commerciale) pour promouvoir les circuits courts en Limousin pour les porteurs de projets et pour les collectivités intéressés • Préciser l'état des lieux et les potentialités de développement des circuits courts, en particulier dans la restauration collective • En s'appuyant sur les initiatives existantes, conforter la stratégie de développement des circuits courts en définissant collectivement des objectifs chiffrés d'approvisionnement dans la restauration collective (ex : lycées, restaurants administratifs...) • Sensibiliser et aider les consommateurs à consommer mieux, en réalisant des actes d'achat plus en liaison avec leur territoire, leurs savoir-faire et la saisonnalité des produits, leur proposer des outils et des conseils utiles pour valoriser les produits en cuisine et lutter contre le gaspillage avant et après l'achat
<i>Pilotes</i>	Acteurs des territoires, chambres d'agriculture
<i>Principaux partenaires</i>	Etat, Conseil régional, chambres d'agriculture, collectivités, secteur coopératif, INTERBEV Limousin, collectif « abattre et valoriser la viande en Limousin »
<i>Financements existants ou pressentis</i>	Eventuellement pour conduire des études spécifiques ou complémentaires (Conseil régional, Europe)
<i>Lancement de l'action</i>	2 nd semestre 2013, calendrier à adapter ensuite en fonction des conclusions des groupes de travail
<i>Indicateurs d'action</i>	Nombre de projets collectifs soutenus pour développer des circuits courts et montant des investissements aidés

Objectif opérationnel 2-4/ Conforter les productions sous signe de qualité en leur assurant une plus grande lisibilité auprès des consommateurs et en garantissant une alimentation de qualité

<i>Indicateurs opérationnels</i>	Nombre d'exploitations, surfaces et volumes valorisés par des productions sous SIQO, nombre d'exploitations et surfaces en agriculture biologique ou en cours de conversion, part des volumes concernés
----------------------------------	---

Pour l'agriculture biologique, les actions à conduire sont développées dans le plan spécifique « Ambition Bio 2017 » et le PLAAB

Action n°12 : renforcer la lisibilité des produits du Limousin en fonction des cibles commerciales	
<i>Description</i>	• En liaison avec les organismes de défense et de gestion, les coopératives agricoles, les entreprises agroalimentaires, les acteurs concernés et en s'appuyant sur l'étude de repositionnement de la marque partagée « Limousin, osez la différence », renforcer l'offre et la lisibilité des produits agricoles et agroalimentaires régionaux • Structurer une stratégie commerciale de valorisation des produits sous « marque Limousin » (en l'adaptant aux productions agricoles et agroalimentaires régionales)
<i>Pilote</i>	Conseil régional
<i>Principaux partenaires</i>	Etat, Conseil régional, chambres d'agriculture, CREPAL, organismes de défense et de gestion, Coop. de France Limousin, ALIA, INTERBEV Limousin, Institut de l'élevage, technopôle viande Limousin, collectif « abattre et valoriser la viande en Limousin », PNR
<i>Financements existants ou pressentis</i>	Conseil régional, FEADER
<i>Lancement de l'action</i>	2 nd semestre 2013
<i>Indicateur d'action</i>	Nombre de SIQO présents en Limousin

Objectif opérationnel 2-5/ Améliorer le groupement de l'offre et l'efficacité des filières en favorisant le développement d'outils de transformation régionaux

<i>Indicateur opérationnel</i>	Nombre d'ateliers de transformation régionaux
--------------------------------	---

Actions à développer dans un 2nd temps, en intégrant notamment les nouvelles dispositions concernant la contractualisation prévues par la loi relative à la consommation

ORIENTATION STRATEGIQUE N° 3/ RENFORCER L'ATTRACTIVITE DES METIERS AGRICOLES PAR UNE POLITIQUE VOLONTARISTE D'INSTALLATION ET UNE PRISE EN COMPTE DE LA PROBLEMATIQUE DU FONCIER

<i>Indicateurs stratégiques</i>	Nombre total d'installations, taux de renouvellement, nombre total d'emplois et de salariés agricoles
---------------------------------	---

Objectif opérationnel 3-1/ Communiquer plus largement sur les métiers agricoles pour susciter des vocations

<i>Indicateurs opérationnels</i>	Nombre d'installations, avec DJA, sans aide et hors cadre familial par otex
----------------------------------	---

Action n°13 : concevoir une stratégie originale et ambitieuse pour susciter de nouvelles vocations aux métiers agricoles, au-delà des publics régionaux habituellement sensibilisés

<i>Description</i>	• Dans le prolongement du PRIT (notamment action 2.3 « découvrir le métier d'agriculteur »), les assises nationales de l'installation et le dispositif CREALIM du Conseil régional, concevoir des campagnes de publicité originales à destination du grand public pour susciter de nouvelles vocations (en particulier en dehors de la région), se rapprocher de l'Education nationale (rectorat) pour proposer des stages découverte dans des exploitations ou des établissements d'enseignement agricole dès le collège (classes de 3^{ème} notamment) • Renforcer le partenariat avec les agriculteurs nouvellement installés pour multiplier les espaces de rencontre et de témoignage autour du métier d'exploitant et de salarié agricoles • Imaginer des actions innovantes et incitatives (ex : prise en charge du loyer, remboursement des frais de transport ou de déménagement, sessions d'accueil d'actifs, dispositif « renouvellement des générations en agriculture »...) pour attirer des salariés agricoles extérieurs à la région • Favoriser le retour des enfants des agriculteurs pour la reprise de l'exploitation familiale, y compris après avoir exercé une autre activité professionnelle • Favoriser un processus progressif d'installation, en combinant l'utilisation des « emplois d'avenir », des « contrats de génération » et « adjoints d'exploitation » • Renforcer l'installation sociétale et les projets collectifs • Améliorer la lisibilité, la sincérité et l'attractivité des offres du secteur agricole en terme d'emploi, de cessation/reprise et de foncier disponible • Se rapprocher de Pôle emploi pour engager des partenariats inédits avec les organismes d'insertion professionnelle ou de reclassement afin d'élargir l'assiette des candidats potentiellement intéressés par les activités agricoles, les accompagner plus étroitement en les orientant d'abord vers le salariat puis vers l'installation
<i>Pilotes</i>	Chambre régionale d'agriculture, Jeunes agriculteurs
<i>Principaux partenaires</i>	Etat, Conseil régional, chambres d'agriculture, AREFA, CPRE, RAD, syndicats agricoles
<i>Financements existants ou pressentis</i>	PRIT notamment
<i>Lancement de l'action</i>	2013
<i>Indicateur d'action</i>	Nombre d'élèves de l'enseignement agricole dans les filières conduisant à l'installation

Objectif opérationnel 3-2/ Faciliter l'installation en développant de nouvelles formes de transmissibilité du foncier et des autres moyens de production

<i>Indicateurs opérationnels</i>	Surfaces agricoles consacrées annuellement à l'agrandissement, taux de renouvellement
----------------------------------	---

<i>Action n°14 : mettre en œuvre un centre de ressource du foncier agricole partagé entre les professionnels, les collectivités et l'Etat</i>	
<i>Description</i>	• En lien avec le PRIT (action 4.1.1), accompagner financièrement, humainement et techniquement, la mise en œuvre d'un centre de ressource du foncier agricole partagé entre les professionnels, les collectivités et l'Etat • Définir des indicateurs partagés de consommation d'espaces agricoles • Etre force de propositions auprès des élus pour les inciter à intégrer plus en amont les enjeux agricoles dans les politiques d'urbanisme
<i>Pilote</i>	Chambres d'agriculture, SAFER
<i>Principaux partenaires</i>	Etat, Conseil régional, chambres d'agriculture, SAFER, syndicats agricoles, collectivités
<i>Financements existants ou pressentis</i>	PRIT
<i>Lancement de l'action</i>	Action déjà amorcée à concrétiser en 2013
<i>Indicateur d'action</i>	Mise en œuvre opérationnelle du centre de ressource du foncier

<i>Action n°15 : structurer des propositions partagées pour faire évoluer la politique d'installation dans le cadre des débats préparatoires à la loi d'avenir agricole</i>	
<i>Description</i>	• A l'issue des assises régionales de l'installation et de la loi d'Avenir pour l'agriculture, structurer des propositions précises et partagées entre l'Etat, les professionnels et la région pour adapter la politique des structures (ex : évolution de la SMI en activité minimale d'installation, AMI, création d'un fonds de garantie pour sécuriser l'emprunt, réalisation de diagnostics socio-économiques préalables aux agrandissements, nouvelle forme de portage du foncier par les SAFER, intervention de la Banque Publique d'Investissement, accompagnement des cédants, reprise du foncier facilitée en cas de vente...)
<i>Pilotes</i>	Etat, région, chambres, Jeunes agriculteurs
<i>Principaux partenaires</i>	Etat, Conseil régional, chambres d'agriculture, syndicats agricoles
<i>Financements existants ou pressentis</i>	Non concerné
<i>Lancement de l'action</i>	2013
<i>Indicateur d'action</i>	Contribution régionale réalisée dans le cadre des assises de l'installation

Objectif opérationnel 3-3/ Encourager de nouvelles formes d'organisation du travail pour améliorer les conditions de vie professionnelles et rendre les métiers agricoles plus attractifs

Actions déjà conduites pour partie dans le cadre du PRIT

Objectif opérationnel 3-4/ Professionnaliser le salariat agricole pour faciliter le travail sur l'exploitation

<i>Indicateur opérationnel</i>	Nombre de salariés agricoles
--------------------------------	------------------------------

<i>Action n°16 : proposer des outils incitatifs pour faciliter l'embauche de salariés ou d'apprentis sur les exploitations agricoles</i>	
<i>Description</i>	• Mieux faire connaître auprès des professionnels (via la presse agricole notamment) les dispositifs existants (ex : « adjoint d'exploitation », ADEMA « accès des demandeurs d'emploi aux métiers agricoles » mis en œuvre par les CFPPA au travers du FAFSEA) • Accompagner les apprentis et les salariés agricoles en leur offrant des parcours plus attractifs et sécurisés, élargir par ailleurs les dispositifs existants aux CUMA, accompagner parallèlement les chefs d'exploitation, notamment les primo-employeurs, en matière de GRH, d'organisation du travail et de respect des règles « hygiène et sécurité », • Adapter les dispositifs gouvernementaux « contrats de génération » et « emplois d'avenir » aux besoins des exploitations et des entreprises agricoles • Encourager l'emploi partagé (ex : CUMA, groupements d'employeurs locaux/départementaux) pour éviter les temps partiels • Dans le cadre des assises de l'installation, proposer des mesures incitatives (ex : primes d'intéressement, crédits formation, crédits d'impôt...) pour faciliter l'embauche de salariés ou d'apprentis dans les exploitations
<i>Pilote</i>	Etat, Conseil régional, chambres d'agriculture, CPRE
<i>Principaux partenaires</i>	Etat, Conseil régional, chambres d'agriculture
<i>Financements existants ou pressentis</i>	FSE, Région (« adjoint d'exploitation »), Etat (« emplois d'avenir » et « contrats de génération »), OPCA, OCTA, coopération agricole
<i>Lancement de l'action</i>	Dispositif à construire en 2013 pour être finançable dans le cadre de la prochaine programmation européenne
<i>Indicateurs d'action</i>	Nombre de « contrats de générations », « d'emplois d'avenir » signés dans le secteur agricole, nombre de bénéficiaires du dispositif « adjoint d'exploitation »

ORIENTATION STRATEGIQUE N° 4/ CONFORTER LA PLACE DE L'AGRICULTURE EN TANT QU'ACTIVITE INDISPENSABLE A LA VITALITE DES TERRITOIRES

Indicateurs stratégiques	Nombre d'exploitations agricoles, surface agricole perdue annuellement
--------------------------	--

Objectif opérationnel 4-1/ Promouvoir la qualité environnementale et paysagère de l'agriculture limousine en cohérence avec l'économie résidentielle locale, les activités de tourisme, la valorisation du patrimoine rural, architectural et culturel

Indicateurs opérationnels	Nombre annuel de touristes en Limousin, nombre d'exploitants engagés dans une démarche touristique territoriale
---------------------------	---

Actions déjà portées pour partie dans le cadre de dispositifs existants (ex : Ecophyto pour la réduction des phytos., LEADER pour le développement du tourisme rural, « pays arts et d'histoire » pour la culture...)

Objectif opérationnel 4-2/ Assurer une meilleure prise en compte de l'agriculture dans les projets de territoire

Indicateur opérationnel	Surface agricole perdue annuellement
-------------------------	--------------------------------------

Action n°17 : préserver le foncier agricole en améliorant sa prise en compte dans les documents d'urbanisme

Description	- Encourager les collectivités à réserver une partie de leur foncier (mise à disposition, convention de portage, zonages spécifiques, zones agricoles protégées...) pour des projets agricoles, inviter les professionnels à s'impliquer en amont des révisions de documents d'urbanisme en proposant des projets agricoles territoriaux - Inciter les collectivités à mettre en œuvre des diagnostic agricole de qualité lors de la révision des documents d'urbanisme - Veiller à ce que les principes définis dans les SCOT pour le maintien ou la création d'exploitations soient précisément déclinés et portés dans les documents de planification de rang inférieur (PLU notamment) - Harmoniser le fonctionnement des CDCEA afin qu'elles puissent utilement intervenir auprès des collectivités, renforcer, élargir leurs prérogatives (notamment au titre de leurs compétences facultatives, cf. dispositions à venir des lois « logement et urbanisme » et « Avenir pour l'agriculture ») et veiller à la bonne représentativité des professionnels agricoles
Pilotes	Collectivités
Principaux partenaires	Etat (DRAAF, DREAL, DDT), collectivités, SAFER, chambres d'agriculture, syndicats, notaires, association des maires
Financements existants ou pressentis	Eventuellement pour des études complémentaires ciblées
Lancement de l'action	2013 (notamment dans le cadre de la révision du SCOT de Limoges)
Indicateur d'action	Nombre d'avis traités en CDCEA

Objectif opérationnel 4-3/ Maintenir un maillage territorial de l'enseignement agricole cohérent pour participer à l'animation locale et assurer une formation aux métiers des territoires

<i>Indicateurs opérationnels</i>	Nombre d'élèves dans l'enseignement agricole, taux d'insertion dans la région des élèves issus de l'enseignement agricole
----------------------------------	---

Action n°18 : consolider la formation initiale et continue à « l'agriculture durable » et à « l'agro-écologie » auprès des futurs exploitants et des professionnels en activité

<i>Description</i>	• En lien avec le projet régional pour l'enseignement agricole (notamment action 1. 3 « renforcer l'éducation au développement durable au sein des établissements »), introduire des modules spécifiques consacrés « aux pratiques d'agriculture durable et à l'agro-écologie, performantes économiquement et écologiquement responsables » (ex : autonomie alimentaire, maîtrise des charges, optimisation de la fertilisation, biodiversité, zones humides, bien-être animal, gestion économe de l'eau, pénibilité au travail, méthanisation...) dans les projets pédagogiques des EPLEFPA régionaux, • En lien avec le dispositif « produisons autrement » du ministère de l'agriculture et les priorités stratégiques du Conseil régional, tester et promouvoir les pratiques agro-écologiques dans les exploitations des lycées agricoles • Dans la poursuite de l'action 111 A du DRDR, renforcer l'offre de formations continues à l'agriculture durable assurées par les organismes agréés • Sous l'impulsion de l'autorité académique, organiser des forums réguliers réunissant les professionnels élus et la communauté éducative pour échanger sur les pratiques d'agriculture durable à promouvoir
<i>Pilotes</i>	Etat, Conseil régional
<i>Principaux partenaires</i>	Etat (enseignement agricole et autorité académique), région, VIVEA, FAFSEA chambres d'agriculture, syndicats agricoles, coopération agricole, associations et coopérations agricoles
<i>Financements existants ou pressentis</i>	Budget de l'enseignement agricole, FEADER
<i>Lancement de l'action</i>	Action déjà amorcée pour partie dans le PREA qu'il convient de poursuivre et d'amplifier dès 2013
<i>Indicateur d'action</i>	Nombre d'actions de formation à l'agriculture durable financées au titre du FEADER

Objectif opérationnel 4-4/ Créer les conditions d'un environnement social permettant de préserver les conditions d'activités des professions agricoles sur les territoires

<i>Indicateurs opérationnels</i>	Nombre de médecins généralistes en zones rurales, évolution de la carte scolaire en zone rurale, nombre de commerces de proximité
----------------------------------	---

Actions à développer dans le cadre d'autres dispositifs que le PRAD

Objectif opérationnel 4-5/ Réduire la fracture numérique en équipant les zones d'ombre en milieu rural non couvertes par le haut débit

<i>Indicateurs opérationnels</i>	Indicateurs SDAN de couverture haut-débit réellement accessible aux agriculteurs, couverture 4G, nombre d'agriculteurs traitant leurs dossiers avec des outils en ligne, taux de télédéclarations PAC (télédéclaration ...)
----------------------------------	---

Indicateurs de suivi du PRAD

Les indicateurs opérationnels ou d'actions sont destinés à mesurer objectivement l'état d'avancement du PRAD. S'appuyant sur une année de référence, ils seront communiqués périodiquement à un comité de suivi *ad hoc* et permettront d'alimenter une analyse partagée sur le résultat des mesures mises en œuvre. Ils permettront également de positionner l'agriculture limousine par rapport aux références nationales disponibles et comparables, notamment en matière de performances économiques et environnementales. Pour certains d'entre eux, la source de données à mobiliser devra être précisée ultérieurement.

ORIENTATION STRATEGIQUE N° 1/ PRODUIRE POUR CAPTER D'AVANTAGE DE VALEUR AJOUTEE ET AMELIORER LE REVENU DES AGRICULTEURS, TOUT EN PRESERVANT LE CADRE ENVIRONNEMENTAL

Indicateurs stratégiques	Source
Valeur ajoutée moyenne hors fermage par exploitation	DRAAF (RICA)
Revenu agricole par unité de travail non salarié	DRAAF (comptes de l'agriculture)
Nombre d'exploitations engagées dans une démarche environnementale (ex : HVE niveaux 2 et 3, MAE, AB)	DRAAF

Indicateurs opérationnels	Source
Indicateurs de performance économique des exploitations (efficacité économique, valeur ajoutée, taux d'endettement, structuration des dettes, charges opérationnelles et de structure, IPAMPA, IPPAP) des exploitations	DRAAF (RICA)
Indicateurs de qualité des eaux de rivière (pourcentage de points d'analyse dépassant les seuils réglementaires en matière de nitrates pour les eaux superficielles et souterraines)	DREAL (VERPN)
Indicateurs de pression phytosanitaire (IFT, indice de fréquence des traitements ; NODU, nombre de doses unités)	DRAAF-SRAL
Indicateur de biodiversité agricole (suivi temporel des oiseaux communs inféodés aux milieux agricoles)	DREAL-MNHN
Evolution des cheptels et des productions agricoles	DRAAF (SAA)
Nombre projets accompagnés par le dispositif DIVA	CRL
Indicateurs de maîtrise technique déclinés pour chaque filière (prolificité, productivité numérique, rendement, taux vêlage...)	Instituts techniques
Nombre d'agriculteurs ayant contracté aux cellules SESA, taux d'agriculteurs au RSA et primo-débiteurs, nombre d'agriculteurs bénéficiant d'une procédure d'aide à la réinsertion professionnelle	MSA

Indicateurs d'actions	Source
Indicateur d'autonomie alimentaire (évolution des surfaces en maïs, céréales, protéagineux consacrées à l'alimentation des animaux rapportée au nombre total d'UGB)	DRAAF (SAA)
Nombre d'agriculteurs ayant suivi la formation et utilisant la méthode de calcul des « coûts de production »	CRAL
Nombre d'investissements aidés avec des études technico-économiques préalables	CRL
Nombre de projets collectifs d'engraissement aidés	CRL
Evolution du nombre d'animaux engraisés en Limousin	DRAAF (BDNI)
Evolution des cheptels et des productions en volailles et porcins	DRAAF (SAA)
Evolution du cheptel et nombre d'installations en ovins	DRAAF (SAA) - DDT
Evolution des surfaces de vergers et des cultures de baies	DRAAF (SAA)
Nombre d'ouvrages hydrauliques financièrement aidés pour éviter l'abreuvement direct au cours d'eau, nombre de captages et surfaces suivies, montant des financements publics mobilisés par hectares concernés	CRL
Nombre d'indicateurs agro-climatiques	CRL, CDA 23

ORIENTATION STRATEGIQUE N° 2/ STRUCTURER ET ORGANISER LES FILIERES, COURTES ET LONGUES, EN FONCTION DES MARCHES PORTEURS ET DES ATTENTES DES CONSOMMATEURS POUR ORIENTER ET VALORISER LES PRODUCTIONS LIMOUSINES

Indicateurs stratégiques	Source
Nombre d'exploitations en bovins ou ovins viande adhérentes à une organisation de producteurs et volumes de productions concernées, nombre de contrats engagés entre les agriculteurs et les transformateurs et volume des productions concernées	ARBOVI, AROL
Indicateurs de performance économique des industries agroalimentaires (taux de valeur ajoutée, part destinée à l'exportation, chiffre d'affaire, investissement) des entreprises agroalimentaires	DRAAF (ESANE)
Tonnage et taux d'abattage en Limousin des bovins produits localement	DRAAF (BDNI)

Indicateurs opérationnels	Source
Nombre d'établissements et d'emplois du secteur agroalimentaire	DRAAF (CLAP)
Indicateurs de performance économique des industries agroalimentaires (taux de valeur ajoutée, part destinée à l'exportation, chiffre d'affaire, investissement) des entreprises agroalimentaires	DRAAF (ESANE)
Nombre d'exploitations commercialisant leurs productions en vente directe et en circuits courts	DRAAF (enquête structures)
Nombre d'exploitations, surfaces et volumes valorisés par des productions sous SIQO	DRAAF (enquête structures, et via INAO)
Nombre d'exploitations et surfaces en agriculture biologique ou en cours de conversion, part des volumes concernés	DRAAF (via Agence bio)
Nombre d'ateliers de transformation régionaux	DRAAF (CLAP)

Indicateurs d'actions	Source
Nombre d'entreprises bénéficiaires et montant des soutiens à l'investissement et à l'innovation	DRAAF, DIRECCTE, CRL
Nombre de projets collectifs soutenus pour développer des circuits courts et montant des investissements aidés	CRL
Nombre de SIQO en Limousin	INAO

ORIENTATION STRATEGIQUE N° 3/ RENFORCER L'ATTRACTIVITE DES METIERS AGRICOLES PAR UNE POLITIQUE VOLONTARISTE D'INSTALLATION ET UNE PRISE EN COMPTE DE LA PROBLEMATIQUE DU FONCIER

Indicateurs stratégiques	Source
• Nombre total d'installations	Observatoire national de l'installation, PRIT
• Taux de renouvellement (proportion des nouveaux installés/total des exploitants en activité)	Observatoire national de l'installation
• Nombre total d'emplois et de salariés agricoles	DRAAF (enquête structures)

Indicateurs opérationnels	Source
• Nombre d'installations, avec DJA, sans aide et hors cadre familial par otex	Observatoire national de l'installation, PRIT
• Surfaces agricoles consacrées annuellement à l'agrandissement	SAFER
• Taux de renouvellement (proportion des nouveaux installés/total des exploitants en activité)	Observatoire national de l'installation
• Nombre de salariés agricoles	DRAAF (enquête structures)

Indicateurs d'actions	Source
• Nombre d'élèves dans l'enseignement agricole dans les filières conduisant à l'installation	DRAAF (SRFD)
• Mise en œuvre opérationnelle du centre de ressource du foncier	DRAAF, CRL
• Contribution régionale réalisée dans le cadre des assises de l'installation	Etat, CRL, CRAL
• Nombre de contrats de générations et d'emplois d'avenir signés dans le secteur agricole	DIRECCTE
• Nombre de bénéficiaires du dispositif « adjoints d'exploitation »	CRL

ORIENTATION STRATEGIQUE N° 4/ CONFORTER LA PLACE DE L'AGRICULTURE EN TANT QU'ACTIVITE INDISPENSABLE A LA VITALITE DES TERRITOIRES

Indicateurs stratégiques	Source
• Nombre d'exploitations agricoles	DRAAF (enquête structures)
• Surface agricole perdue annuellement	DRAAF (SAA)

Indicateurs opérationnels	Source
• Nombre annuel de touristes en Limousin	DRT
• Nombre d'exploitants engagés dans une démarche touristique territoriale (chambre d'hôte, gîte rural, accueil à la ferme)	DRAAF (enquête structures)
• Surface agricole perdue annuellement	DRAAF (SAA)
• Nombre d'élèves dans l'enseignement agricole	DRAAF (SRFD)
• Taux d'insertion dans la région des élèves issus de l'enseignement agricole	DRAAF (SRFD)
• Nombre de médecins généralistes en zones rurales	ARS
• Indicateurs SDAN de couverture haut-débit réellement accessible aux agriculteurs (zones blanches et/ou dégradées)	SGAR
• Nombre d'agriculteurs traitant leurs dossiers avec des outils en ligne	CRAL
• Taux de télédéclarations PAC	DRAAF

Indicateurs d'actions	Source
• Nombre d'avis traités en CDCEA	DDT
• Nombre d'actions de formation à l'agriculture durable financées au titre du FEADER	CRL

Glossaire des abréviations utilisées

AB : agriculture biologique
ADEME : agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
ALIA : association limousine des industries agroalimentaires
AMAP : association pour le maintien de l'agriculture paysanne
AOC : appellation d'origine contrôlée
AOP : appellation d'origine protégée
APECITA : association emploi cadre ingénieur technicien agriculture
ARBOVI : association régionale bovine du Limousin
ARDEAR : association régionale pour le développement de l'emploi agricole et rural
AREFA : association régionale pour l'emploi et la formation en agriculture
AROL : association régionale ovine limousine
ARS : agence régionale de santé
BDNI : base de données nationale d'identification
BpiFrance : banque publique d'investissement
CASDAR : compte d'affectation spéciale du développement agricole et rural
CAUE : conseil en architecture urbanisme et environnement
CCI : chambre de commerce et d'industrie
CCP : certification de conformité produit
CDA : chambre départementale d'agriculture
CDAF : commission départementale d'aménagement foncier
CDCEA : commission départementale de consommation des espaces agricoles
CDOA : commission départementale d'orientation de l'agriculture
CER : centre d'économie rurale
CLAP : connaissance locale de l'appareil productif
COREAMR : commission régionale de l'économie agricole et du monde rural
CPER : contrat de projets État région
CPRE : commission paritaire régionale de l'emploi
CRAL : chambre régionale d'agriculture du limousin
CUMA : coopérative d'utilisation de matériel agricole
DGCCRF : direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes
DJA : dotation jeunes agriculteurs
DDT : direction départementale des territoires
DRAAF : direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
DREAL : direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
DIRECCTE : direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
DRDR : document régional de développement rural
DRT : délégation régionale au tourisme
EBE : excédent brut d'exploitation
EPLEFPA : établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole
ESANE : élaboration des statistiques annuelles d'entreprise
FEADER : fonds européen agricole pour le développement rural
FEAGA : fonds européen agricole de garantie
FEDER : fonds européen de développement régional
FNSEA : fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles
FRCIVAM : fédération régionale des centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural
GDA : groupement de développement agricole
GFA : groupement foncier agricole
GES : gaz à effet de serre
GMS : grandes et moyennes surfaces
HVE : haute valeur environnementale
IAA : industries agroalimentaires
ICAD : indicateurs clefs de l'agriculture durable
ICHN : indemnités compensatoires de handicaps naturels
IGP : indication géographique protégée
INAO : institut national de l'origine et de la qualité

INRA : institut national de la recherche agronomique
 IPAMPA : indice des prix d'achat des moyens de production agricole
 IPPAP : indice des prix des produits agricoles à la production
 JA : jeunes agriculteurs
 LEGTA : lycée d'enseignement général et technologique agricole
 LMAP : loi d'orientation et de modernisation de l'agriculture et de la pêche
 LMT : long et moyen termes
 LNE : Limousin nature environnement
 MAAF : ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt
 MAE : mesure agro-environnementale
 MFREO : maison familiale rurale d'éducation et d'orientation
 MNHN : muséum national d'histoire naturelle
 MODEF : mouvement de défense des exploitants familiaux
 MSA : mutualité sociale agricole
 OP : organisation de producteurs
 OTEX : orientation technico-économique des exploitations agricoles
 ORGFH : orientations régionales de gestion et de conservation de la faune sauvage et de ses habitats
 PAC : politique agricole commune
 PAD : projet agricole départemental
 PCET : plan climat énergie territorial
 PIDIL : programme pour l'installation des jeunes en agriculture et de développement des initiatives locales
 PLAAB : programme limousin des acteurs de l'agriculture biologique
 PLU : plan local d'urbanisme
 POMAC : programme opérationnel Massif central
 PMBE : plan de modernisation des bâtiments d'élevage
 PNA : plan national pour l'alimentation
 PNR : parc naturel régional
 PPE : plan de performance énergétique
 PVE : plan végétal pour l'environnement
 PRAD : plan régional de l'agriculture durable
 PRALIM : programme régional pour l'alimentation
 PRDAR : programme de développement agricole et rural
 PRDR : programme régional de développement rural
 PREA : projet régional de l'enseignement agricole
 PRIT : programme régional installation transmission
 RA : recensement agricole
 RAD : réseau agriculture durable
 RCAI : résultat courant avant impôt
 RDI : répertoire départ installation
 RICA : réseau d'information comptable agricole
 RSA : revenu de solidarité active
 SAFER : société d'aménagement foncier et d'établissement rural
 SAGE : schéma d'aménagement et de gestion des eaux
 SAU : surface agricole utile
 SAA : statistique agricole annuelle
 SAFER : Société d'aménagement foncier et d'établissement rural
 SCOP : société coopérative et participative
 SCOT : schéma de cohérence territoriale
 SDAGE : schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
 SESA : suivi économique et social des agriculteurs
 SGAR : secrétariat pour les affaires régionales
 SH : surface en herbe
 SIQO : signe d'identification de la qualité et de l'origine
 SMI : surface minimale à l'installation
 SRADDT : schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire
 SRCAE : schéma régional du climat de l'air et de l'énergie
 SRCE : schéma régional de cohérence écologique
 SRDE : schéma régional de développement économique
 SFRD : service régional de la formation et du développement
 STAP : service territorial de l'architecture et du patrimoine

STH : surface toujours en herbe
STOC : suivi temporel des oiseaux communs
UMO : unité de main-d'œuvre
UTANS : unité de travail annuel non salarié
UTH : unité de travail humain
VAE : validation des acquis de l'expérience
VERPN : service de la valorisation des ressources et du patrimoine naturels
ZAP : zone agricole protégée

Elaboré en étroite concertation avec les professionnels agricoles, le secteur coopératif, la mutualité sociale agricole et les associations environnementales, ce plan régional détermine les orientations prioritaires pour l'agriculture régionale.

Document stratégique, il sera la feuille de route de l'Etat, du conseil régional et de la chambre régionale d'agriculture pour l'agriculture du Limousin jusqu'en 2020.

Limoges, le 7 avril 2014

Le préfet de la région Limousin



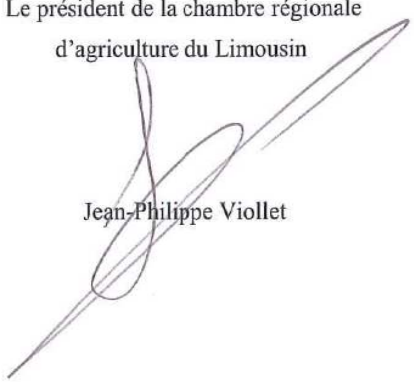
Michel Jau

Le président du conseil régional du Limousin



Jean-Paul Denanot

Le président de la chambre régionale
d'agriculture du Limousin



Jean-Philippe Viollet